FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

LA MODERNISATION RURALE AU MAROC

THÈSE POUR LE DOCTORAT

SOUTENUE DEVANT LA FACULTÉ DE DROIT DE BORDEAUX

le Lundi 22 Décembre 1947, à 16 heures

PAR

Yves BARENNES

PARIS
LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
R. PICHON & R. DURAND-AUZIAS
20, Rue Soufflot
1948

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41536526_0069

LA MODERNISATION RURALE AU MAROC

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

LA MODERNISATION RURALE AU MAROC

THÈSE POUR LE DOCTORAT

SOUTENUE DEVANT LA FACULTÉ DE DROIT DE BORDEAUX

le Lundi 22 Décembre 1947, à 16 heures

PAR

Yves BARENNES

PARIS
LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
R. PICHON & R. DURAND-AUZIAS
20, Rue Soufflot

1948

FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Professeur honoraire : M. MARGAT, ✠ I.

VIZIOZ, ✲, ✠ I., Doyen, professeur de *Procédure civile*, chargé d'un cours de *Droit civil comparé* (Diplôme d'études supérieures) et d'un cours de *procédure civile et voies d'exécution* (Capacité).

PALMADE, ✲, ✠, ✠ I., professeur de *Droit commercial*.

POPLAWSKI, ✲, ✠ I, professeur de *Droit criminel*, chargé des cours de *Législation industrielle* (Licence), de *Droit criminel* (Capacité) et de *Droit pénal spécial* (Licence et Doctorat).

BOYÉ, ✲, ✠ I., professeur de *Droit romain*.

BIBIÉ, ✲, ✠, ✠, A., professeur de *Droit international public*, chargé d'un cours de *Droit public* (Capacité).

RÉGLADE, ✠ I., professeur de *Droit constitutionnel et administratif*, chargé d'un cours de *Droit international privé* (Licence).

GARRIGOU-LAGRANGE, ✠, professeur d'*Economie politique*, chargé d'un cours de *Législation rurale* (Licence).

HUBRECHT, ✠ I., professeur d'*Histoire du droit* (doctorat), chargé d'un cours de *Droit romain* (Licence, 2e année).

LABORDE-LACOSTE, ✲, ✠ I., professeur de *Droit civil*, chargé d'un cours d'*Enregistrement* (Licence).

BRÉTHE DE LA GRESSAYE, ✠ I., professeur de *Droit civil*, chargé d'un cours de *Législation coloniale* (Doctorat) et d'un cours de *Droit civil approfondi* (Doctorat).

BERNARD, professeur d'*Histoire du droit*, chargé d'un cours de *Pandectes* (Doctorat).

DE JUGLART, professeur de *Droit civil*, chargé d'un cours de *Droit maritime* (Licence).

ELLUL, professeur de *Droit romain*, (1re année) chargé d'un cours d'*Histoire des institutions du Sud-Ouest* (Doctorat).

DUVERGER, professeur de *Droit administratif*, chargé d'un cours de *Droit constitutionnel comparé* (Doctorat).

LAJUGIE, professeur d'Economie politique, chargé d'un cours d'*Histoire des doctrines économiques* (Doctorat).

ROUQUET LA GARRIGUE, agrégé, chargé des cours de *Législation financière* (Licence et Doctorat), et d'*Economie politique* (Doctorat).

SUBERVIE, docteur en Droit, chargé des cours de *Capacité* (Droit civil).

M. ARTIGUELONG, ✠ I., *secrétaire*.
Mme COSTES, ✠ I, *secrétaire adjointe*.
Mme SOUBIE, ✠, *bibliothécaire*.

COMMISSION DE LA THÈSE

MM. VIZIOZ, *professeur* ..... *Président*
GARRIGOU-LAGRANGE, *professeur* .....
LAJUGIE, *agrégé* ..... *Suffragants*

R. UNIV.
BIBLIOTHEEK
LEIDEN

AVANT-PROPOS

Je considère comme un devoir, au seuil de cette étude, d'adresser mes remerciements les plus vifs et les plus sincères à tous les membres de la Modernisation rurale qui en ont facilité la réalisation. Sans leur aide, je n'aurais jamais pu connaître en détail cette entreprise. L'accès aux archives, l'obtention de nombreux documents et renseignements, l'étude approfondie de beaucoup de secteurs de modernisation du Paysanat ne m'ont été possibles que grâce au soutien efficace de la direction de Rabat, en particulier des membres du secrétariat permanent, grâce aussi à l'hospitalité et à la complaisance des cadres français qui, dans le bled, s'efforcent d'améiorer les conditions de vie des Marocains.

Je leur en sais d'autant plus gré que jamais quiconque n'a essayé d'exercer sur moi la moindre pression, d'orienter mes recherches dans un sens déterminé pour me conduire à faire l'apologie du Paysanat et ignorer ses erreurs.

J'ai pu circuler partout, voir tout ce que je désirais. J'espère que personne ne regrettera ce libéralisme en lisant les critiques que j'ai été amené à formuler. Car si j'étais et suis encore convaincu de l'utilité de la réforme entreprise par la Modernisation rurale, je crois aussi que l'application des principes a besoin d'améliorations. Je me suis toujours efforcé de rester objectif et mesuré dans mes conclusions, désireux de dégager au travers des faiblesses d'une expérience récente, les facteurs de réussite qu'elle comporte et que je souhaite voir se développer dans l'avenir.

Y. B.

INTRODUCTION

Depuis l'établissement du Protectorat de la France au Maroc, nos administrateurs se sont efforcés de faire franchir à ce pays demeuré au stade médiéval l'écart immense qui le séparait, dans le domaine technique, des nations occidentales. En moins de 40 ans, il s'est revêtu des signes extérieurs de la vie moderne, mais ceux-ci, pour aussi réels qu'ils soient, ne doivent pas faire illusion. A bien des points de vue, sans doute, le Maroc est aujourd'hui doté d'un équipement que pourraient lui envier certains pays européens. Le développement de ses installations portuaires, de ses villes, de son réseau routier, de son commerce avec l'étranger, marque la vitalité de son économie et l'importance de l'effort fourni. L'aspect même de la campagne marocaine a été parfois modifié. Des colons, Français en majorité, ont mis en valeur des terres en friche qu'ils cultivent suivant les méthodes les plus modernes. La culture mécanisée qu'ils pratiquent de façon très poussée leur permet d'obtenir de bons résultats qui donnent une image vivante de ce que pourrait être l'ensemble du bled marocain.

Mais tout cela n'est que le visage extérieur du Maroc, ce qu'en voit d'abord le nouvel arrivé en débarquant dans une ville construite et habitée principalement par des Européens, en circulant sur des routes le long desquelles sont groupées la plupart des exploitations agricoles mécanisées. Ces premières images ne doivent pas faire oublier que moins du dixième des terres cultivables sont entre les mains des colons. Derrière cette façade on retrouve le bled tel qu'il a toujours existé. Nombreux sont ceux qui ont déjà souligné la survivance curieuse de méthodes agricoles vieilles de plusieurs millénaires, qui se sont

attardés avec complaisance devant le contraste pittoresque produit par le puissant tracteur du fermier européen et par l'araire préhistorique du fellah, qui gratte le sol sans le retourner. Mais le pittoresque ne nourrit pas. La survivance de ces méthodes ancestrales met en jeu la vie même du peuple marocain. Celui-ci, grâce à la sécurité enfin assurée, grâce aussi à l'influence grandissante de la médecine, s'accroît rapidement mais ne parvient pas à multiplier parallèlement ses ressources alimentaires. Il est alarmant de constater qu'aucune évolution spontanée ne s'est dessinée, que l'exemple donné par la colonisation est resté pratiquement sans effet sur les masses rurales. Or, seul un changement des techniques permettra, par l'augmentation des rendements, de nourrir une population en accroissement constant sur des terres dont l'extension est limitée.

Aussi le Protectorat a-t-il entrepris de provoquer cette transformation. Les pouvoirs publics doivent intervenir lorsque l'initiative privée ne fournit pas à la collectivité les éléments mêmes de sa subsistance. C'est la raison pour laquelle ont été jetées, dès avant la fin de la guerre, les premières bases d'une réforme profonde de la campagne marocaine. Connue sous le nom de « modernisation rurale au Maroc » ou de « Paysanat marocain », elle a pour but premier d'augmenter les rendements des agriculteurs musulmans tout en les faisant progresser non seulement sur le plan technique mais aussi sur le plan social et plus généralement humain. L'effort entrepris n'est pas limité à l'augmentation des ressources matérielles du fellah, mais poursuit en même temps une transformation générale de son mode de vie. En créant des exploitations agricoles modernes appartenant aux Marocains, les fondateurs du Paysanat entrevoyaient déjà la future commune rurale dirigée par ses propres membres où l'enseignement, l'hygiène, l'état civil, auraient leur place. Bien sûr, après deux ans d'existence, la modernisation rurale est bien loin d'avoir atteint ce but, d'autant plus lointain qu'il exige à côté de travaux matériels une véritable transformation psychologique, une éducation qui ne peut se faire que lentement. A l'heure actuelle, le Paysanat est constitué par quelque vingt-cinq exploitations seulement. Certaines sont de grosses fermes établies sur des terres collectives, d'autres ressemblent à des stations écoles. Elles donnent des directives techni-

ques aux possesseurs de terres « melk » (1) et effectuent pour leur compte des travaux à façon. Les propriétaires de ces secteurs de modernisation du paysanat, plus connus sous le nom de S. M. P., sont ceux-là même dont on a entrepris de faire des agriculteurs et sur les terres desquels ont été lancées les premières expériences.

Mais avant d'entrer dans l'étude de la doctrine de la modernisation rurale, de ses buts et de ses premières réalisations, il est nécessaire de brosser un rapide tableau du milieu que l'on prétend transformer, milieu particulier qu'il importe de connaître pour saisir ses déficiences, comprendre la nécessité de sa modernisation et voir l'ampleur de l'effort entrepris. Il ne servirait à rien de décrire la vie à l'intérieur d'un S.M.P. si l'on ignore la situation de ses membres avant sa création, c'est-à-dire celle même de tous les habitants du bled. Sans doute cette esquisse sera-t-elle trop schématique en raison de l'ampleur du sujet. Il sera difficile de faire ressortir les nuances qui devraient marquer chaque observation pour la rendre applicable aussi bien aux terres céréalières des plaines atlantiques qu'aux palmeraies des confins sahariens, aux secteurs oléicoles du pré-Rif ou aux steppes du Maroc oriental. Souhaitons que les généralisations nécessaires auxquelles nous serons amenés permettent cependant au lecteur de se faire une idée exacte du milieu physique et humain sur lequel s'exerce l'action de la modernisation rurale.

Nous entreprendrons ensuite la description de celle-ci, depuis les objectifs qu'elle s'est tracé jusqu'au détail de son fonctionnement. Enfin nous verrons les premiers résultats d'ensemble, aussi bien positifs que négatifs, et les réflexions qu'ils appellent.

---

(1) Terres melk : faisant l'objet d'appropriation privative, par opposition aux terres collectives.

CHAPITRE I

ESQUISSE DE LA VIE RURALE AU MAROC

I. — *LES HABITANTS DU BLED*

Ceux qui s'intéressent à l'histoire des populations musulmanes, en particulier de celles du Maroc, ne peuvent manquer d'être frappés par l'immobilité quasi totale de leur civilisation, par la fixité de leurs coutumes et de leurs techniques au cours des siècles. Si cela est vrai des métiers artisanaux dont les modèles, en nombre très réduit, subsistent à peu près inchangés à travers les âges, ce caractère marque encore plus s'il se peut toute la vie rurale. A en croire certains auteurs, les mœurs et la technique du fellah d'aujourd'hui se seraient perpétués depuis l'époque où vivait le Prophète. Une telle affirmation est bien vraisemblable lorsqu'on retrouve dans la main du paysan marocain le même araire que reproduisaient déjà les bas-reliefs égyptiens. Bien sûr, trente années de présence française ont fait tomber en désuétude quelques usages. C'est ainsi qu'en parcourant la montagne berbère on rencontre des traces de coutumes aujourd'hui disparues. Les maisons y sont rassemblées par petits groupes autour d'une demeure plus importante dont le propriétaire, tel nos seigneurs du Moyen Age, accordait protection à ses voisins en échange de certaines redevances et corvées. L'établissement de la paix française tend à faire disparaître ces liens d'allégeance en supprimant leur raison d'être. La vie sociale en est modifiée d'autant. Cependant, l'introduction d'une civilisation très différente par l'établissement de plusieurs centaines de milliers de personnes dans le

pays n'a touché que superficiellement la vie musulmane. Les vieilles méthodes demeurant avec tous les inconvénients que comporte une telle stabilité. Les récoltes sont maigres, la famine frappe durement les populations de façon périodique. Dans toutes les régions, le dènuement de tous étonne douloureusement, qu'il se manifeste par la frugalité de la nourriture, l'aspect misérable du vêtement ou la précarité du logement. Seuls, quelques rares notables jouissent d'une aisance, le plus souvent toute relative, assurée par le labeur des autres.

A. — *La nourriture.*

Si, dans chaque famille, le visiteur est assuré de trouver l'hospitalité la plus large et, même chez les plus pauvres, une table abondamment garnie, il doit savoir que la nourriture quotidienne est misérable. Dans la plupart des foyers, le pain constitue la base de l'alimentation. Encore n'est-ce pas du pain blanc, car la farine de froment est chère. L'orge est la céréale la plus abondante et se consomme sous forme de galettes cuites au four familial. Avant de les pétrir, la femme a écrasé elle-même le grain entre les deux pierres qui lui servent de meule. La frugalité de ces hommes est extraordinaire, autant que l'élasticité de leur appétit. En temps normal, le travailleur s'arrête un moment au bout de son champ, au milieu de la journée, pour manger un morceau de pain. Le soir, la femme fera frire un peu de pâte si elle possède de l'huile et le repas se terminera par le thé à la menthe, très sucré. La viande n'apparaît guère que les jours de fête. Le couscous, plat traditionnel des musulmans, est trop coûteux pour paraître tous les jours ailleurs que sur la table des riches. On demeure stupéfait en songeant aux efforts violents que peuvent fournir à l'occasion des hommes aussi sous-alimentés. Peu nombreux sont encore ceux qui, au contact des Européens, commencent à s'habituer à une nourriture plus variée. Leurs besoins n'augmentent que lentement, moins vite que leurs possibilités d'achat. Cependant, certains produits comme les oranges, le vin, trouvent déjà des débouchés nouveaux, mais surtout dans les villes. On peut voir dans ce détail le signe de la naissance d'une évolution qui, pour être lente, n'en est pas moins réelle.

L'espoir est permis de voir progressivement disparaître les coutumes qui retiennent le peuple dans la misère. Dans le bled, au contraire, des populations entières n'ont guère de relations avec les Français. Elles ignorent la plupart des objets importés par les Occidentaux, mises à part les automobiles dans lesquelles roulent les administrateurs et les cotonnades et autres petites choses que les marchands vendent sur les souks (1). Au reste, le fellah, presque toujours pauvre, n'a pas les moyens d'acheter ces produits nouveaux et ne le désire même pas. Son économie, essentiellement familiale, limite ses relations commerciales à quelques échanges. Vivant principalement du blé qu'il récolte, il se contente de vendre au marché un peu de grain s'il en a, un mouton, les œufs pondus par les poules qui vivent autour de sa tente. Quelques profits accessoires, comme la vente du « doum » ou palmier nain aux usines qui le transforment en crin végétal, lui procurent un peu d'argent. Il le conserve rarement, mais préfère le transformer aussitôt en biens moins fictifs. Ses principaux besoins se limitent au sucre, au thé, aux bougies. Parfois il achètera une pièce de cotonnade d'importation pour remplacer sa « djellaba » usée.

Aussi réduites que soient leurs acquisitions, les Marocains viennent en grand nombre chaque semaine au souk voisin en parcourant parfois de nombreux kilomètres. Cette réunion d'hommes venus de lieux différents, où l'on rencontre des voyageurs qui arrivent de villes lointaines, présente une importance beaucoup plus grande qu'un simple marché. C'est là qu'à défaut de journaux se transmettent les nouvelles, qu'elles se modifient, que se créent les mouvements d'opinion. C'est encore le jour du souk, à proximité des tentes des marchands, que les voisins viennent vider leur querelle devant le tribunal du caïd ou du pacha.

B. — *Le vêtement.*

Dans ce pays de soleil on pourrait croire que le vêtement joue un rôle secondaire dans la protection de l'homme contre

(1) Souk : marché indigène se tenant en plein air une fois par semaine.

les conditions extérieures. Et pourtant, là aussi, la pauvreté se fait durement sentir, car dans certaines régions et à certaines époques, le froid est vif. La majorité de la population rurale participe à la vie montagnarde pour profiter des ressources hydrauliques plus nombreuses dans les pays élevés. Mais les habitants des plateaux et des hautes vallées sont aussi mal vêtus que ceux des plaines. Une ou deux djellabas ne les abritent pas suffisamment des intempéries. Les enfants surtout en souffrent. Il est pitoyable de voir ces petits corps à moitié nus qui tremblent de froid dans la fraîcheur de l'aube ou dans l'humidité des nuages. Leur résistance est surprenante, mais n'est que le résultat d'une sévère sélection naturelle. Seuls les plus robustes subsistent.

La mortalité infantile est extrêmement élevée quoiqu'elle ait déjà bien baissé, grâce à l'extension de l'influence de la médecine dans le pays. Le froid en est une cause, mais non la plus importante. L'ignorance de l'hygiène la plus élémentaire, la mauvaise nourriture donnée aux tout jeunes enfants provoquent de nombreux décès. Les maladies et en particulier la syphilis qui atteint la presque totalité de la population, affaiblissent les organismes. Le remède ne peut se trouver que dans une élévation du standard de vie de l'ensemble et dans une éducation appropriée.

C. — *L'habitat.*

La précarité de l'habitat est une alliée non négligeable des maladies et épidémies qui déciment périodiquement la population. L'exiguité de la plupart des foyers, la saleté et la promiscuité qui en résultent font obstacle à toute tentative d'amélioration de la situation des habitants du bled.

On rencontre au Maroc trois ou quatre types principaux d'habitations. Une certaine prédominance s'établit pour chacun suivant les régions, mais dans bien des cas ils coexistent à tel point qu'on ne saurait dire lequel a la prépondérance sur les autres.

Dans la plaine, l'abri le plus répandu est la « nouala », hutte de type soudanais faite en roseaux tapissés d'argile. De deux

à trois mètres de diamètre, elle a une forme cylindro-conique. Chaque famille en possède une, deux parfois. Ce logement, souvent, constitue au surplus une protection insuffisante contre le froid nocturne ou la chaleur solaire. Il n'est certainement pas adapté à des régions comme celle du Tadla où il gèle en hiver et où la température passe l'été de 45° le jour à 4 ou 5° la nuit. Comment pourrait-on s'étonner que chez ces populations, au surplus sous-alimentées et profondément atteintes par le paludisme, la mortalité soit très élevée ?

La nouala se rencontre principalement dans les plaines et sur les plateaux de moyenne altitude. Elle voisine souvent avec la tente qui abrite les nomades et semi-nomades. Celle-ci est faite de longues bandes tissées avec un mélange de laine et de poils de chèvre et cousues ensemble. Son usage est encore très répandu bien que les populations se déplacent de moins en moins. L'insécurité était en effet une des causes principales du nomadisme. La tente permettait de fuir l'ennemi en emmenant les animaux et les sacs de grain si la récolte avait pu être faite. Les migrations sont beaucoup plus réduites aujourd'hui, cependant la transhumance subsiste encore chez les pasteurs, qui passent de la plaine à la montagne suivant le rythme des saisons. Ceux mêmes qui se consacrent principalement à l'agriculture déplacent parfois leur installation d'un bout à l'autre de leurs terres. L'avantage est certain, car le fumier qui ne manque pas de s'accumuler rapidement dans un douar (1) sera enfoui sur place avec la semence à l'automne suivant et fournira une meilleure récolte. Cet usage répond aussi à la nécessité de fuir au bout de quelques mois un terrain où les immondices mêlés aux eaux usées qui croupissent constituent un terrain d'élection pour la prolifération des moustiques, mouches et autres vermines. Parfois les puces ou les poux seuls obligent à décamper. Ils ne sont d'ailleurs pas l'apanage unique de la tente et se retrouvent aussi nombreux dans les noualas ou les maisons en pisé. La poussière du sol en terre battue est partout pour eux un refuge de choix.

(1) Groupe de quelques habitations.

Dans la montagne, un climat plus rude a amené les Berbères à vivre au moins pendant l'hiver dans les maisons en torchis. Les murs sont formés de briques faites d'un mélange de paille et d'argile séché au soleil. On s'étonne de voir dans ces régions où la neige tombe souvent en grande quantité et où les averses sont violentes des terrasses composées de branches mal équarries sur lesquelles on a appliqué un enduit de terre et de chaux. Mais la technique est loin d'être parfaite puisque les écroulements de ces habitations ne sont pas exceptionnels au cours des orages.

La maison en pisé, peu différente de la « mechta » que nous venons de décrire, est surtout répandue dans le Souss, aux confins du Sahara, où l'on rencontre de grosses agglomérations entourées de remparts également en pisé. Quoique constituant une nette amélioration sur les autres types d'habitat, le confort y est bien réduit. La maison, généralement dépourvue de fenêtre, comporte une ouverture pour pénétrer et un trou dans la toiture par lequel s'échappe la fumée du foyer qui occupe le centre de la pièce. L'hygiène y gagne peut-être grâce à la moins grande exiguïté des lieux, mais on est encore loin d'un habitat assurant à l'homme une protection suffisante dans un cadre simple, mais propre.

II. — *LA TECHNIQUE AGRICOLE*

La description de ces différents types d'habitat montre la diversité de mœurs des populations marocaines, la coexistence dans un seul pays de modes de vie distincts. Ces différences qui sont parfois la cause de heurts, ces contrastes nombreux, résultent non seulement de conditions géographiques variées qui impriment leur marque sur l'homme, mais aussi des races qui cohabitent sur cette même terre sans se fondre. Si l'on excepte les Juifs, nombreux dans les villes, mais ne connaissant guère dans le bled que le métier de marchands et d'usuriers, deux races distinctes se partagent le Maroc, les Berbères et les Arabes. Bien que leurs relations soient nombreuses et qu'un certain mélange de leurs caractères propres en soit

résulté dans quelques tribus, le partage géographique est encore bien établi. Les Berbères habitent principalement la zone montagneuse dont l'accès difficile leur a permis de résister à travers les siècles à la pénétration et à la domination des étrangers qui ont occupé successivement leur pays. Voués de tous temps à l'élevage, ils sont d'assez piètres agriculteurs et ne tirent pas tout le parti qu'ils pourraient de leurs terres. Cependant, ils représentent l'élément de la population marocaine sur lequel on peut fonder le plus d'espoirs. La rigueur de la vie en montagne en a fait des hommes énergiques. Les Arabes, par contre, sont beaucoup plus orientés vers l'agriculture, quoiqu'ils pratiquent assez largement l'élevage. Installés dans la plaine, ils n'ont été nomades que par nécessité et ont profité de la pacification du pays pour étendre leurs emblavements.

Mais au-dessus de toutes les différences qui les séparent : travail, habitat, vie sociale, un trait commun les marque tous : leur grande pauvreté souvent voisine de la misère. On peut s'étonner de la voir aussi répandue dans un pays où la densité de la population n'est pas très forte et dont toutes les terres exploitables ne sont pas mises en valeur. La raison en est simple. L'homme n'a pas su vaincre avec ses moyens techniques rudimentaires les difficultés opposées par la nature, s'y adapter pour en triompher.

A. — *Le climat.*

Le principal obstacle tient au climat. Les précipitations sont presque partout insuffisantes, ne dépassant pas 900 milimètres par an. Elles sont de plus, inconvénient majeur, très irrégulièrement réparties dans le temps et dans l'espace. D'avril à octobre, la pluie est tout à fait exceptionnelle. A l'automne, elle tombe parfois trop tard pour permettre d'effectuer les labours et les semailles au moment favorable. Certaines années, l'hiver est coupé par de longues périodes de sécheresse pendant lesquelles rien ne pousse. Et si au printemps la chaleur apparaît trop rapidement, si le vent du Sud souffle au moment de la formation des épis, les récoltes sont gravement compromises. Dans l'espace, deux grandes régions peuvent être distinguées.

La partie nord du Maroc, dont il faut peut-être séparer l'Oriental, reçoit suffisamment d'eau pour que les céréales y poussent en terrain « bour », c'est-à-dire dans des sols qui ne sont arrosés que par les pluies. Dans le Sud, au contraire, ces cultures sont très aléatoires. Le blé ou l'orge ne donnent des rendements acceptables qu'en « bled séguia », là où l'irrigation amène, parfois de très loin, l'eau que le ciel dispense trop parcimonieusement. Des procédés divers sont utilisés pour capter les eaux des nappes phréatiques ou des oueds. Les photographes en mal d'images pittoresques ont souvent montré les « norias », ces grandes roues en bois que font tourner inlassablement les chameaux ou les ânes pour faire monter l'eau des puits. Dans le Sud, on connaît les « rhetaras », sortes de couloirs souterrains en pente douce qui vont chercher parfois très loin dans le flanc des collines ou des montagnes les eaux des nappes souterraines. Mais la « seguia » est certainement le procédé le plus répandu. C'est un canal qui détourne une partie d'un cours d'eau pour l'amener en aval par gravité sur des terres qui se trouvent au-dessus du niveau de l'oued et ne peuvent être irriguées directement par lui, si ce n'est par pompage. De multiples rigoles partagent le terrain en petits carrés entre lesquels elles répartissent l'eau. L'ignorance de la ligne droite dans le tracé des séguias, les fuites, les arrosages trop abondants amènent une mauvaise utilisation de l'eau, pourtant si rare. Une amélioration du système permettrait d'augmenter les superficies de terres cultivées avec la même quantité d'eau et d'éviter un rapide appauvrissement des terres par disparition de l'humus et des éléments fertilisants entraînés par un passage trop rapide de l'eau. Cet épuisement des sols est d'ailleurs très généralisé, même en bled bour. Depuis la pacification, les tribus se sont stabilisées et cultivent toujours les mêmes emplacements sans y apporter d'engrais, mais seulement du fumier en faible quantité. L'homme ajoute ainsi à l'action du soleil, du vent et du ruissellement qui profitent de l'absence de forêts et de plantes aux racines puissantes pour éroder profondément les champs.

B. — *Le sol.*

Les sols d'une fécondité très inégale sont souvent peu profonds, les racines des plantes qu'ils portent ne peuvent pénétrer la couche tuffeuse ou rocheuse qui constitue leur soubassement dans de nombreuses régions. La plupart sont marqués par une décalcification qui ne peut être corrigée autrement que par des apports extérieurs.

L'agriculteur marocain se trouve ainsi en butte à des difficultés nombreuses qui exigent un travail opiniâtre. Cependant le problème qui domine tous les autres et conditionne le développement du pays est certainement celui de l'eau.

Le Protectorat a bien compris l'intérêt présenté par l'équipement hydraulique du pays auquel il consacre chaque année une part importante du budget. Mais les nappes phréatiques qui sont du domaine de la petite hydraulique dont le développement appartient surtout aux particuliers, sont encore mal exploitées. La Modernisation rurale peut trouver là un rôle des plus utiles en forant des puits et en les équipant de stations de pompage. Au fur et à mesure de l'évolution des masses rurales et de l'augmentation de leurs besoins, il faudra en effet développer ces cultures riches, exigeantes en eau.

C. — *Nature des cultures.*

A l'heure actuelle, les céréales prédominent largement puisqu'elles constituent l'élément essentiel de la nourriture du fellah. Les superficies emblavées représentent en moyenne 95 % des cultures totales, y compris les cultures européennes. L'orge, assez rustique pour fructifier même dans de mauvaises conditions, couvre à elle seule autant de terres que le blé dur, le blé tendre et le maïs réunis. Ce dernier est cultivé presque exclusivement dans les sols irrigués. Mais les rendements sont faibles. On trouve là l'explication du niveau de vie extrêmement bas des masses rurales. Pour élever celui-ci, il faut que chaque agriculteur produise davantage, ce qui ne pourra être obtenu sans une transformation des méthodes. La plupart des familles ne possèdent qu'un petit lopin de terre de quelques

hectares, deux ou trois, parfois moins. C'est ainsi qu'aux environs de Fès, 8.000 personnes vivent sur un important domaine collectif dont 3.000 hectares seulement sont mis en culture. Dans le cercle de Midelt où, il est vrai, la moitié des terres sont irriguées, 76 % des fellahs mettent en valeur une superficie inférieure à 1 hectare, 16 % cultivent de 1 à 2 hectares et 5 % seulement de 2 à 5 hectares. Dans le cercle de Chaouia-Nord par contre les statistiques du tertib (1) font ressortir une superficie moyenne de 6 hectares par exploitant. Le fellah nourrit sa femme et ses enfants avec les quelques quintaux de blé qu'il récolte, le produit de trois ou quatre moutons qui pacagent sur les terrains de parcours de sa tribu auxquels il ajoute parfois le bénéfice que lui procure une plantation d'arbres fruitiers ou quelque occupation accessoire. Le morcellement est encore plus grand dans les régions accidentées où certaines parcelles couvrent à peine quelques dizaines de mètres carrés et doivent être travaillées à la houe. Il représente un premier obstacle à l'utilisation de gros matériel moderne mais n'interdirait pas un travail soigné et productif. Tout le mal provient de l'inefficacité des méthodes. Il suffit de voir travailler le fellah pour être frappé par le caractère arriéré de son agronomie.

D. — *Méthodes de travail.*

A l'automne, il doit attendre les premières pluies pour entreprendre les labours car sa charrue, ou plutôt l'araire qui en tient lieu, ne saurait pénétrer dans un sol un peu dur. C'est en effet une simple pièce de bois, une sorte d'épieu horizontal dont la pointe est garnie de fer, qui égratigne superficiellement le sol sans le retourner. Elle constitue le seul outillage agricole, à moins qu'on ne veuille y ajouter la faucille utilisée pour moissonner. La herse est inconnue, de même que tout intrument de transports. Ceux-ci se font à dos d'âne lorsque ce ne sont pas les femmes qui servent de bêtes de somme. Entre les semailles et la récolte, le grain sera abandonné à lui-même.

(1) Tertib : impôt agricole ayant pour assiette certaines récoltes.

Aucune façon accessoire ne viendra faciliter le tallage des jeunes pousses qui auront à lutter par surcroît contre les mauvaises herbes que l'araire ne détruit pas.

Il est pour le moins curieux de voir le fellah reproduire les gestes rituels de ses ancêtres qui ensemençaient leurs champs en jetant le grain sur la terre brûlée par le soleil de l'été et en le recouvrant ensuite avec leur mauvaise charrue. Aussi légère soit-elle, l'attelage peine pour la tirer, car le travail est parfois au-dessus de ses forces. Soumises aux mêmes privations que les hommes, les bêtes amaigries par la sécheresse de l'été, s'arrêtent aux plus légers obstacles, et ceux-ci ne manquent pas. Leur harnachement ne leur permet d'ailleurs pas de fournir tout l'effort dont elles seraient capables. Le collier n'existe pas. Il est remplacé par deux bricoles, l'une passant devant le poitrail de l'animal et l'autre sous son garrot, qui se réunissent sur une pièce de bois placée derrière les jambes antérieures. Le timon de la charrue est fixé à cette pièce transversale. La disparité de l'attelage en diminue encore l'efficacité. Il arrive souvent que le même propriétaire ne soit pas assez riche pour posséder à la fois deux bœufs ou deux chameaux en plus du petit âne qui le porte au souk et fait ses transports. On voit alors ce dernier, en compagnie d'un dromadaire efflanqué ou d'une vache famélique, tirer péniblement l'araire sur le mancheron de laquelle le fellah pèse de tout son poids pour la faire pénétrer dans le sol. Si son sillon rencontre une touffe de doum ou de jujubier, il le contournera soigneusement car les puissantes racines de cette végétation lui opposent un obstacle insurmontable. Les pierres, très nombreuses dans beaucoup de régions, restent dans le champ quelle que soit leur taille. L'agriculteur trouve l'effort nécessaire pour les enlever supérieur à l'avantage qu'il en retirerait.

L'emploi des engrais est inconnu, aussi faut-il pratiquer le système de la jachère et demander aux agents naturels les éléments fertilisants que l'homme ne restitue pas au sol. Mais le rendement en est encore diminué puisque la même parcelle ne produit qu'un an sur deux. Ainsi le seul emploi d'engrais et de fumier permettrait de doubler la superficie cultivée chaque année, à condition d'introduire de nouvelles cultures pour composer un assolement équilibré. On est arrivé au Maroc à un

stade où le défrichement de nouvelles terres devient de plus en plus difficile et coûteux, mais la production ne doit pas pour autant rester stationnaire. Il faut simplement améliorer la technique.

La faiblesse de l'araire et de son attelage, l'absence de préparation du sol, présentent un inconvénient majeur dans ce pays au climat sec : la lenteur des travaux. Il est rare qu'une famille possède plus d'un attelage et celui-ci ne peut labourer en moyenne qu'un cinquième d'hectare par jour. Or la récolte dépend essentiellement de l'époque des semailles. Les premières terres ensemencées donnent fréquemment le double de celles qui reçoivent le grain deux mois plus tard, à une époque où le blé des colons forme déjà un épais tapis bien uni. C'est un des grands avantages du tracteur de permettre de labourer avant les pluies et de semer ensuite au semoir mécanique des centaines d'hectares en l'espace de quelques jours au moment opportun. Le fellah, lui, doit attendre pour ouvrir son premier sillon que la terre se soit ressuyée des premières pluies d'automne. Il devra interrompre son travail deux ou trois semaines plus tard si une nouvelle période de sécheresse a durci la surface du sol. Cette dépendance à l'égard des précipitations atmosphériques explique les variations considérables des superficies emblavées par les indigènes. C'est ainsi qu'en 1941 elles ont dépassé 4 millions d'hectares tandis qu'en 1945 elles n'ont atteint que 2,6 millions, ce qui représente une diminution de 35 % due essentiellement aux conditions climatiques.

E. — *Faiblesse des rendements.*

C'est encore à l'insuffisance de travail du sol, à ce grattage superficiel effectué par l'araire, qu'il faut attribuer l'amplitude de variation des rendements d'une année à l'autre. Ceux-ci sont étroitement liés à l'abondance des pluies, qui sont cependant plus ou moins bien utilisées. Un sol peu travaillé, recouvert d'une légère croûte, laisse l'eau ruisseler tandis qu'une terre bien ameublie en absorbe de grandes quantités. Les racines des plantes pénètrent facilement dans un labour profond et puisent ainsi l'eau dont elles ont besoin. On comprend pour-

Graphique I.

SUPERFICIES TOTALES ENSEMENCÉES EN BLÉ DUR, BLÉ TENDRE, ORGE ET MAIS DE 1934 A 1945

(Européens + Marocains)

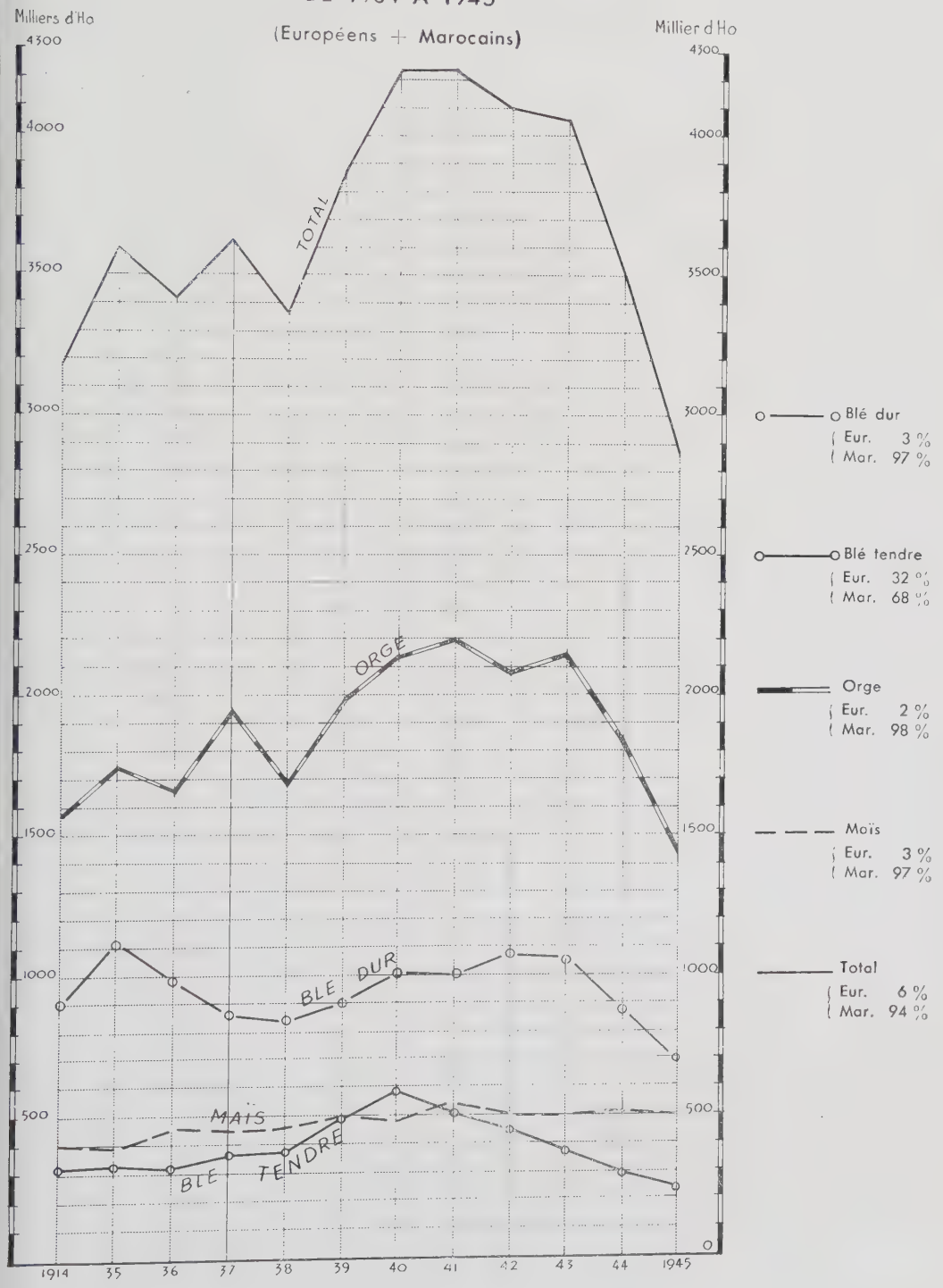

Graphique II.

INDICES DES SUPERFICIES ENSEMENCÉES ET DE LA PRODUCTION DES QUATRE PRINCIPALES CÉRÉALES

(100 = moyenne des années 1934-1938)

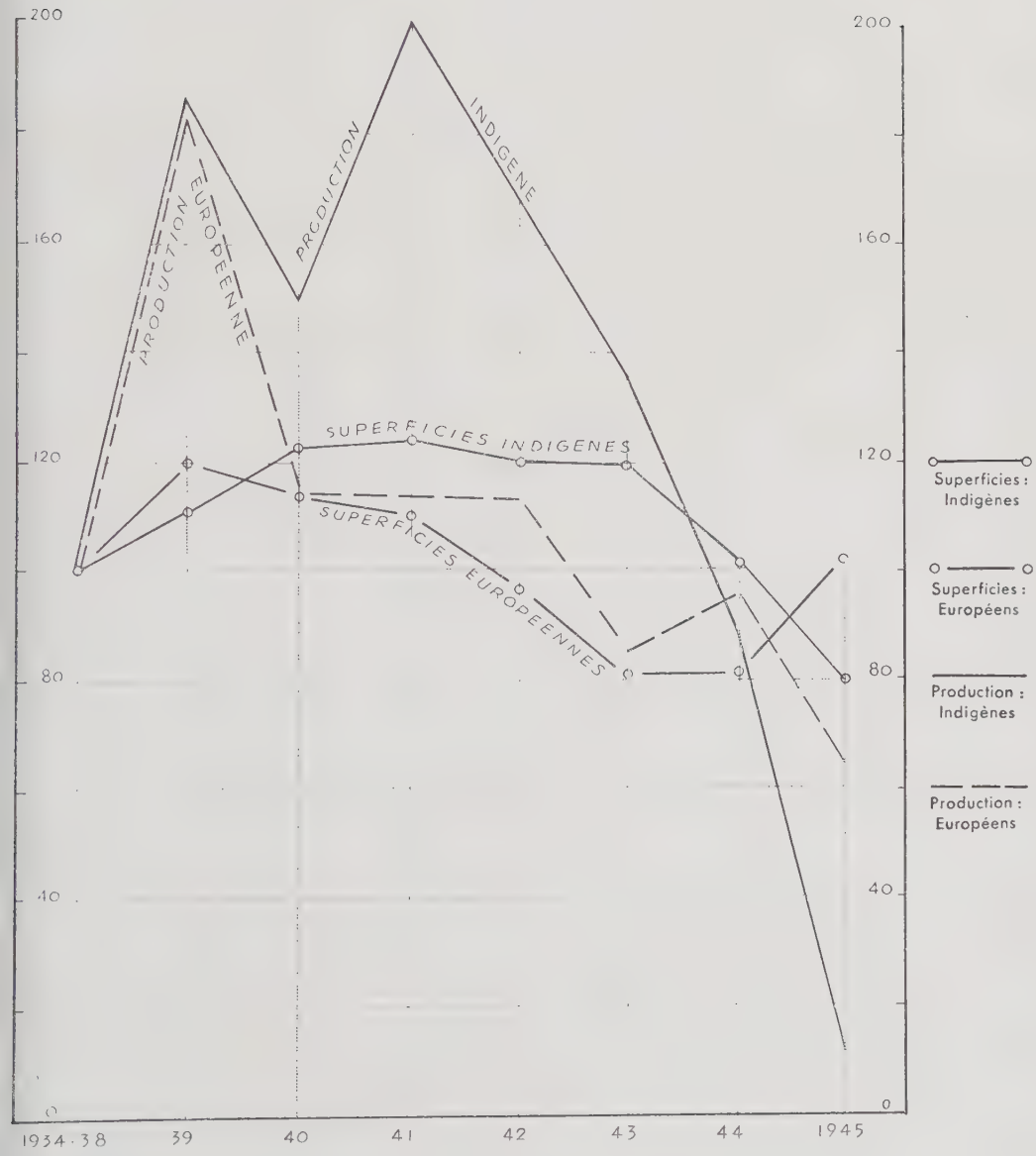

quoi, en année de sécheresse, les rendements des fellahs sont catastrophiques, alors que ceux des exploitations européennes subissent une baisse beaucoup moins marquée. Les statistiques (1) illustrent remarquablement cette sensibilité variable. Si l'indice 100 représente les moyennes obtenues pendant les quinze dernières années, les ensemencements ne varient que de 124 à 80, tandis que les rendements atteignent 200 en 1941 pour tomber à 18 en 1945, soit moins du dizième du maximum obtenu. On devine les répercussions de tels à-coups sur le standard de vie de la population, dont les réserves d'une année à l'autre ne suffisent pas à combler de tels déficits. Sans doute la récolte de 1945 a été catastrophique et exceptionnelle, mais la production de 1934 à 1945 accuse cependant des variations très amples comme le montre le graphique II et les chiffres suivants :

1934.....	26 millions de quintaux
1935.....	13 — —
1936.....	21 — —
1937.....	14 — —
1938.....	17 — —
1939.....	34 — —
1940.....	27 — —
1941.....	36 — —
1942.....	31 — —
1943.....	25 — —
1944.....	16 — —
1945.....	3.300.000 quintaux

Les rendements de la culture européenne accusent des écarts beaucoup moins considérables en année de sécheresse. C'est ainsi qu'en prenant le même indice 100 comme moyenne, l'année 1945 n'est descendue qu'à 65 au lieu de 18 en culture indigène. Cette différence prouve que l'homme n'est pas complètement désarmé devant les caprices de la nature grâce aux ressources que la technique moderne met à sa disposition.

---

(1) Voir *Bulletin Economique et Social du Maroc*, n° 27, 28 et 29.

Celle-ci permettrait au fellah, au moment de la moisson, des économies sérieuses, c'est-à-dire un niveau de vie plus élevé, s'il pouvait abandonner la faucille pour utiliser des outils mécaniques. Une grosse part de la récolte est en effet consacrée à payer la main d'œuvre nécessaire pour couper le blé, dès que le champ a plusieurs hectares. Or à cette époque les salaires des moissonneurs montent en flèche jusqu'au triple et au quadruple du taux normal. Tout le monde récolte à la même époque car la chaleur rend la paille cassante et ne permet pas d'attendre. Aussi les ouvriers saisonniers se font-ils rares et veulent-ils gagner davantage. Leurs effectifs varient beaucoup d'une année à l'autre. En effet, cette main d'œuvre d'appoint vient de régions pauvres, en particulier du Souss, dont les habitants doivent chercher du travail à l'extérieur pour compléter leurs récoltes insuffisantes. Aussi, pendant les bonnes années, les moissonneurs partent moins nombreux et demandent des salaires très élevés. Pour les payer, le propriétaire doit vendre du grain sur le souk à des conditions désavantageuses, en raison des apports nombreux à cette époque. Manquant de réserves pour attendre, il commence fort mal l'année au profit des spéculateurs qui revendront son grain au prix fort quelques mois plus tard.

Cette chute des cours est d'autant plus prononcée que, nous le savons, chaque fellah consacre la presque totalité de ses cultures aux céréales, et vend sa récolte dès qu'il en dispose pour payer ses dettes ou acheter ce dont il a un urgent besoin. Aussi s'étonne-t-on de ce refus de spécialisation des cultures malgré la diversité des régions et leurs possibilités variées. Les terres irriguées des petites vallées du Souss portent jusqu'à trois récoltes d'orge et de fèves par an, bien qu'elles soient spécialement aptes aux cultures maraichères ou industrielles riches. Sur les pentes du pré-Rif, on trouve de maigres récoltes céréalières là où l'olivier prospère et devrait occuper une place beaucoup plus importante. Quelle que soit la vocation agricole du terroir, chaque fellah veut produire lui-même l'orge ou le blé dur nécessaires à la consommation de sa famille. Cet état d'esprit résulte des conditions politiques et sociales du vieux Maroc. A une époque encore récente le commerce, c'est-à-dire la circulation des marchandises, était presque inexistant du fait

de l'insécurité. La préoccupation première de chacun était de remplir le silo dans lequel toute l'année les femmes puisent. L'essentiel de la nourriture était ainsi assuré sur place et continue à l'être, sans aucune préoccupation de rentabilité. La pacification n'a pas transformé des habitudes si bien établies, que les années de guerre et de privations n'ont pu qu'affermir.

Une véritable éducation, patiente et persévérante, sera nécessaire pour développer de nouvelles cultures, étendre le domaine des plantations arboricoles et améliorer la qualité de leurs produits.

*
* *

III. — *L'ELEVAGE*

Le fellah se consacre rarement à l'agriculture seule. Dès qu'il peut disposer d'un peu d'argent, il achète du bétail, vaches, moutons ou chameaux. L'élevage est une activité très bien considérée, car elle demande peu de travail. Les bêtes mangent ce qu'elles peuvent trouver, couchent dehors et se reproduisent suivant leur bon plaisir. Bien sûr il faut les surveiller, mais cette occupation ne demande aucun effort physique.

Avant la pacification, l'élevage était la principale ressource de la majorité des habitants, car la mobilité des troupeaux permettait de fuir le danger sans abandonner tous ses biens. Il tient encore une place très importante dans l'économie des populations de la montagne, moindre dans la plaine.

Suivant les régions, la vie pastorale présente des caractères différents, allant du petit troupeau vivant autour du douar jusqu'au grand nomadisme, mais partout la même absence de soins se fait sentir. Les bêtes sont très rustiques et bien adaptées aux conditions pénibles qu'elles subissent. Cette qualité est évidemment compensée par une diminution du rendement. Le bétail vit toute l'année dehors et souffre beaucoup des variations atmosphériquse. Sauf en haute montagne, où les Berbères l'abri-

tent l'hiver dans leur maison, il n'a aucune protection contre la pluie et le froid. Les arbres mêmes lui manquent pour se reposer à l'ombre pendant les grosses chaleurs.

C'est sans doute durant les longs mois d'été que les troupeaux souffrent le plus. Ils manquent d'herbe sur les maigres terrains de parcours de la plaine. Aussi beaucoup sont-ils conduits sur les pâturages des plateaux et de la haute montagne où ils trouvent un peu plus de nourriture. Mais presque partout l'eau est rare. Les puits sont souvent très éloignés du lieu où pacage le troupeau. Aussi le berger ne l'y conduit-il qu'une fois par jour, parfois même moins souvent. La longueur de la marche, ajoutée à la rareté de la nourriture et au manque d'eau, fatigue beaucoup le bétail. Les pasteurs s'en remettent à la générosité de la nature pour fournir à leur troupeau une nourriture suffisante. Leur préoccupation unique est de trouver le meilleur pâturage et de l'utiliser le plus possible. Aucun effort généralisé n'a été tenté pour mettre du fourrage en réserve.

La faveur dont jouit le bétail aux yeux de tous provoque régulièrement un surpeuplement des terrains de parcours. L'argent économisé est aussitôt transformé en moutons, chèvres ou vaches. Cette augmentation du cheptel marocain n'est jamais durable, car la nature se charge d'en limiter les excès. L'exemple des variations en nombre des moutons durant ces dernières années est significatif. En 1941, on l'estimait à 13.100.000 têtes, puis il décrut pour arriver en 1945 à 8.400.000, diminuant de près d'un quart au cours de la dernière année à cause de la sécheresse. Celle-ci provoqua une forte mortalité et un amaigrissement général du troupeau.

Ainsi les Marocains sont aussi désarmés devant les difficultés du climat pour protéger leurs élevages que pour empêcher la ruine de leurs récoltes. Et cependant toute parade n'est pas impossible pour limiter les dégâts d'une année de sécheresse. Avec un peu de prévoyance, une grande partie des animaux qui meurent dans ces cas-là pourraient recevoir le minimum nécessaire pour franchir le cap difficile.

En premier lieu, il importe de multiplier les points d'eau et de constituer des réserves de fourrage. Un peu partout des puits pourraient être forés. Ce travail exige dans bien des cas des outils modernes, car les nappes phréatiques sont à des pro-

fondeurs très variables dépassant une centaine de mètres à certains endroits. Les services de l'élevage, qui sont déjà à la tâche depuis longtemps ont un rôle important à jouer dans ce domaine. Par contre, ils ne peuvent intervenir directement pour accroître les quantités de fourrage disponibles. C'est par un long travail d'éducation et par des crédits qu'on obtiendra peut-être du fellah la constitution de luzernières, là où il est possible de l'entreprendre, et la mise en réserve de foin. Mais une telle révolution des coutumes ne se fera pas sans difficultés. Il faudrait également construire des étables pour abriter le bétail pendant l'hiver.

Enfin, une amélioration de la race augmenterait les revenus des éleveurs. Quelques essais ont déjà été tentés par des Européens possédant des troupeaux en association avec des indigènes. Des géniteurs sélectionnés ont été introduits mais sans grands résultats. En effet, la reproduction reste absolument libre à l'intérieur des troupeaux, aucune surveillance n'est exercée sur les croisements. Aussi les progrès observés se perdent rapidement à la troisième ou quatrième génération.

Il serait peu raisonnable d'espérer une transformation généralisée des méthodes d'élevage, car il est certainement plus difficile d'obtenir du fellah qu'il fasse des provisions de fourrage que de lui faire remplacer son araire par une charrue européenne.

IV. — *COMPARAISON DES TECHNIQUES EUROPEENNE ET INDIGENE*

Dans le domaine de l'agriculture, les colons européens ont depuis longtemps montré les méthodes à employer pour limiter les écarts de production. Leur technique a pour autre avantage de fournir des rendements deux à trois fois plus élevés que ceux des fellahs. Les rendements moyens en culture européenne s'établissent aux environs de 12 à 13 quintaux à l'hectare pour le blé dur et 15 pour l'orge, tandis qu'ils ne sont respectivement que de 5 et 7 en culture indigène. Nous avons vu déjà les raisons principales de cette supériorité: rapidité

des labours et semailles dûe à la puissance du matériel mécanisé, qualité technique des différents travaux. Il faut y ajouter la pratique d'assolements rationnels supprimant les jachères, l'emploi d'engrais et de fumier, l'utilisation de semences sélectionnées. C'est aux colons que le Maroc doit encore l'introduction de cultures nouvelles, l'extension donnée aux plantations d'orangers dont ils ont amélioré considérablement la qualité, le développement de la production maraichère et fruitière en général. Et cependant, leurs méthodes sont loin d'être parfaites, marquées qu'elles sont par le recrutement hétérogène de ces agriculteurs, dont beaucoup ne connaissent la terre que de fraîche date.

Mais leur réussite technique, quoique non négligeable, n'est pas un facteur déterminant de l'économie rurale marocaine. L'emprise de la colonisation ne porte guère que sur 400.000 hectares de cultures répartis entre quelque 4.000 Européens, en majorité Français. Cette superficie représente le dixième des terres cultivées en année normale dans l'ensemble du pays. Les rendements obtenus, aussi élevés soient-ils, ne sauraient contrebalancer le déficit des cultures indigènes. D'ailleurs, le fond du problème n'est pas là. Il ne suffit pas d'accroître la production générale du pays. Il faut aller plus loin et assurer à chacun le moyen de vivre, que ce soit en consommant directement ses récoltes ou en les échangeant contre d'autres biens. Sans doute, les années de grande famine, le Protectorat distribue gratuitement des céréales pour sauver de la mort un grand nombre d'hommes sans ressources; mais on ne peut voir là qu'un expédient. Au Maroc, où chaque famille, chaque groupe d'individus, vit presque en économie fermée, on sent plus qu'ailleurs que chaque petite unité économique vit du produit de son travail. A ce point de vue, on peut séparer grossièrement les habitants du bled en deux catégories:

— d'une part, ceux qui travaillent dans des exploitations européennes et participent directement ou indirectement aux avantages de l'équipement technique du pays;

— d'autre part, la grande majorité, ceux qui vivent en cellule close peinent sur leur terre ou sur celle d'un fellah plus riche. Ces derniers ne profitent guère des améliorations géné-

.rales mais par contre bénéficieront immédiatement de tout progrès apporté à leurs méthodes de travail, par l'augmentation des rendements. Le véritable problème consiste donc à élever le niveau de production de chacun pour hausser le standard de vie de tous.

V. — *RAISONS DE CE DECALAGE DES TECHNIQUES*

Tout reste encore à faire, ou presque, dans ce domaine. Aucune évolution générale ne se dessine. A peine quelque 50.000 hectares sur un total de 4 millions sont cultivés suivant les méthodes européennes par quelques riches Musulmans. On pourrait croire que l'ampleur même de la transformation, la distance qui sépare l'araire biblique de la charrue brabant ou du tracteur, constituent pour le fellah un obstacle infranchissable. Comment, dira-t-on, un pauvre homme possédant quelques hectares de terres pourrait-il utiliser tout l'équipement que comporte une exploitation moderne? L'objection semble irréfutable et cependant l'exemple donné par l'Algérie nous montre sa faiblesse. Les premiers colons français qui sont venus s'y établir au siècle dernier ne connaissaient pas la culture mécanisée. Petits paysans pour la plupart, ils ont cultivé leur bled avec les instruments agricoles qu'ils utilisaient en France. La modeste charrue à versoir a voisiné pendant longtemps avec l'araire, la faulx du moissonneur a, dès cette époque, marqué un gros progrès sur la faucille qu'emploie encore aujourd'hui le fellah algérien comme son voisin marocain.

La raison de ce conservatisme est beaucoup plus morale que matérielle. Le manque de capitaux aurait été surmonté, des formules d'association auraient même permis d'introduire le machinisme agricole, si le facteur humain ne s'était pas opposé à toute évolution. Au Maroc, deux civilisations sont en présence mais ne s'interpénètrent guère. Elles sont le reflet des croyances religieuses, de la vie psychique, économique et sociale de peuples distincts. Le respect des traditions est un trait commun à toutes les populations rurales. On le retrouve, poussé à l'extrême, chez les Musulmans. Le fellah pratique les gestes trans-

mis par ses ancêtres de génération en génération sans songer à la possibilité d'une modification. Pourquoi enlèverait-il de son champ les pierres qui l'encombrent, puisque tous ceux qui ont cultivé cette terre avant lui s'en sont abstenus? En aurait-il même le dessein, il se heurterait à la réprobation générale. Toute innovation est l'objet des sarcasmes des voisins, et seul un succès évident peut donner raison a posteriori à celui qui l'entreprend. Comment s'étonner de la rareté des tentatives d'amélioration alors que les premiers essais sont souvent peu covnaincants, lors même qu'ils ne constituent pas des échecs? Au reste, la routine n'est pas le propre des seuls fellahs. Elle marque la vie de tous les petits paysans du monde, trop absorbés par les difficultés de leur existence et la rude tâche journalière pour oser modifier les gestes traditionnels, qui ne sont peut-être pas les meilleurs, mais dont on sait par avance ce qu'on peut en attendre.

Le fatalisme musulman n'est pas étranger à cette immobilité des mœurs et des coutumes. Le fellah semant son blé accomplit un rite et le Ciel fait le reste. La soumission aux lois de la nature est un dogme qu'il serait sacrilège de prétendre violer en essayant de s'y soustraire par des artifices. Tous les travaux ne donneront rien si la pluie ne tombe pas en temps utile et assz abondamment. Fatalisme et paresse vont d'ailleurs de pair. L'homme se contente de son sort, aussi misérable soit-il, et ne fait spontanément aucun effort pour se créer une situation meilleure. C'est un fait bien connu au Maroc que la main d'œuvre se raréfie à mesure que s'accroissent les salaires, car bien souvent l'ouvrier en profite pour se reposer un ou deux jours de plus par semaine au lieu d'améliorer sa nourriture ou son habitat. Le travail est un mal nécessaire dont on s'empresse de s'affranchir dès que l'occasion s'en présente.

On peut voir dans cet état d'esprit une des raisons de l'inexistence de la moyenne et de la grosse exploitation agricole chez les Musulmans. Ce n'est pas à dire qu'on ne puisse trouver certains moyens propriétaires possédant jusqu'à cinquante ou soixante hectares. Quelques-uns même ont réussi à constituer des domaines de plusieurs milliers d'hectares. Mais dès qu'un

fellah dispose d'une dizaine d'hectares, il s'estime suffisamment riche pour ne plus travailler et fait exploiter sa terre par d'autres. Cette méthode d'exploitation porte le nom de khammessat. Ses formes sont multiples et complexes, mais présentent toutes une certaine parenté avec notre métayage. Les procédés de culture sont les mêmes que ceux du petit propriétaire, ce qui limite par là même l'étendue de la terre concédée à la superficie que peut travailler une famille avec un attelage, c'est-à-dire une dizaine d'hectares. La rémunération du khammès varie suivant l'apport de celui-ci dans l'exploitation. S'il se contente de fournir son travail, il reçoit le cinquième de la récolte. Mais, si l'attelage avec lequel il travaille lui appartient, il a droit, suivant les usages les plus fréquents, à deux cinquièmes de plus. L'apport de la semence, fournie par le propriétaire, est payé par un cinquième ; le dernier sert à rémunérer le capital représenté par le champ. La généralisation du khammessat prive le Maroc d'une classe moyenne d'exploitants ruraux, c'est-à-dire des éléments les plus perméables aux progrès techniques. La campagne moghrebine est ainsi composée d'une mosaïque de petits champs travaillés par des hommes que le dur labeur rend passifs devant toute possibilité de progrès.

Le fellah se laisse aussi effrayer par les avances de fonds que nécessite l'agriculture moderne. Pour lui, qui n'utilise en fait la monnaie qu'à l'achat des biens de consommation, tout argent dépensé est perdu Aussi les investissements que représente l'acquisition d'une charrue, d'engrais, de semences sélectionnées, la construction d'une étable, lui apparaissent comme autant de dépenses superflues qui lui font préférer sa modeste agronomie où il ne risque pas d'engloutir dans une mauvaise récolte les économies des années précédentes

A un autre point de vue, l'agriculture moderne présente aux yeux des travailleurs du bled un inconvénient majeur. Elle exige des soins plus constants. La machine épargne l'effort physique mais permet une activité plus grande. Ainsi la transformation d'un bled bour en terres irriguées modifie le rythme de l'existence du fellah. Tant qu'il se limite à la culture des

céréales, il jouit de longues périodes de repos. L'époque des labours, parfois interrompus cependant par le manque de pluies ou leur excès temporaire, exige un effort soutenu. Puis l'orge ou le blé poussent seuls. Le fellah ne reviendra sur son champ que pour la moisson si le Ciel a dispensé l'eau en quantités suffisantes. Les cultures irriguées exigent au contraire un travail ininterrompu par leur variété au cours des saisons et les soins plus grands qu'elles nécessitent. Aussi une certaine opposition peut-elle se manifester en face de tentatives de modernisation. C'est ce qui se produisit chez les Béni-Amir qui habitaient il y a dix ou quinze ans une région déshéritée, brûlée par le soleil et la sécheresse. Le Protectorat entreprit des travaux importants pour irriguer leurs terres grâce à un barrage construit sur l'Oum-er-Rbia. Il se heurta à une résistance très vive de la part des indigènes qui refusèrent l'eau qu'on leur offrait. Aujourd'hui la plaine des Béni-Amir est verdoyante, grâce à la luzerne pour une large part. Celle-ci présente aux yeux des propriétaires l'avantage de rester en place pendant plusieurs années en exigeant seulement des irrigations périodiques. La vente sur pied évite dans bien des cas la fatigue de la récolte à celui qui en retire le bénéfice. Aussi maintenant l'eau est-elle considérée avec intérêt et permet-elle la culture du coton. L'action d'un contrôleur civil énergique et d'un caïd convaincu de la valeur de l'entreprise n'est sans doute pas étrangère à cette réussite.

Cette crainte du travail, assez répandue chez les populations méditerranéennes, trouve une certaine justification dans la pauvreté de l'homme. Vivant dans des conditions précaires, avec une nourriture des plus insuffisantes, en butte à de nombreuses maladies, comment pourrait-on lui demander de fournir un effort soutenu ? La misère affaiblit autant l'esprit que le corps et détruit les énergies. On se trouve ainsi dans un cercle vicieux. L'homme est paresseux parce qu'il ne mange pas assez mais ses ressources augmenteraient s'il travaillait davantage. Pour rompre le cercle et renverser une situation solidement établie depuis bien des générations, une énergique intervention venant de l'extérieur semble nécessaire. C'est ce qu'ont pensé les promoteurs du Paysanat.

VI. — *ACTION DU PROTECTORAT EN FAVEUR DES FELLAHS AVANT LA CREATION DU PAYSANAT*

Le Gouvernement du Protectorat n'avait pas attendu le lancement de cette réforme pour s'intéresser au sort des agriculteurs, et avait pris auparavant différentes mesures, juridiques ou matérielles, pour les protéger ou améliorer leur technique primitive. Un rapide aperçu de ces institutions complètera la description des conditions dans lesquelles vit le fellah.

A. — *Protection des propriétés collectives.*

La première intervention importante a concerné dès 1919 la protection de la propriété collective. Avant l'établissement du Protectorat le régime d'insécurité permanente qui régnait sur le pays interdisait presque partout l'appropriation privée des terres. Elles n'était possible qu'aux abords des villes et dans les montagnes où la défense était facile. Dans les plaines les tribus semi-nomades ne se fixaient au même endroit que le temps nécessaire pour ensemencer et récolter. Aussi la propriété, combien instable, n'était-elle que collective. La tribu ou la fraction revendiquait des droits sur certaines terres. C'est elle, par l'intermédiaire de la djemaa ou conseil des notables, qui en est propriétaire et non les membres qui la composent.

Or, la paix s'établissant peu à peu, beaucoup ont entrepris d'acquérir par l'usage des droits privatifs sur certaines terres, se fondant sur l'adage qui veut qu'au Maroc le sol appartienne à celui qui l'a vivifié pendant un certain laps de temps. On courait à la dépossession d'un grand nombre de collectivités dont les membres auraient été chassés de chez eux par des individus plus entreprenants, et se seraient trouvés sans ressources. Aussi un dahir du 27 avril 1919 a-t-il écarté le danger en déclarant inaliénables et imprescriptibles les terres collectives, dont seul le partage en jouissance peut être effectué entre ses membres. Les djemaas ont été chargées de l'administration des

terres sous la surveillance d'un conseil général de tutelle. Puis l'apurement juridique de leur situation a été entrepris. Actuellement il atteint trois millions d'hectares. Environ deux millions restent encore à délimiter.

Ces importantes superficies dont une grande partie, que l'on peut évaluer approximativement à un million d'hectares, est cultivable, ne sont encore exploitées que très incomplètement. Sur certaines, l'usage a établi des droits d'appropriation privée qui, quoique imparfaits, sont respectés. D'autres bonnes terres demeurent en friche, faute de moyens pour les mettre en valeur, et constituent des ressources précieuses que le Paysanat désire exploiter au profit des collectivités propriétaires.

B. — *Immatriculation de la propriété foncière.*

L'immatriculation de la propriété foncière constitue une autre mesure de protection juridique de la terre. L'incertitude dans laquelle se trouve l'acheteur éventuel d'un immeuble au sujet de son véritable propriétaire, les nombreuses contestations qui accompagnent les ventes, l'ignorance de la prescription acquisitive dans le droit musulman, font perdre aux biens immobiliers une grande partie de leur valeur. C'est un véritable jeu de loterie d'acheter une terre non immatriculée. Aussi loin qu'on puisse remonter dans les transmissions successives, dont la preuve est administrée souvent par les témoignages des anciens, on n'est jamais certain de ne pas trouver par la suite un prétendu propriétaire dont les titres remonteront plus loin dans le passé. Pour supprimer cette menace perpétuelle qui pèse sur le possesseur d'une terre et risque de géner son exploitation, un dahir est venu organiser l'immatriculation de la propriété foncière. Celle-ci est facultative mais ses avantages poussent un grand nombre de propriétaires musulmans à en profiter. Les formalités, assez simples, ne constituent pas un obstacle. Si la demande d'immatriculation a été acceptée, c'est-à-dire s'il n'y a pas eu d'opposition justifiée, le conservateur établit un titre foncier décrivant l'immeuble et les droits réels qui y sont attachés. Il indique également le domicile et l'état civil du propriétaire. La preuve la plus évidente de l'utilité

de ces dispositions est donnée par la différence de prix des immeubles suivant qu'ils sont immatriculés ou non.

A ces mesures de protection d'ordre juridique sont venues s'ajouter des institutions tendant à apporter une aide directe aux fellahs, que ce soit dans le domaine du crédit, de l'éducation technique ou de la valorisation de leurs produits sur le marché.

C. — *Les sociétés indigènes de prévoyance.*

Les sociétés indigènes de prévoyance, appelées plus communément S. I. P., ont été instituées dès 1913. Elles « ont pour but de contribuer, par le crédit et la vulgarisation agricole, à la modernisation de l'économie rurale indigène ». C'est surtout par le crédit qu'elles ont manifesté leur utilité, mais de façon insuffisante depuis la dévalorisation de la monnaie qui n'a pas été accompagnée par une élévation des plafonds des prêts. Ceux-ci se pratiquent en nature ou en argent. Les premiers sont représentés essentiellement par des avances de céréales pour les semailles, que les agriculteurs remboursent en argent à la récolte. Les prêts en argent sont utilisés par les indigènes pour des achats de semences, de matériel ou d'animaux.

Pendant les trois dernières années, de 1944 à 1947, les prêts en argent et en nature ont dépassé un demi-million de francs, ce qui a permis aux fellahs de se remettre au travail après les mauvaises récoltes 44 et 45. Sans les avances en nature des S. I. P. les emblavements auraient certainement été moindres, car la réserve de semences de chacun avait servi en partie à la consommation.

Les sociétés indigènes de prévoyance ont pour objectif second la vulgarisation agricole. Celle-ci a revêtu des formes diverses, car elle a été laissée à l'initiative des autorités locales qui ont agi suivant les besoins de leur circonscription. Ici la constitution d'une pépinière a permis la distribution aux sociétaires de plants de qualité et greffés, là un moniteur agricole a essayé d'introduire la charrue à versoir, les semences sélectionnées, de meilleurs assolements; ailleurs encore des étalons ont été mis à la disposition des éleveurs. Pour utile qu'elle soit,

cette entreprise n'a pas réussi à transformer les méthodes en raison des moyens insuffisants qu'elle a employés. Cette expérience, loin d'être cependant un échec, prouve la nécessité d'une action énergique et étendue si l'on veut obtenir une modernisation généralisée.

D. — *Les coopératives indigènes agricoles.*

Il ne suffit pas de favoriser la production par des prêts de semences ou autres, d'améliorer la technique. Il faut encore permettre au producteur de vendre à un prix rémunérateur et par conséquent le protéger des nombreux spéculateurs qui ne peuvent manquer de proliférer dans un pays dont la situation économique varie considérablement d'une année à l'autre. Sinon les autres efforts seront vains et laisseront le fellah dans la même misère pendant que d'autres profiteront de son travail. C'est évidemment de la commercialisation des céréales que le Gouvernement du Protectorat a dû tout d'abord s'inquiéter. Tout le monde moissonne à la même époque ou peu s'en faut et doit aussitôt vendre du grain pour rembourser l'usurier intraitable ou, en mettant les choses au mieux, acheter les produits indispensables dont la famille a dû se passer pendant les derniers mois, faute de ressources. Sans doute a-t-on mis de côté la part nécessaire à la consommation familiale ainsi qu'à l'attelage, et la semence pour la campagne suivante. Mais si les besoins d'argent sont importants, la réserve est calculée au plus juste. Les apports nombreux de céréales sur le souk ne manquent pas de faire baisser rapidement les prix aussitôt après la récolte. Les spéculateurs en profitent et revendront le grain pendant le reste de l'année à ceux qui auront sous-estimé leurs besoins et devront racheter au prix fort le blé qu'ils ont produit, en empruntant peut-être à l'usurier l'argent nécessaire.

Pour mettre un frein à cette variation continue des cours et permettre une rémunération équitable de leur labeur, un dahir du 24 avril 1937 a créé les Coopératives Indigènes Agricoles. La première chose à en dire est qu'elles ne sont précisément pas des coopératives, puisqu'elles ne sont pas constituées avec

des capitaux appartenant à leurs usagers. Ceux-ci ne touchent pas de dividendes. Les fonds nécessaires sont prêtés par la Caisse Centrale de Crédit et de Prévoyance Indigène. Leur assemblée générale est composée de représentants des Sociétés Indigènes de Prévoyance. Ces prétendues coopératives — appelées plus couramment C. I. A. — ont pour rôle d'acheter ou de vendre au moment opportun pour stabiliser les cours des différentes céréales et, en ce qui concerne le blé tendre, agir comme témoins en fixant pour chaque campagne le prix auquel elles s'en portent acquéreurs. Les C. I. A. ne se contentent pas d'acheter à leurs adhérents, ce qui enlève encore à leur caractère de coopérative. Elles peuvent, dans certains cas, constituer des stock par des achats à des commerçants ou aux importateurs pour distribuer des semences sélectionnées par l'intermédiaire des S. I. P. ou des grains ordinaires en cas de disette.

Tel est le rôle le plus important de cette institution, la normalisation des cours des céréales. Mais accessoirement elle remplit la même fonction pour des produits divers, suivant les productions régionales.

Bien que les C. I. A. ne voient passer dans leurs magasins qu'une partie relativement faible de la production totale — qui a cependant atteint 2.600.000 quintaux en 1945-46, leur présence sur le marché a permis de limiter considérablement les écarts dûs à la spéculation.

E. — *Le bien de famille.*

Les différentes mesures tendant à protéger le fellah contre les trafiquants, à lui fournir du crédit pour le libérer des usuriers, n'ont réussi qu'à limiter son endettement sans le supprimer. Il y a encore de l'argent à gagner pour les Juifs qui prêtent à des taux prohibitifs en prenant des garanties sur les terres de leurs emprunteurs. Ces derniers sont fréquemment dépossédés et, perdant leurs moyens d'existence, augmentent ce prolétariat instable qui est un danger pour l'économie et la paix sociale. D'autre part, l'incertitude monétaire et la valorisation des produts agricoles ont entraîné un large mouvement

de spéculation immobilière. Beaucoup de fellahs ont été éblouis par les prix offerts et ont vendu leur lopin de terre contre une somme d'argent qui, aussi considérable qu'elle ait pu leur paraître, n'a pas tardé à être dépensée inutilement.

Pour « protéger le fellah contre les risques de dépossession, lui assurer la jouissance paisible d'un bien nécessaire à sa subsistance et à celle de sa famille et le mettre en mesure de participer au développement économique du pays », un dahir du 8 février 1945 a posé le principe de la constitution d'un bien de famille incessible et insaisissable. Son étendue est d'un hectare et demi ou de sept hectares et demi suivant que la terre est irriguée ou ne l'est pas.

Cette réforme, utile dans son principe, n'a pas donné les résultats que ses promoteurs en attendaient. De l'avis de tous, une refonte serait nécessaire pour l'intégrer dans les autres dispositions du droit musulman et supprimer les difficultés que son application a soulevées.

Cependant l'existence de ce dahir montre l'importance du problème de la stabilité des populations rurales et indique que cux qui désirent une amélioration de leur condition ne sauraient s'en désintéresser.

VII. — *NECESSITE D'UNE REFORME*

Toutes les mesures prises en faveur des fellahs jusqu'à la création de l'entreprise de modernisation rurale avaient des objectifs très limités. Elles tendaient à remédier à tel ou tel vice de l'économie rurale, à combler certaines lacunes. Malgré ces améliorations accessoires, le problème restait entier de l'évolution technique de l'agriculture marocaine et de son harmonisation avec les méthodes de pays plus avancés. Il importe maintenant de remplacer cette agronomie ancestrale par une technique modernisée si l'on veut que le Maroc vive sans subir bientôt une grave crise économique. Certains prêchent sans doute le maintien du statu quo, arguant de l'inutilité d'un tel effort et de sa vanité en face de l'inertie des Musulmans. Ils font ressortir le danger social que présente l'évolution de popu-

lations demeurées jusqu'ici dans l'immobilité la plus absolue et brutalement libérées de leurs traditions, la résistance même que peut soulever une telle tentative chez des hommes très respectueux de leurs coutumes. Opposer ces difficultés, qui sont réelles, n'apporte pas une solution au problème. Le Paysanat marocain n'est pas issu de cerveaux en mal de nouveautés idéologiques, mais s'est imposé à l'esprit de ceux qui ont la charge de nourrir plusieurs millions de personnes avec les ressources du pays. La réforme pouvait être entreprise plus ou moins tôt, d'une façon ou d'une autre, mais devait voir le jour. On ne peut la considérer comme une œuvre philantropique, car la nécessité d'augmenter les rendements agricoles apparaît plus évidente d'année en année, au fur et à mesure de l'accroissement de la population. En l'absence de tout état civil, celui-ci ne peut se chiffrer de façon précise mais, au résultat de différentes estimations, on peut établir l'excédent des naissances sur les décès aux environs de 300.000 par an. Les statistiques démographiques du Protectorat sont sans doute très incertaines et les chiffres qu'elles donnent ne peuvent être utilisés avec trop de rigueur en valeur absolue. Cependant leur comparaison à des époques différentes fournit de précieuses indications sur l'évolution de la population. Celle-ci était estimée en 1921 aux environs de trois millions et demi, alors qu'on la situe aujourd'hui, quelque vingt-cinq ans plus tard, à plus de huit millions. On peut donc considérer que, pendant ce laps de temps, le nombre des habitants du Maroc a doublé. Cet accroissement n'est dû que pour une faible part à l'immigration, puisque la population européenne oscille aux environs de 500.000 habitants. Il résulte directement de l'augmentation de l'âge moyen des individus et de la diminution de la mortalité infantile.

Cette montée en flèche du nombre des consommateurs ne s'est pas accompagnée d'une augmentation parallèle des surfaces cultivées. Celle-ci se heurte à des obstacles toujours plus nombreux, car les terres encore improductives sont de plus en plus difficiles à mettre en valeur et demandent souvent pour cela des moyens puissants que ne possède pas le fellah. Celui-ci, armé de sa seule araire trainée par un maigre attelage, ne peut augmenter le rendement des terres qu'il cultive déjà. Il

ne peut non plus partir à la conquête des friches denses de jujubiers aux racines puissantes, dont la destruction exige l'emploi de gros tracteurs et de charrues défonceuses.

C'est dans ces deux directions, accroissement des rendements des terres déjà exploitées et défrichement de nouvelles surfaces, que porte l'effort principal du Paysanat. Son but est de maintenir d'abord, puis de développer le standard de vie des populations rurales. Demeurer dans l'expectative serait abandonner des millions d'hommes aux famines qui frappent périodiquement le pays et se chargent, comme pour le cheptel, de proportionner les bouches à nourrir aux ressources que procure la terre. Il faut être logique et ne pas donner aux Musulmans la possibilité de guérir leurs maladies et de lutter contre les épidémies, en engageant pour cela des crédits importants, sans leur fournir parallèlement les moyens de défendre leur santé en se nourrissant suffisamment.

Les Français, par leur présence au Maroc, ont accepté la charge de veiller à la sauvegarde de ses habitants. L'œuvre qu'ils ont déjà accomplie en quelques décades est magnifique. La création de l'entreprise de la modernisation rurale ajoute une nouvelle pièce à l'édifice. Quelle que soit l'opinion qu'on puisse en avoir, elle montre la volonté du Gouvernement de continuer à faire progresser le pays. Des critiques peuvent être adressées quant aux moyens employés, on ne saurait en contester le principe.

CHAPITRE II

LES PRINCIPES DE LA MODERNISATION RURALE ET LEUR APPLICATION

I. — *LA DOCTRINE*

A. — Conceptions primitives.

Deux faits principaux se détachent du tableau que nous venons de brosser de l'agriculture musulmane : la nécessité d'une transformation complète de ses méthodes et l'incapacité des agriculteurs de l'opérer spontanément. Une impulsion venant de l'extérieur est seule capable de provoquer l'abandon des vieilles routines. Qui pourrait s'en charger ? Certains regrettent peut-être que cette éducation n'ait pas été confiée à des particuliers, que des colons par exemple n'aient pas eu pour tâche de conseiller et guider les fellahs dans l'apprentissage d'une technique nouvelle. L'immixtion de l'Etat dans de nombreux domaines est déjà excessive, pensent-ils à juste titre, sans que l'agriculture à son tour ait besoin d'être contaminée par le virus. Cependant, un examen loyal du problème doit convaincre le plus libéral de la nécessité où se trouvait le Gouvernement du Protectorat de prendre la direction de la réforme, du moment que son principe était admis. Sa réalisation exigeait un développement harmonieux de tous les éléments de la vie rurale et partant une direction ferme capable d'envisager le problème dans son ensemble et de diriger l'évolution sans en négliger aucun élément. Or, l'Etat dispose seul des pouvoirs nécessaires pour provoquer une telle transformation, qui reste en dehors du domaine de l'initiative privée, par ailleurs préoc-

cupée par la recherche de bénéfices beaucoup plus que par l'amélioration du sort de populations déshéritées. L'intervention de la puissance publique est rendue nécessaire par les objectifs mêmes de l'entreprise qui n'est rentable qu'à longue échéance, à condition d'être bien menée, et doit surtout profiter à l'économie générale du pays. L'élévation du niveau de vie qui résulte d'un travail plus efficace et donc plus rémunérateur, des progrès de l'hygiène, de la lutte contre l'analphabétisme ne peut se chiffrer de façon précise, mais influence favorablement toute l'activité économique.

Par ailleurs, les moyens employés doivent être à la taille des buts poursuivis qui nécessitent, à côté de méthodes d'encadrement originales, la réunion d'un matériel et de capitaux considérables. Le trait le plus caractéristique de la Modernisation Rurale tient peut-être à l'ampleur de la tâche que lui ont fixée ses fondateurs, par laquelle elle se distingue d'une tentative ordinaire de transformation technique. On ne saurait mieux définir ces buts qu'en citant les propres paroles de M. Marchal, ministre plénipotentiaire, délégué à la Résidence Générale. Le 20 Juin 1947, il précisait en ces termes les trois objectifs principaux :

« D'abord, améliorer le rendement des terres, orienter l'agriculture marocaine vers les cultures pour lesquelles elle est le mieux douée, perfectionner le conditionnement des récoltes pour en obtenir une meilleure valorisation, apporter une contribution exemplaire à l'exécution du plan de mise en valeur du Maroc et multiplier ainsi les moyens de subsistance pour une population qui ne cesse de croître. D'où l'importance primordiale qui s'attache au développement des productions pour lesquelles le Maroc est en risque de devenir déficitaire : céréales, oléagineux, bétail, comme de celles qui lui fourniront des moyens d'achat à l'extérieur : plantations, cultures irriguées, etc...

« Ensuite, élever la condition du paysan marocain par un ensemble de réalisations sociales : écoles, infirmeries, habitat rural, sports, etc... à mener de pair avec l'évolution des méthodes de production. Transformer ainsi la figure du bled.

« Enfin, préparer le paysan marocain à ses responsabilités futures dans une société de type moderne, en associant ses

représentants aux délibérations des conseils de secteurs, par un action de tutelle éducative qui doit les conduire progressivement, dans le respect des coutumes et avec l'accord des bénéficiaires, jusqu'au stade où ils seront eux-mêmes capables de diriger seuls leurs propres affaires et de choisir librement les formes de l'exploitation et de la propriété. »

Par quels moyens pense-t-on amener le fellah, attardé au stade féodal, à se muer en cultivateur moderne et en citoyen d'une communauté organiquement constituée?

Les promoteurs du Paysanat, qui ont lancé l'entreprise et lui ont fait faire ses premiers pas, ont posé quelques grands principes. Ils ont voulu intéresser un grand nombre de gens, au Maroc et en France, à cette expérience, pour que leur concours actif ou leur sympathie lui fournissent des bases plus solides et facilitent sa pénétration et son extension progressive dans le pays. Pour cela, ils ont tracé les grandes lignes de la Modernisation Rurale en indiquant ses buts et les moyens qui devaient permettre de les atteindre, les méthodes qu'ils comptaient mettre en œuvre. Nous les exposerons aussi fidèlement que possible. Comme on pouvait s'y attendre, les objectifs grandioses et un peu lointains qui constituaient l'idéal des pionniers de la Modernisation n'ont pas été sans éveiller des critiques. Certains ont reproché à ces larges conceptions d'être assez utopiques, de ne pas tenir suffisamment compte du facteur humain qui offrirait une résistance passive contre laquelle se briserait inévitablement une tentative de cette envergure. Ce débat doctrinal ne saurait nous retenir longtemps, car il dépend d'appréciations personnelles d'ordre parfois philosophique entre lesquelles il est difficile de trouver une solution objective. L'épreuve de la réalité permettra seule de dire dans quelques aennées si ces ambitions étaient démesurées.

S'abstenir d'exposer ces idées de base serait néanmoins faire subir une véritable amputation à l'œuvre entreprise en la privant de son esprit. Les réalisations sont loin d'approcher les larges perspectives ouvertes, mais ne doivent pas nous les faire oublier. Elles seules permettent de comprendre les méthodes qui ont été employées et marquent la différence entre le Paysanat et une quelconque société d'exploitations agricoles. Si l'augmentation de la production constituait l'objectif unique, il au-

rait suffi de résoudre un problème technique en montant partout de grosses fermes largement mécanisées. La caractéristique de la Modernisation Rurale est d'avoir voulu en même temps créer des « paysans », des hommes qui connaissent la terre et sachent la faire produire intelligemment.

1° *Modernisation technique.*

Sur le plan technique, le principe de base a été de concentrer les moyens sur des périmètres réduits pour obtenir sans transition le passage de la culture indigène à la motorisation. On a voulu rompre avec les vieilles habitudes d'évolution qui disséminaient les efforts sur des étendues trop considérables et, par là même, n'imposaient pas aux esprits des résultats évidents. Le remplacement de l'araire par le tracteur a semblé plus facile que l'implantation de la charrue brabant dans un pays qui l'ignore Sans doute, en effet, est-il plus simple de former quelques conducteurs de tracteurs travaillant sous la direction d'un petit nombre de techniciens, que d'apprendre à tous le véritable artisanat que représente le labour perfectionné aux bêtes avec tous les à côtés qu'il comporte : pratique de la stabulation, production de fourrage, harnachement compliqué...

Le facteur vitesse, primordial dans l'agriculture marocaine sujette aux irrégularités d'un climat difficile, militait encore pour l'adoption du moteur. L'objection principale qu'on peut faire à la motorisation dans un pays où la main d'œuvre est abondante est de réduire son emploi. Aussi les créateurs du Paysanat déclaraient-ils éviter la mécanisation de tous les travaux en laissant aux fellahs le soin d'effectuer avec les bêtes les façons culturales superficielles. Le maintien d'animaux de trait mieux soignés devait fournir le fumier sans lequel les engrais les meilleurs sont inefficaces par manque d'humus.

2° *Progrès total.*

Au résultat de cette transformation rapide, le fellah ne pouvait qu'être séparé de toutes ses traditions, être dépaysé sur sa propre terre. Loin de considérer cet arrachement comme

un danger, les créateurs de la nouvelle formule y voyaient un facteur de succès pour leur entreprise. Le choc psychologique qui devait en résulter, le progrès qui s'imposerait aux yeux des bénéficiaires leur feraient adopter avec enthousiasme les méthodes modernes et faciliteraient leur éducation. Cette transformation serait d'autant plus facile qu'elle serait plus complète, que le progrès s'étendrait à tous les domaines. C'est de cette idée qu'est née une formule devenue célèbre, on pourrait presque dire un slogan : « Le progrès sera total ou ne sera pas » (1). On entendait par là qu'il fallait porter le fellah au stade agricole le plus avancé, mais surtout que sa modernisation devait s'étendre à tous les domaines et le faire « progresser simultanément en tant que producteur, en tant que consommateur, en tant qu'homme ». Ainsi s'exprimait M. Berque, délégué du Conseil Supérieur du Paysanat au Secrétariat Permanent. La citation de ses propres paroles donnera une idée plus fidèle de la conception qu'il s'en faisait. Il estimait que « ce bond dans les techniques serait bien vain et sans doute bientôt amorti par l'immobilité du milieu si nous ne l'approfondissions et ne l'élargissions par une action parallèle sur toutes les autres composantes de l'ensemble. L'équipement social n'est pas un luxe, ni un parachèvement, ni de notre part un cadeau sentimental, mais au plus fort du sens du terme, un moyen de détruire l'ancien équilibre rural et d'en reconstruire un nouveau. A côté de l'agronome et du contremaître, c'est l'architecte, l'instituteur, le secrétaire de l'état-civil, le médecin, l'assistante sociale, qui recomposeront en humain, sur le plan supérieur, l'ensemble rural sur lequel aura porté l'action.

« Notre fellah, en effet, ne deviendra un producteur moderne que lorsque le pourcentage des maladies endémiques se sera sensiblement réduit, qu'une hygiène alimentaire se sera installée à son foyer, que son épouse aura cessé de consacrer la moitié du jour à la pénible quête du bois ou de l'eau, que la mère qui accouche ou l'enfant qui tousse connaîtront les

(1) J. Berque, *Bulletin d'information du Maroc* d'octobre 1945, p. 43.

soins nécessaires... L'individualisation du fellah par l'état-civil, le logis, le vêtement, le cours du soir, permettra seule, au fond, son progrès dans la technique » (1).

3° *Cadre d'action : le S. M. P.*

Le cadre topographique et juridique dans lequel doivent être formés ces hommes nouveaux est prévu par un dahir du 5 Juin 1945, instituant les Secteurs de Modernisation du Paysanat — plus brièvement appelés S. M. P. Dès l'origine, chacun doit être doté d'un Conseil d'administration composé des représentants des habitants du secteur. Voici introduite de la sorte la notion du self-government, avec prudence d'ailleurs, puisque ce conseil n'a pour ses débuts qu'un pouvoir consultatif, comme nous le verrons par la suite. L'antique institution de la djemaa, tombée en désuétude depuis de nombreuses années, se trouverait ainsi restaurée et transformée.

Cette assemblée de notables jouait chez les Berbères un rôle de premier plan. Ces montagnards souffraient difficilement l'autorité d'un seul homme et préféraient laisser à un groupe d'anciens le commandement de leur tribu. Chez les Arabes, elle n'a jamais eu cette importance en raison des pouvoirs des caïds qui limitaient son influence. En donnant à la djemmaa une nouvelle raison de vivre, après l'avoir réorganisée sur des bases, disons, plus démocratiques, si ce mot galvaudé signifie encore quelque chose, les créateurs du Paysanat ont vu un moyen d'associer les membres des S. M. P. au fonctionnement de leur entreprise à côté des Français chargés de son orientation technique.

Le délégué du Conseil Supérieur au Secrétariat permanent du Paysanat voyait dans cette collaboration le moyen d'abandonner des méthodes périmées. « Ainsi se résoudraient en un seul dynamisme les deux facteurs antithétiques qui s'opposent logiquement en Afrique du Nord : expansion française et émancipation de l'autochtone.

---

(1) J. Berque, *Bulletin d'information du Maroc* d'octobre 1945, page 10.

« Car je ne craindrai pas de poser ainsi le dilemne qui est devant nous : ou bien la stagnation colonialiste, avec la croissance des nationalismes locaux et la fatalité pour nous à leur égard de l'alternance ruineuse : concession-répression ; ou bien l'engagement du Musulman avec nous dans une aventure supérieure, vers une synthèse, une conquête de la vie qui soit à la fois nôtre et sienne.

« A bien réfléchir, le problème se résume à celui-ci : combiner, fondre en un seul mouvement la montée des indigènes et l'approfondissement français ; l'idéal est que celle-là se confonde avec celui-ci, et que leur émancipation ne leur apparaisse qu'à la mesure de notre présence.

« Si nous y mettons la volonté, les hommes, les moyens, il sera possible au Maroc de concilier l'essor de l'indigène avec l'expansion de la France. Il faut seulement que notre action, que notre présence, lui apparaissent comme le lieu de son effort économique et social, c'est-à-dire comme le lieu de sa liberté : ce sera peut-être là la solution française du problème des pays dépendants » (1).

Parti de données essentiellement techniques touchant à l'augmentation de la production, le problème de la modernisation rurale s'est ainsi élevé à une conception nouvelle du fellah pour atteindre enfin de vastes perspectives politiques. Plus que de doctrine, c'est de philosophie du Paysanat qu'il conviendrait de parler. Les moyens matériels à employer ne font pas seuls l'objet du débat mais bien les réactions mêmes de l'homme, ses sentiments devant le bouleversement que l'on se propose d'apporter dans sa vie pour la rendre meilleure.

Soulever un tel problème en y proposant des solutions aussi inédites, qui dépassent largement le plan économique, ne pouvait se faire sans provoquer des oppositions. Si certains ont accueilli avec enthousiasme ces projets riches de promesses, d'autres y ont vu une large part d'utopie, sinon de la littérature. Après deux années d'expérience, pendant lesquelles les idées avancées n'ont pas été intégralement mises en pratique, il est difficile de prendre position. L'étude des premières réa-

(1) J. Berque, op. cit., p. 14.

lisations nous permettra cependant de faire le bilan des résultats déjà obtenus et de les confronter alors avec les prévisions des débuts.

Un principe de base est cependant hors de toute contestation : aucun résultat ne sera obtenu sans une ferme autorité. La réussite ne pourra venir que du fruit du travail de tous, grâce à une discipline que l'opposition de certains ne saurait mettre en échec. Tous doivent se soumettre à « cette obligation collective de montée technique et sociale ». Nous avons déjà dit un mot de l'expérience des Béni-Amir et des résistances qu'elle avait provoquées pendant un temps. C'est par l'autorité qu'elles ont été surmontées et aujourd'hui les bénéficiaires de l'eau se réjouissent de ce qui en est résulté malgré eux. M. Tallec, leur contrôleur civil, disait d'eux qu'ils ont « le culte de l'autorité » mais exigent « un pouvoir ferme et juste constant dans ses desseins ». Aussi formulait-il de la sorte sa règle de conduite : « comprenons-les sans les suivre, qu'ils nous suivent sans d'abord nous comprendre, et nous serons assurés de leur adhésion finale et de notre parfait accord » (1).

B. — Adaptations progressives.

Cette doctrine de la Modernisation Rurale fut appliquée à ses débuts par ceux qui l'avaient conçue. Les buts élevés qu'ils poursuivaient animaient les cadres français d'un bel enthousiasme et éveillaient entre les différents secteurs un efficace esprit d'émulation. La foi ne manquait pas plus que les énergies. Cet enthousiasme était soutenu par d'assez grandes facilités matérielles, d'autant plus appréciées que la pénurie se faisait sentir un peu partout. Des difficultés d'approvisionnement venaient, bien sûr, freiner le désir des directeurs des S. M. P. de défricher davantage et de bâtir plus vite. Mais ils avaient le principal, si bien qu'au bout d'un an chacun des cinq premiers secteurs disposait d'un parc suffisant de machines agricoles. Les bâtiments d'exploitation et les maisons du personnel de maîtrise

(1) Tallec, *Bulletin d'information du Maroc*, mars 1946, p. 266.

étaient en voie d'achèvement. Les crédits mis par le Protectorat à la disposition du Paysanat avaient été calculés pour acheter un matériel qui n'arriva qu'en partie, à tel point qu'ils ne purent être entièrement dépensés. C'est dire que l'argent ne manquait pas.

On crut même avoir été trop loin dans ce domaine et une réforme s'ensuivit au début de 1947. L'application de règles administratives plus strictes consolida la structure du Paysanat, l'ossifia en quelque sorte, mais en lui faisant perdre une grande partie de sa souplesse. Le dynamisme des premiers jours ne fut pas sans en souffrir. Des règles financières nouvelles furent édictées pour combattre le déficit, inévitable cependant en période de démarrage. L'esprit même changea, la préoccupation de rentabilité prenant le pas sur celle de réforme sociale et d'éducation.

De son côté, la doctrine est sortie quelque peu transformée des premiers contacts avec la réalité. Les formules, qu'on avait voulues souples, se sont modifiées dans certains cas. Les premières exploitations, surtout celles établies sur des terres collectives, ont été montées sur le modèle des fermes européennes les plus modernes : tracteurs, semoirs mécaniques, moissonneuses-batteuses, ateliers de réparation permettent de cultiver des champs immenses. Par la suite, on vit naître de nouveaux secteurs, appelés primitivement « latéraux » pour indiquer qu'ils étaient presque en marge de la modernisation rurale et n'en constituaient qu'un accessoire. Ils visaient à faire progresser la petite agriculture indigène en terrain melk en remplaçant l'araire par la charrue à versoir en fer, tout en introduisant de meilleurs assolements, l'usage des engrais et des semences sélectionnées. L'emploi de moyens modestes devait ainsi permettre une légère augmentation de la production sur des superficies étendues. Le dogme du « progrès total » était sévèrement menacé. Les premiers essais, faits sur ces Secteurs d'Exploitations Rurales Améliorées (S.E.R.A.) comme on les appela bientôt, conduisirent, grâce à l'expérience acquise, à une formule un peu différente qui semble bien adaptée à la petite culture telle qu'elle se pratique en terrain melk. Nous verrons plus tard qu'on cherche à y introduire la mécanisation des travaux dans la mesure où elle est

compatible avec les dimensions réduites des parcelles qui continuent à être exploitées privativement par leur propriétaire.

D'autre part, si les terres collectives permettaient l'application de la mécanisation intégrale qui avait été prônée à l'origine, la modernisation des terres melk entreprise dans le cadre des S. M. P. a rencontré de sérieux obstacles. La même exiguïté des parcelles, l'individualité des fellahs ont nécessité une intervention beaucoup plus lente, fondée elle aussi sur l'idée de contrat. L'autorité est encore nécessaire pour faire adopter par tous les méthodes nouvelles, mais doit s'exercer de façon beaucoup plus discrète.

Ainsi, la modernisation des exploitations faisant l'objet d'appropriation privative a été entreprise avec deux méthodes ayant des points de départ très distincts. Mais les nécessités pratiques les ont unifiées à tel point que les réalisations sont très proches. Certains détails d'organisation diffèrent seuls.

Les entreprises de modernisation peuvent donc être ramenées à deux catégories réparties suivant la nature juridique des propriétés qu'elles englobent : les S. M. P. en terres collectives et les secteurs de modernisation établis en terrains melk, les uns appelés S. M. P. melk, les autres S. E. R. A.

L'existence même de l'évolution qui s'est produite au cours de deux années prouve que des formules aussi prometteuses soient-elles, n'ont de valeur que dans la mesure où elles ont résisté à l'épreuve des faits, dans la mesure aussi où elles ont su s'y adapter. Des transformations sont encore possibles, souhaitables même. Cependant les grandes lignes de l'entreprise sont assez précises pour permettre d'analyser dès maintenant son organisation et sonfonctionnement. Il nous appartiendra par la suite de rechercher les améliorations qui pourraient y être apportées.

II. — *L'ORGANISATION CENTRALE*

Dans la réalité le Paysanat ressemble à une importante société agricole dont la direction appartiendrait à l'Etat. Un organisme central installé à Rabat oriente et surveille la marche

de nombreuses exploitations. Bien que le dahir du 5 juin 1945 confère aux S. M. P. la personnalité civile et l'autonomie financière et semble leur accorder une grande indépendance sous la tutelle de l'autorité locale de contrôle et du caïd, ils sont en fait étroitement subordonnés à l'organisme central. Celui-ci peut intervenir pour les plus petits détails. Les délibérations des Conseils d'Administration des S. M. P. doivent être approuvées par lui. Il dispose surtout du pouvoir discrétionnaire de nommer ou de révoquer tout le personnel d'encadrement européen.

Cet organisme central comprend trois institutions, d'importance très inégale : Le Conseil Supérieur du Paysanat, son Secrétariat Permanent et surtout la Centrale d'Equipement Agricole du Paysanat (C. E. A. P.).

A. — *Le Conseil Supérieur du Paysanat.*

Le Conseil Supérieur a été institué par arrêté résidentiel du 5 décembre 1944. Il est « chargé d'étudier et de proposer toutes mesures d'ensemble tendant à la valorisation économique et à l'évolution sociale du paysan marocain, ainsi qu'à l'amélioration de son statut juridique, et de coordonner tous les services concourant à ce but ».

Sous la présidence du Résident Général assisté du Grand Vizir, du délégué à la Résidence générale et du secrétaire général, il rassemble les directeurs des principales administrations du Protectorat et vingt membres, dix Français et dix Marocains s'intéressant spécialement à l'amélioration de la situation des masses rurales. Ces derniers sont nommés par arrêté résidentiel.

Ce Conseil, composé mi-partie de fonctionnaires, mi-partie de personnes privées, n'a que des pouvoirs consultatifs. Il étudie et propose des réformes qui ne seront rendues effectives que par dahir ou arrêté résidentiel.

En fait, le Conseil est réuni deux fois par an sur convocation de son président. Il discute les résultats de la modernisation rurale tels qu'ils lui apparaissent d'après la lecture des rapports présentés par le secrétariat permanent et par certains de ses membres.

La présence en son sein de membres français et marocains choisis en dehors de l'Administration a pour but de permettre à l'opinion publique d'exercer indirectement un contrôle. Mais la véritable impulsion ne saurait venir d'un tel organisme, frappé comme tous les conseils d'une certaine impuissance lorsqu'il s'agit de faire un travail constructif.

B. — *Secrétariat Permanent.*

Il est curieux de constater que ce rôle d'impulsion ait appartenu à l'origine à un organisme chargé de représenter dans l'intervalle de ses sessions ce Conseil dépourvu de pouvoirs, le Secrétariat Permanent du Paysanat. Composé de deux délégués du Conseil Supérieur et d'un secrétaire marocain, il est rattaché directement au délégué à la Résidence. Pendant les deux premières années c'est le Secrétariat qui a eu la direction effective des secteurs de modernisation. A la suite d'une réorganisation progressive consacrée par un arrêté résidentiel du 2 janvier 1947, il a perdu la plus grande partie de ses prérogatives qui sont passées à la Centrale d'équipement agricole du Paysanat. Actuellement, son rôle n'est plus que de préparer les sessions du Conseil Supérieur et de le représenter dans leur intervalle.

C. — *La Centrale d'équipement agricole du Paysanat.*

1° *Structure.* — La C. E. A. P. est ainsi le seul organisme qui dirige réellement les secteurs de modernisation. Elle constitue le cerveau du Paysanat. D'elle émanent les directives générales, d'elle dépendent les organes de contrôle. Sa dénomination étrange s'explique par les fonctions plus modestes qu'elle avait mission de remplir à l'origine. C'était alors réellement une Centrale d'équipement agricole du Paysanat, puisqu'elle devait fournir aux différents S. M. P. le matériel et les matériaux importants ainsi que les crédits nécessaires à leur fonctionnement. Un atelier de mécanique effectuait également pour le compte des secteurs les grosses réparations qui ne pouvaient être faites sur place. Peu à peu, la formation de nouveaux

S. M. P. a amené la séparation entre plusieurs services des fonctions concentrées auparavant entre les mains des délégués du Conseil Supérieur. Ceux-ci n'ont plus eu sous leur autorité le directeur de la Centrale. Plusieurs bureaux administratifs ont été ainsi intégrés à la C. E. A. P., dont le rôle s'est transformé tout en conservant ses anciennes tâches. Aujourd'hui, son administrateur-directeur exerce le pouvoir exécutif. Il remplit les mêmes fonctions que le président-directeur général ou l'administrateur-délégué d'une société industrielle ou commerciale et, comme lui, est chargé de mettre en œuvre les délibérations du Conseil d'Administration.

Sous l'autorité du directeur de la C. E. A. P. sont placés le personnel des services centraux et les cadres techniques des S. M. P. Il a sur eux les pouvoirs de tout chef d'entreprise. Une stricte hiérarchie établit ainsi les liens de dépendance personnelle entre les directeurs des secteurs et leurs collaborateurs d'une part et l'administrateur-directeur de la Centrale d'autre part. Aussi est-ce de lui que dépend l'impulsion à donner à toute l'entreprise, de lui aussi sa réussite.

Les bureaux de la C. E. A. P. sont divisés depuis le 1er septembre 1947 en deux directions placées sous les ordres d'un directeur-adjoint, la direction administrative et financière et la direction technique.

a) La direction administrative et financière. — Elle groupe les services du secrétariat et du contentieux (ce dernier encore à l'état de projet), de la comptabilité, du budget et contrôle financier de la Centrale et des secteurs, du personnel, des opérations commerciales. Le service social y est rattaché.

Au début de chaque campagne agricole, la C. E. A. P. établit son budget. Il en est de même des S. M. P., dont le directeur dresse, d'accord avec son conseil d'administration lorsque celui-ci existe, un projet fixant les prévisions de dépenses pour l'année. On ne peut parler pour eux d'un véritable budget, mais plutôt de plan de dépenses car, en agriculture, il serait illusoire de prévoir les recettes qui dépendent du temps à venir encore plus que des cours des produits récoltés, eux-mêmes très variables.

La spécialisation des chapitres n'est guère poussée puisqu'il est possible, en cours d'année, de faire passer un crédit de

l'un à l'autre. Cependant, une distinction très nette est établie entre les dépenses agricoles et celles qui concernent l'équipement social. Ces dernières forment un compte à part et les subventions qui les intéressent ne sont en aucun cas remboursables. Il ne saurait en être autrement, car ces dépenses devraient normalement être à la charge de l'Instruction Publique, de la direction de la Santé ou d'un autre service public. On a confié ces tâches sociales au Paysanat pour que l'action entreprise sur un point donné ne dépende pas de plusieurs organismes indépendants et soit plus cohérente. De ce souci d'unité ne saurait résulter une charge anormale pour l'exploitation proprement agricole qui doit être économiquement équilibrée.

C'est au service du budget, à Rabat, qu'il appartient de contrôler le bien-fondé des dépenses prévues, de rectifier les erreurs et les excès de chaque secteur, avant de dresser le tableau général des besoins du Paysanat. Les subventions nécessaires sont alors accordées par le Protectorat sur le budget de l'Etat chérifien.

Ces avances consenties par le Gouvernement sont remboursables, au moins en principe, à date indéterminée. En fait, rien n'est prévu à ce sujet. On ne peut évidemment demander à des exploitations agricoles en période d'établissement de faire des bénéfices suffisants pour commencer à se libérer de leurs dettes. Il est au contraire normal qu'elles fassent appel au crédit pendant plusieurs années. Mais si l'on veut vraiment que ces avances de l'Etat ne soient pas faites à fonds perdus, il sera nécessaire d'exiger des remboursements partiels au bout d'un certain temps qui ne saurait, semble-t-il, excéder sans danger cinq ans.

Depuis les premiers mois de 1947, chaque secteur a sa comptabilité propre qui est tenue sur place suivant un plan comptable-type fourni par la C. E. A. P. Celle-ci en reçoit un résumé décadaire, ce qui permet au service de budget et contrôle financier de connaître à tout moment la situation de chaque S. M. P. et de surveiller l'emploi qu'ils font de leurs crédits.

Le bureau des opérations commerciales pourrait être comparé à une coopérative d'achat et de vente dont les secteurs de modernisation seraient les membres. Il rassemble leurs com-

mandes pour obtenir en gros et à meilleur compte les marchandises, machines, outils, engrais, semences, en leur évitant les démarches que chacun devrait faire pour se les procurer individuellement.

b) La direction technique. — La seconde direction de la C. E. A. P. groupe les activités du bureau scientifique, du bureau d'architecture, du bureau de préparation et de contrôle, de l'atelier de réparation.

Le bureau scientifique a pour rôle principal de fournir aux directeurs de S. M. P. les renseignements dont ils ont besoin sur la composition chimique de leurs terres, les engrais qu'il convient d'employer, les semences qui semblent devoir y donner les meilleurs rendements. Les recherches à effectuer ne manquent pas pour trouver la meilleure utilisation de sols souvent ingrats à cause des chlorures qui les stérilisent et dont il faut s'efforcer de diminuer la teneur, pour limiter les phénomènes d'érosion dûs à l'action successive de la chaleur et des pluies sur des terrains accidentés, pour déterminer les causes des maladies de carences des cultures et plantations de certaines régions...

Le service de préparation et contrôle centralise les questions proprement agricoles. C'est lui qui étudie les programmes de culture élaborés par les directeurs de S. M. P. et demande d'opérer les modifications qu'il juge utiles ou de corriger les erreurs qu'il peut y relever. La direction technique de chaque exploitation appartient bien à son chef, sous l'autorité théorique de son conseil d'administration, mais est contrôlée a priori et a posteriori par la C. E. A. P. Un corps d'inspecteurs effectue de fréquentes tournées dans le bled pour juger de l'état technique des secteurs. Ses membres relèvent les fautes qui peuvent être commises dans le domaine purement agricole, dans l'emploi des machines, dans l'économie générale de l'entreprise. Ils ont aussi pour fonction, outre ce rôle de contrôleurs, de servir de lien entre le bled et la Centrale, de juger des besoins des S. M. P., en matériel par exemple, pour soutenir les demandes des directeurs au bureau des achats.

Bien que chaque secteur ait à son service un mécanicien chargé de l'entretien et des réparations du matériel agricole, et en particulier des moteurs qui actionnent les tracteurs, pompes, moissonneuses-batteuses, certains dépannages exigent des connaissances et un outillage qui ne peuvent se trouver que dans un atelier de mécanique important. La C. E. A. P. en possède un qui réceptionne et essaie les machines neuves, effectue les grosses réparations. Il a aussi la charge de procéder aux révisions générales pour lesquelles le matériel motorisé exige des démontages complets. Le transport de celui-ci ne va pas sans entraîner des complications et des frais. Des camions de huit tonnes sont nécessaires pour transporter certains tracteurs jusqu'à des S. M. P. distants de Rabat de trois cents kilomètres ou plus. Quoi qu'il en soit, l'importance de cet atelier s'accroît parallèlement au nombre des secteurs. De nouveaux bâtiments sont en construction et il emploie à l'heure actuelle une quarantaine de personnes.

Nous n'entrerons pas dans le détail, qui serait fastidieux, de l'organisation de tous les services de la C. E. A. P. Qu'il nous suffise de savoir que le personnel administratif qui en fait partie se monte à quelque soixante-cinq personnes, chiffre assez impressionnant qui n'est peut-être pas en rapport avec le développement actuel de la Modernisation Rurale.

2° *Nature juridique*. — Les grandes lignes de l'organisation de la Centrale d'équipement agricole sont fixées par l'arrêté résidentiel du 10 mars 1945, modifié par arrêté du 2 Janvier 1947. Ces textes permettent d'en définir la nature juridique et de fixer sa situation à l'égard de l'Administration du Protectorat.

L'article 2 du dahir du 26 Janvier 1945, portant création de la C. E. A. P., déclare qu'elle constitue un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Il est à remarquer que chaque S. M. P. possède aussi ces deux prérogatives. Le Paysanat n'est donc pas un établissement public unique, mais le groupement de plusieurs personnes morales distinctes. En tant que tels, les secteurs de modernisation sont juridiquement indépendants de la Centrale. L'autorité que cette dernière a sur eux est surtout une autorité de fait qui

résulte de la subordination hiérarchique du personnel d'encadrement européen à l'égard de l'administrateur-directeur de la Centrale et de son conseil d'administration. En droit, les seuls pouvoirs de celui-ci sur les S. M. P. sont limités à l'approbation des délibérations de leur conseil d'administration et des règlements intérieurs qu'ils établissent. Ces apparences juridiques ne doivent pas faire illusion et ne sauraient cacher la coordination étroite qui existe en pratique entre l'organisme central et les secteurs.

La C. E. A. P. appartient donc à cette catégorie d'établissements publics, encore nommés offices publics, qui ne font partie ni de l'Administration ni des entreprises privées, mais sont situés à mi-chemin entre les deux. On trouve dans son organisation les règles communes à tous les offices ainsi que des caractères distinctifs qui marquent les rapports, variables de l'un à l'autre, entre eux et l'Etat.

La Centrale d'équipement agricole du paysanat est administrée par un conseil d'administration présidé par le délégué à la Résidence générale et se compose de sept fonctionnaires, dont les trois membres du Secrétariat Permanent, et d'un membre français et un marocain du Conseil Supérieur. L'administrateur-directeur en fait partie de droit.

La présence à la tête de la Modernisation Rurale du second fonctionnaire de l'Etat chérifien prouve le grand intérêt que le Gouvernement du Protectorat porte à cette entreprise, et aussi l'étroite dépendance dans laquelle il la tient. Sur les onze membres du Conseil qui la dirigent, trois seulement peuvent ne pas être des fonctionnaires, le secrétaire permanent et les deux membres du Conseil Supérieur.

La réunion fréquente du Conseil d'Administration présentant des difficultés, celui-ci délègue une partie de ses pouvoirs à un comité de gestion qui, en pratique, tient une séance chaque semaine. Sous la présidence du délégué à la Résidence générale, il se compose de l'administrateur-directeur de la Centrale, des deux délégués et du secrétaire permanent du Conseil Supérieur, du chef du service des collectivités indigènes et du représentant du directeur des finances. Cet organisme, qui dirige la marche quotidienne de la Modernisation Rurale, s'occupe des détails de son fonctionnement et agit par l'intermé-

diaire de l'administrateur-directeur, groupe presque uniquement des fonctionnaires. Par sa direction, la Centrale ne présente donc guère de différence avec une des directions techniques du Protectorat. Juridiquement, elle n'en a pas moins tous les caractères d'un office public.

C'est en cette qualité qu'elle est soumise aux règles de la comptabilité publique. Celle-ci se fait en principe en la forme commerciale, comme il est d'usage pour les établissements publics à caractère industriel ou commercial, mais sous réserve de nombreuses dérogations prévues par un arrêté du 25 mai 1945.

L'agent-comptable est nommé par le directeur des Finances, qui fixe son traitement. Il est tenu de verser un cautionnement comme les comptables de deniers publics. Sa gestion est soumise aux vérifications des agents de la direction des Finances et de l'inspection générale des Finances, ainsi qu'au contrôle de la Cour des Comptes.

Des modalités spéciales règlent les constructions et travaux. Une commission composée de fonctionnaires doit donner son approbation et choisir entre l'exécution en régie, l'adjudication ou le marché de gré à gré.

L'appartenance de la C. E. A. P. à la catégorie des établissements publics ne saurait laisser aucun doute sur la solution de problèmes parfois très délicats lorsque la nature de l'institution n'est pas déterminée par les textes. C'est ainsi que les règles générales du droit public seront applicables aux rapports de la Centrale avec les entrepreneurs ou avec les tiers victimes de dommages ou bénéficiaires de plus-values. L'attribution du contentieux aux tribunaux français est incontestable. Le personnel doit être soumis aux dispositions du droit administratif qui régissent les employés des établissements publics. Les créanciers du Paysanat ne peuvent pas employer les voies d'exécution forcée pour le recouvrement de leurs dettes.

D'une façon plus générale, toutes les règles du droit administratif concernant les offices publics s'appliquent à la C.E.A.P. Il en est de même des S. M. P. qui sont soumis aux mêmes principes, mais pour lesquels des problèmes juridiques particuliers se posent.

III. — *LES S. M. P. COLLECTIFS*

A. — *Nature juridique.*

Quoique le support matériel de la Modernisation Rurale, les biens fonciers auxquels elle peut s'appliquer, n'aient fait l'objet d'aucune limitation quant à leur nature juridique, c'est tout naturellement sur les terres collectives que portèrent à l'origine presque tous les efforts. Celles-ci constituaient en effet un champ d'essai remarquable pour l'application des principes qui étaient à la base de l'entreprise. Des milliers d'hectares d'un seul tenant, presque totalement en friche, offraient leurs grandes étendues aux tracteurs. Les collectivités propriétaires, groupant parfois plusieurs milliers de personnes, fournissaient un terrain propice à l'ébauche des communes rurales que l'on entrevoyait, plus propice que les petits propriétaires melk avec leur esprit individualiste.

Aussi ne doit-on pas s'étonner si, sur les cinq premiers secteurs créés, quatre étaient collectifs. A l'heure actuelle leur proportion, quoique plus faible, n'en reste pas moins majoritaire. Partis de rien ou presque, avec le champ libre devant eux, il leur a été facile de construire du neuf, contrairement aux S. M. P. melk où les droits acquis et les méthodes anciennes freinent la marche en avant. Pour cette raison aussi, les ressemblances entre secteurs collectifs sont très grandes. Une ferme centrale rassemble en un ou plusieurs groupes les bâtiments d'exploitation et les habitations du personnel d'encadrement technique. Tout autour, la grande culture céréalière étend ses vastes tapis uniformes. Les travaux sont faits par des ouvriers agricoles pour le compte du secteur, mis à part des lots vivriers qui sont l'objet d'une possession privative sur certaines exploitations.

A première vue, la différence n'est donc pas grande entre ce type de S. M. P. et le domaine d'un gros colon : mêmes cultures, mêmes machines, mêmes méthodes de travail. Ces apparences ne doivent pas cacher la réalité, autrement plus com-

plexe, et les problèmes que pose la fusion d'apports d'origine variée au sein de cette entité juridique qu'est un secteur de modernisation. On y trouve réunis la terre appartenant aux collectivités, le travail fourni par certains membres de ces collectivités, le capital mobilier avancé par l'Etat au S. M. P. Par quels moyens s'opère cette union?

Le délégué à la Résidence Générale a reçu le pouvoir de créer, soit d'office, soit sur l'initiative des intéressés, des secteurs de modernisation. Il dispose pour cela de la plus grande latitude, grâce aux termes très généraux employés par le dahir du 5 Juin 1945, pour fixer leur objet et leurs caractéristiques. Il convient de noter à ce sujet le souci des rédacteurs des quelques textes qui constituent le fondement juridique du Paysanat de ne pas enfermer l'entreprise naissante dans des formules trop étroites. Ils ont voulu ne pas figer dès le début les S.M.P. dans un cadre unique et rigide, car ils savaient que l'expérience pourrait seule modeler leur figure définitive. Aussi ne doit-on pas trop s'étonner en constatant que des problèmes importants n'ont pas été effleurés et qu'on leur cherche encore des solutions. On ne doit pas s'étonner davantage de la généralité des termes qui fixent pour objet aux secteurs de modernisation « la mise en valeur agricole de périmètres ruraux déterminés et la constitution sur ces périmètres d'un équipement à caractère économique et social ». Ces objectifs seront poursuivis par le groupement de « toutes personnes physiques ou morales appelées à développer, dans le cadre du Paysanat, des intérêts communs à l'intérieur desdits périmètres ».

Le délégué à la Résidence dispose ainsi de toutes facilités pour réunir à l'intérieur d'un même S. M. P. plusieurs collectivités, comme cela arrive le plus souvent. Quoique le contraire ait été affirmé pour une raison de commodité pratique, celles-ci continuent néanmoins à constituer des personnes morales distinctes conservant la propriété de leurs terres. A cela s'ajoute qu'elles deviennent les éléments d'une nouvelle personne morale, le S. M. P. Celui-ci n'est pas propriétaire du sol, il a simplement la charge de le faire fructifier dans l'intérêt de ses membres. Si cette solution peut ne pas paraître évidente lorsque le secteur est composé d'une seule collectivité, bien que l'interprétation des textes soit en sa faveur, elle s'im-

pose lorsqu'il en englobe plusieurs. S'il en était autrement, on aboutirait à la fusion de propriétés collectives inaliénables. Cette opération serait parfaitement illégale car elle comporterait, pour une même tribu ou fraction, aliénation d'une quote-part de son bien et acquisition d'une partie de celui des voisins. Elle serait au surplus contraire à l'équité. En effet, une collectivité largement pourvue de terres se trouvant englobée dans un S. M. P. avec d'autres collectivités moins riches serait, par le fait même, dépossédée d'une part de son bien.

Cette superposition de deux personnes morales, S. M. P. et collectivité, n'est pas seulement théorique, mais existe dans la réalité. Elle intervient dans la détermination des bénéfices. Ceux-ci sont calculés en déduisant du produit brut des récoltes les frais d'exploitation, les amortissements mobiliers et immobiliers, et enfin une rente du sol destinée à rémunérer l'apport de la ou des collectivités propriétaires de la terre. La distinction subsiste bien que les membres de la collectivité soient les mêmes que ceux du S. M. P. Elle semble superflue, tout au moins lorsqu'il ne s'agit que d'une tribu ou fraction, mais ne pourra disparaître que le jour où les fellahs seront convaincus que le secteur dont ils font partie est vraiment leur bien et non celui de l'Etat. Nous en sommes encore loin.

Il importe d'insister sur ce caractère inchangé du droit de propriété, car beaucoup ont cru ou voulu croire, pour des raisons intéressées, à une dépossession des légitimes propriétaires, évidemment contraire au droit musulman, et en ont profité pour créer de l'agitation sur certains secteurs. Si la situation est très nette en droit, il faut reconnaître que les apparences, qui comptent seules aux yeux d'hommes peu évolués, pourraient justifier cette crainte. On leur a enlevé la possession de leur terre, qu'ils cultivaient parfois en partie, pour la remettre à des étrangers qui leur en donneront les bénéfices, si bénéfices il y a. La distribution de ces derniers est difficile, car on ne sait s'il convient d'en attribuer la totalité aux propriétaires, une fois les frais de production déduits, ou si les travailleurs en auront leur part. Il est regrettable qu'aucune règle générale n'ait encore été adoptée et que, jusqu'ici, des

distributions de récoltes aient été faites, comme nous le verrons plus loin, sans savoir au juste à quoi elles correspondaient.

La superposition des deux catégories de personnes morales amène à se demander ce qu'il advient des améliorations apportées par le S. M. P. aux terres de la collectivité. Leur mise en valeur est le résultat des avances consenties par l'Etat au secteur qui devient propriétaire de ces fonds et les transforme en machines, en bâtiments, en plus-values incorporées au sol. Dans ce domaine du droit foncier musulman, il ne saurait être question d'appliquer les principes admis en France, en particulier celui de l'accession. On ne saurait dire que le problème ne présente pas d'intérêt en avançant que les membres des collectivités sont tous également membres du S. M. P. Là encore, plusieurs tribus ou fractions, chacune titulaire de la personnalité civile, peuvent être englobées dans un même secteur alors que les terres de certaines seulement sont mises en valeur. Les propriétaires de celles-ci se trouveront lésés si les plus-values qui en résultent appartenaient à d'autres qu'à eux seuls. Si la question se posait dans la pratique, elle serait évidemment tranchée par voie d'autorité et ne soulèverait pas de contestation juridique. Mais au cas de dissolution d'un S. M. P., il ne serait sans doute pas simple de trouver une solution équitable pour sa liquidation.

Ces quelques problèmes montrent les difficultés, qui ne sont pas toujours uniquement juridiques, soulevées par la création du Paysanat. Les solutions apparaissent peu à peu, au rythme de la progression de l'entreprise. Elles s'inspirent surtout des contingences pratiques en négligeant parfois la stricte légalité. La prudence conduit parfois à ajourner l'application de certains textes trop en avance sur le degré d'évolution des personnes pour lesquelles ils sont faits. La manière dont sont administrés les S. M. P. en fournit un excellent exemple.

B. — *Direction des S. M. P.*

1° *Le Conseil d'administration.* — L'arrêté résidentiel relatif à l'organisation et au fonctionnement des secteurs de moderni-

sation prévoit la constitution d'un conseil d'administration dirigeant la marche de l'entreprise, sous réserve de faire approuver ses délibérations par l'administrateur-directeur de la C. E. A. P. Celui-ci semble donc n'avoir qu'un pouvoir de contrôle sur le fonctionnement des S. M. P., à moins qu'on n'interprète largement la fin de l'article 4 de l'arrêté résidentiel du 10 Mars 1945 : « le directeur assure la coordination des activités des secteurs dans la mise en œuvre de la modernisation rurale ». Il est possible de faire dire n'importe quoi à une formule aussi vague et d'en déduire que l'administrateur-directeur a une autorité sans limite sur tous les S. M. P. Il serait facile d'en conclure par exemple qu'il est autorisé à utiliser les bénéfices de l'un pour combler le déficit de l'autre, ce qui serait abusif. Mais si telle n'a pas été l'intention du législateur, pourquoi ne l'avoir pas dit de façon précise? Au reste, l'interprétation des textes n'est pas la préoccupation dominante des dirigeants du Paysanat. La meilleure preuve en est que les conseils d'administration en question sont pratiquement inexistants. Sous la présidence de l'autorité locale de contrôle et du caïd, ils devraient être composés de représentants des individus ou des collectivités intéressées. C'est ainsi qu'au secteur des Dkhissa le conseil comprendrait sept membres désignés par la djemaa des Dkhissa et un fellah désigné par le conseil d'administration de la société indigène de prévoyance. Par contre, celui d'El Kelaa des Sgharhna existe en fait. Il est présidé par le contrôleur civil et les quatre caïds des quatre fractions englobées dans le S. M. P. En plus des « choukh » qui sont membres de droit, chacun des deux domaines d'anciens militaires désigne deux représentants. Les deux autres domaines envoient deux délégués nommés par les djemaas. Enfin un fellah représente les ouvriers.

Il est à noter qu'à ce conseil, réuni deux fois par an, comme dans tous les conseils, les interventions des musulmans sont rares. Ils demandent surtout des écoles et des infirmeries, mais manifestent peu d'intérêt à tout ce qui concerne l'exploitation agricole. Au fur et à mesure de l'évolution des esprits et de l'extension du nombre des S. M. P., si cette dernière peut se faire aussi rapide que les projets l'ont prévue, les conseils d'administration verront certainement leurs pouvoirs s'accroître.

L'influence du contrôleur civil ou de l'officier des affaires indigènes, leur président, sera d'abord prépondérante, mais il faut souhaiter qu'ils parviennent à jouer un rôle actif dans la vie de leur communauté.

Dans la pratique, le directeur et l'autorité de contrôle prennent les décisions. Pour connaître l'avis et les désirs des membres de leur S. M. P., ils réunissent les djemaas ou même tous les hommes en âge de travailler. Ils essaient de leur faire comprendre leurs décisions et de détruire par la conviction les oppositions qu'ils peuvent deviner.

Certains s'étonneront peut-être de cet éloignement dans lequel on laisse les fellahs en ce qui concerne la direction de leur propre bien. Il semble cependant difficile, dans l'état actuel de leur évolution, d'aller beaucoup plus loin. Les problèmes d'organisation d'une grande exploitation agricole moderne les dépassent et seules des questions pratiques peuvent leur être posées. Encore doit-on s'attendre à bien des difficultés et des incompréhensions. C'est ainsi que la détermination des bénéfices est un des problèmes qui les intéressent au premier chef. Les conseils d'administration ou les djemaas de quelques S. M. P. ont été consultés à ce sujet. Mais comment faire comprendre à des hommes qui ne savent ni lire ni écrire les mystères d'une comptabilité compliquée, le calcul de prix de revient où s'unissent les salaires, les amortissements de matériel et de bâtiments, les frais généraux et bien d'autres éléments? Beaucoup n'admettront pas qu'il faille vendre les deux tiers ou plus des récoltes, même si l'affaire est bien gérée, pour couvrir les frais d'exploitation, habitués qu'ils sont à leur agriculture où les dépenses en argent sont presque inexistantes et où presque tous les sacs de blé moissonnés sont employés à nourrir la famille. C'est ainsi qu'à Meknès des protestations, ayant cependant des causes plus profondes, ont marqué les départs des camions qui enlevaient le blé pour le vendre aux coopératives.

2° *Le directeur du S. M. P.* — En l'absence du conseil d'administration, la direction du S. M. P. revient à son directeur, qui ne devrait en être que l'organe d'exécution. Il se trouve à bien des points de vue dans la situation du gérant d'un domaine faisant partie d'une société d'exploitations agri-

coles. Nommé et rétribué par le directeur de la C. E. A. P., il est chargé de faire prospérer son entreprise avec l'aide du personnel technique mis à sa disposition. Subordonné hiérarchiquement à la Centrale de Rabat, il doit exécuter les directives qu'il en reçoit. Il doit aussi agir en accord avec l'autorité de contrôle, officier des affaires indigènes ou contrôleur civil suivant les régions, bien que ces relations ne fassent pas l'objet de règles précises.

3° *L'autorité de contrôle.* — L'intervention des représentants locaux de l'Administration est assez difficile à caractériser. En droit, le contrôleur civil, chef de la division territoriale dans laquelle se trouve la S. M. P. n'est que président de son conseil d'administration. Il n'a à ce titre aucune prérogative distincte de celles du conseil. Mais il détient tous les pouvoirs dans sa circonscription, ce qui suffit à rendre en pratique sa coopération nécessaire à la réussite du secteur. Le Paysanat a en effet des incidences politiques qui exigent, avant même la création d'un S. M. P., un travail de préparation psychologique pour faire comprendre ses avantages à des populations souvent méfiantes et jalouses de leur indépendance. Par la suite, il faut une grande connaissance du milieu humain, des coutumes locales, pour apprécier la portée de décisions même insignifiantes en apparence. Ainsi la fixation des salaires demande à être soigneusement étudiée, car il importe, ce qui est parfois négligé, de ne pas concurrencer les colons voisins d'un S. M. P., pour éviter d'entretenir chez eux une opposition qui n'est déjà que trop réelle. Le choix des terres dont la mise en valeur est envisagée est susceptible de créer de véritables émeutes si l'on néglige les intérêts que certains fellahs peuvent avoir sur un lopin de terre où ils cultivent un peu d'orge.

Le plus souvent, l'autorité locale de contrôle est la plus apte à prévoir les répercussions des mesures prises par le directeur. Il est normal qu'elle intervienne dans la direction des secteurs, puisqu'elle est responsable de la tranquillité de la population et de l'amélioration des ressources dans sa circonscription. Bien que son rôle ne soit pas défini, il doit normalement se limiter aux décisions pouvant avoir des répercussions politiques, à l'exclusion de la direction technique qui appartient au directeur. La distinction n'est d'ailleurs pas facile, car des

problèmes aussi agricoles que le choix des cultures peuvent avoir des prolongements d'ordre moral. En effet, le fellah, habitué de tous temps aux famines, veut produire lui-même les céréales qui lui sont nécessaires. Il sera difficile de lui faire comprendre qu'il retirera sur certaines terres un profit supérieur en cultivant des arbres fruitiers ou des plantes industrielles. Il faudra donc produire des grains ou palabrer longuement avec la djemaa.

Ce seul exemple montre la nécessité d'une coopération étroite entre l'autorité de contrôle et le directeur du S. M. P. Celui-ci est un technicien agricole qui doit être sans doute averti des problèmes que posent les relations avec les Marocains, mais dont on ne saurait exiger en règle générale la même connaissance des milieux arabes ou berbères que chez les administrateurs dont c'est le métier.

En pratique, cette coopération varie suivant l'intérêt que les autorités de contrôle attachent au Paysanat, la foi qu'elles ont en lui, suivant aussi d'inévitables considérations de personnes. Dans l'ensemble, le système a donné de bons résultats.

C. — *Organisation technique.*

Le directeur est assisté de plusieurs Européens qui assurent avec lui l'encadrement technique du secteur. Mises à part les exploitations qui sont en période de démarrage, ce personnel varie de cinq à sept personnes sans compter l'instituteur et l'infirmier, pour des S. M. P. dont les surfaces cultivées varient actuellement entre 300 et 700 hectares. Deux chefs de culture, parfois un directeur-adjoint, secondent le directeur dans ses fonctions techniques. Ils se répartissent le travail et assurent chacun la marche d'une partie de l'exploitation. Un mécanicien entretient le matériel et procède aux petites réparations. Le comptable, comme il se doit, tient les livres de caisse. Il paie les fournisseurs, distribue les salaires aux travailleurs. Il est responsable de la matérialité des rentrées et sorties d'argent, le directeur étant tenu de justifier l'utilité des dépenses.

Parfois le secteur se compose de plusieurs domaines séparés, ce qui a amené à accroître l'importance du personnel européen. Le secteur d'El Hajeb groupe cinq exploitations dis-

tinctes dont une se consacre principalement à l'agriculture, les autres à l'élevage. A El Kelaa des Sgharhna, quatre domaines sont groupés sous l'autorité d'un seul directeur qui réside sur le plus important. Un chef de culture est à la tête de chacun des trois autres. Un seul mécanicien s'occupe de l'ensemble du matériel qui circule suivant les besoins d'une exploitation à l'autre

Il peut paraître choquant de voir à quel point on a fait appel à l'encadrement européen dans la marche du S. M. P. Comment n'utilise-t-on pas plus que maintenant des chefs de culture, mécaniciens et infirmiers marocains ? Un des buts du Paysanat est précisément de dégager une élite qui fournira des techniciens aux secteurs futurs. Mais, pour le moment, rares sont ceux qui ont la formation nécessaire. Les chauffeurs de camions eux-mêmes sont parfois des Européens car on trouve difficilement dans le bled des hommes capables d'entretenir correctement le matériel qui leur est confié.

Ces méthodes d'administration se retrouvent, à quelques différences près, sur tous les secteurs collectifs. Entre eux, les traits communs sont nombreux. Aussi la connaissance de l'un d'eux permet de savoir à peu près comment les autres sont organisés ! Parmi d'autres visites de S. M. P. nous avons étudié le secteur collectif de Béni-Mellel au cours d'un séjour de plusieurs semaines en janvier 1947. C'est de lui que nous nous proposons de faire une description détaillée. A travers son organisation apparaissent avec quelques variantes les méthodes employées aux Aït Ayach de Fès, à Meknès, à El Kelaa des Sgharhna, à Skoura et ailleurs.

Toutefois nous allons dresser auparavant un tableau sommaire de la répartition des cultures sur les exploitations collectives pour avoir, dès l'abord, une idée d'ensemble de leur orientation agricole.

La nature des productions n'est d'ailleurs pas immuable. Pour la plupart des S. M. P., les assolements actuels ne constituent qu'une phase de transition en attendant la réalisation de l'équipement hydraulique, la plantation de vergers, la constitution d'un troupeau. Pour la campagne 1946-1947, les céréales occupent à elles seules plus de 60 % des surfaces emblavées. Le blé dur, le blé tendre et l'orge en constituent la presque

totalité, ne laissant qu'une petite place à l'avoine, au maïs et au sorgho. Elles couvrent plus de 3.600 hectares pendant la seconde année, contre 1.160 la première. L'importance relative des autres cultures s'est amplifiée au cours de la deuxième campagne. Cet accroissement est un signe de recherche de la qualité. Il est certain que la richesse agricole du Maroc ne pourra être considérablement augmentée qu'en développant autre chose que les céréales. Celles-ci ont l'avantage d'exiger un travail réduit, mais ne font pas produire à la terre tout ce qu'elle pourrait rendre, avec des soins plus grands. Les plantes oléagineuses couvrent 9 % de la surface totale, le tabac et d'autres cultures industrielles 2 %, les fourrages 3 %, les légumineuses, pois et fèves surtout, 13 %. Les plantations d'arbres fruitiers n'occupent encore que 5 % de l'ensemble.

A côté de ces activités purement agricoles, le S. M. P. d'El Hajeb s'intéresse principalement à l'élevage. Il est composé de quatre bergeries et d'une ferme de 500 hectares. Une laiterie a été installée aux environs d'Ifrane pour fournir à cette station d'estivage mille litres de lait par jour. Le troupeau est composé de cent vingt vaches de race Schwitz, dont certaines viennent directement de leur pays d'origine. Une autre ferme d'élevage est en voie de constitution à Moulay Bouazza, mais est encore peu développée.

D. — *Le S. M. P. de Béni-Méllal.*

Le S. M. P. des Ouled Guaou est situé dans la plaine alluvionnaire de Béni-Méllal, à une quinzaine de kilomètres de cette ville. A perte de vue, en bordure des dernières montagnes du Moyen Atlas, les terres s'étendent, plates et légèrement inclinées vers l'Ouest. La végétation est pauvre. Seul le jujubier y pousse vigoureusement, laissant parfois entre ses touffes un peu de place à l'orge qu'un fellah a semé après un labour hâtif. Bien souvent la récolte est maigre, sinon inexistante. Et cependant le sol est riche, fertile, mais il manque d'eau dans cette région où la hauteur moyenne des précipitations atmosphériques est de 350 millimètres par an. De plus, les variations sont grandes d'une année à l'autre, et la répartition irrégulière au cours du cycle végétatif. Aussi n'est-il pas rare que le blé,

attendant les premières pluies, lève trop tard ou qu'il soit grillé par une période de chergui (1) précoce. Seules les terres irriguées donnent régulièrement des récoltes, mais l'eau est rare malgré la proximité de la montagne et ne suffit pas à une population nombreuse, trop importante en regard de la pauvreté de cette région. Les habitants, affaiblis par la misère et les maladies, luttent mal contre la rigueur de leur sort et n'ont pas réussi à vaincre les difficultés que leur oppose la nature. Le remède existe, mais demande de gros efforts et parfois un luxe de moyens matériels qui est au-dessus de leurs possibilités. Si l'eau est rare en surface, et c'est la seule utilisée, une nappe phréatique abondante reste presque inexploitée. Des colons ont su tirer parti de ces ressources. La richesse de leurs exploitations contraste avec la nudité du bled environnant.

C'est dans cette région déshéritée, mais riche de possibilité, qu'a été créé le S. M. P. des Ouled Gnaou. Le choix de ces terres correspond parfaitement au but du Paysanat, qui consiste à créer des richesses nouvelles, à mettre en valeur un sol jusque là stérile, à développer les ressources de populations tombées à un tel point de misère qu'elles sont incapables de réagir spontanément en tirant le meilleur parti de ces conditions naturelles difficiles.

Le S. M. P. englobe quatre fractions de tribu: les Ouled Mbarek, les Ouled Moussa, les Ouled Boubeker et les Ayaïta. Les terres de cette dernière ont seules été utilisées et en partie seulement, pour les travaux de modernisation. Elles représentent une superficie de 1.400 hectares. Le secteur, grosse exploitation agricole déjà, comprend au début de 1947 quelque 650 hectares de cultures.

1° *Construction.* — Dans la plaine uniformément plate, un ensemble de bâtiments important pose une tâche claire sur un fond de terre brûlée. Sur une vaste cour centrale donnent deux autres cours entourées de logements pour le personnel européen, de hangars pour les récoltes, des salles de classe, de l'infirmerie. Tous les murs sont en pisé, et les terrasses construites selon l'usage local: poutres recouvertes de branches, puis de terre avec revêtement de ciment. La faible longueur

(1) Chergui : vent du Sud.

des bois de charpente de la région a exigé la construction en enfilade de pièces longues et étroites. La nécessité d'utiliser des matériaux disponibles à proximité a conduit à adopter ce mode de construction. Il est regrettable que l'on ait groupé dans le même bâtiment les appartements de tout le personnel de maîtrise, car le contact perpétuel des uns et des autres risque de nuire à la bonne entente de tous.

Un grand hangar à matériel, pourvu de magasins annexes, est construit en dehors du corps principal. Fermé de trois côtés, il peut abriter tout le matériel agricole. Un atelier de réparations, pourvu d'une fosse de vidange, permet d'entretenir soigneusement les camions et les tracteurs. Le mécanicien dispose d'un outillage assez complet, dont un tour, pour effectuer les réparations courantes. Quelques aides musulmans formés par lui l'aident dans son travail en manifestant un vif intérêt pour la mécanique. Une pompe à essence et une à gas oil sont isolées du reste des bâtiments pour éviter la propagation d'un incendie éventuel.

Matériel employé.

2° *Méthodes de culture et de travail.* — Le plus gros travail est certainement représenté par le défrichement et la mise en culture de 650 hectares qui ont été conquis sur des étendues couvertes d'une dense végétation de jujubiers. Cette plante sauvage, sorte d'arbuste aux branches épineuses, lance sous terre des racines de plusieurs mètres de longueur, dépassant souvent dix centimètres de diamètre. Il faut, pour les extirper, un matériel puissant, après avoir supprimé à la pioche toute la végétation extérieure. Pour effectuer ce travail, on a utilisé un tracteur Caterpilar D7 de 85 CV tirant une charrue à disques PO 99. Ce tracteur appartient à la C. E. A. P. et avait été loué provisoirement au secteur pour accélérer les défrichements. Il a, par la suite, été envoyé ailleurs, tandis que le défrichement se poursuivait avec un International TD 14 de 55 CV. La charrue multidisque ne laisse pas, après son passage, un sol nivelé et bien brisé. Les racines qu'elle coupe lui font faire un travail irrégulier. Aussi faut-il recroiser avec un tracteur moins puissant, un International TD 9 de 34 CV. Le S. M. P. possède

enfin un troisième tracteur, un Cletrac AD de faible puissance, qui effectue des transports de matériaux sur le bled ou des travaux agricoles légers. C'est ainsi qu'il est utilisé pour trainer un semoir en lignes.

Ce gros matériel de traction est équipé de deux charrues à cinq disques et deux déchaumeuses à disques. Le S. M. P. possède encore deux grands semoirs en lignes et deux moissonneuses-batteuses, dont une automotrice. Deux camions effectuent les transports. L'un est employé fréquemment à la liaison entre les secteur et la ville de Béni-Méllal, où habitent certains ouvriers spécialistes, maçons et autres, qu'il faut transporter. Les constructions, à peu près terminées, exigent un tonnage important de matériaux. Il faut aller chercher les madriers dans la montagne, sur des routes difficiles; la pierre à bâtir se trouve à quinze kilomètres du secteur, la pierre à plâtre et à chaux qui aliment les fours est encore plus éloignée.

Nature des cultures.

Le S. M. P. n'a pas encore reçu son orientation agricole définitive. Ce caractère se retrouve d'ailleurs sur la majorité des exploitations qui, pour utiliser les terres nouvellement défrichées, se sont lancées en grand dans la culture des céréales, remettant à plus tard la création d'un équipement plus compliqué grâce auquel l'élevage, les cultures irriguées, les plantes industrielles, apporteront l'équilibre à l'ensemble. Actuellement le blé dur, le blé tendre et les pois, occupent quelques 500 hectares sur un total de 650. Ces grandes étendues plates sont un terrain idéal pour la motoculture, qui s'accommode mal des sols accidentés ou des parcelles exiguës. Le matériel employé permet à quelques hommes d'ensemencer des centaines d'hectares.

Si le blé tient cette place prééminente dans l'exploitation du secteur, ce n'est pas que la région lui soit particulièrement favorable. Au contraire, en terrain bour comme c'est le cas, la pluviométrie est trop faible et pas assez étendue dans l'année pour qu'on puisse escompter un bon rendement. Il est admis que deux années sur cinq, les récoltes ne paient pas. Mais en attendant la réalisation de l'équipement hydraulique du secteur, il a fallu utiliser la terre. L'eau des seguias est en effet très insuf-

fisante et ne permet pas d'irriguer plus d'une centaine d'hectares. Une partie de ceux-ci a été divisée en jardins familiaux attribués à des ouvriers. L'autre est consacrée principalement à l'arboriculture. Soixante-dix lots d'un demi-hectare sont déjà occupés par des familles qui y ont transporté leur nouala en attendant la construction de maisons en pisé dont une quinzaine sont achevées. Celles-ci sont composées de deux pièces de douze mètres carrés chacune dont la porte et la fenêtre ouvrent sur une cour entourée de murs. Cette dernière particularité donne satisfaction aux musulmans, dont la vie familiale doit se dérouler à l'abri des regards étrangers. Autour de la maison s'étendent les cultures potagères qui approvisionnent le foyer.

La création de ces lots vivriers apporte une amélioration sensible à la condition des bénéficiaires, mais n'est qu'une mesure incomplète, car elle donne un avantage souvent immérité à un petit nombre sans rien changer au sort de la masse. Le moment venu, nous aurons à faire la critique de cette méthode, ou plutôt de cette absence de méthode.

L'accroissement des ressources en eau permettra de développer l'arboriculture, qui semble bien adaptée à la région. Dès maintenant, une importante pépinière réunit 24.000 arbres d'essences variées. Les agrumes, oliviers, abricotiers et autres, couvrent trente hectares. L'extension des périmètres irrigués amènera également la création de prairies artificielles destinées à l'alimentation d'un troupeau dont la constitution est prévue pour les prochaines campagnes. Il importe d'assurer en effet un juste équilibre à l'exploitation et de rendre à la terre sous forme de fumier les matières organiques dont elle s'est appauvrie au profit des cultures.

Ouvriers agricoles.

Le développement de cultures irriguées aura aussi l'avantage de nécessiter une main d'œuvre plus importante, stabilisant ainsi sur le S. M. P. un plus grand nombre de ses membres. Ce problème de remploi ou même d'emploi des travailleurs est primordial. Il n'a pas reçu encore de véritable solution. Jusqu'ici la tendance avait été, comme sur la plupart des secteurs collectifs, d'occuper un grand nombre d'ouvriers pour relever le

niveau de vie de la population par de larges distributions de salaires. Cette méthode a été sévèrement critiquée, car les secteurs de modernisation doivent être des exploitations économiques et non des sociétés de bienfaisance. Aussi l'importance de la main d'œuvre a-t-elle été un peu partout notablement réduite.

Au S. P. M. de Béni-Méllal, le nombre des ouvriers avait dépassé cinq cents. Ce chiffre était beaucoup trop élevé pour une exploitation de six cent cinquante hectares. Par la suite, les effectifs ont été réduits à quatre cents et devraient l'être encore de la moitié ou des trois-quarts tant que la grande culture extensive tiendra une place aussi importante. Les travailleurs sont recrutés en principe chez les Ayaïta et dans les trois autres fractions membres du S. M. P. La plupart n'ont aucune spécialité. Ils ne peuvent faire que des tâches de manœuvres si on ne les forme pas pour un travail particulier. Leur connaissance même de la petite agriculture est très réduite, car ils ne cultivaient presque rien sur leurs terres avant la création du S. M. P. Certains ont cependant reçu une formation élémentaire chez les colons voisins, mais on ne peut dire d'eux qu'ils sont de vrais paysans.

Comment peut-on utiliser toute cette main d'œuvre sur une exploitation aussi largement mécanisée? Ce sont les travaux d'installation qui ont favorisé son emploi et qui obligent à le réduire à mesure qu'ils se terminent. Dans le défrichement, le plus gros travail est effectué par les tracteurs, mais doit être précédé et suivi d'opérations accessoires qui demandent beaucoup de monde. Pour faciliter le passage de la charrue, des équipes d'ouvriers coupent à la pioche et à la faucille les branches de jujubiers. Ils enlèvent éventuellement les pierres, mais, contrairement à ce qui se passe dans bien d'autres régions, le secteur en est peu encombré. Le sol nettoyé en surface est défoncé par la charrue, dont les disques coupent les grosses racines de jujubiers et les font remonter au jour. Des équipes de femmes ramassent ces souches et les transportent en tas sur leur dos. Quinze cents à deux mille mètres cubes de bois arrachés à la terre se sont ainsi amoncelés et ont couvert jusqu'à présent les multiples besoins du secteur en combustible.

Pour permettre la circulation du matériel et des véhicules à travers les terres cultivées, des pistes qui s'étirent sur huit kilo-

mètres, ont été construites par des équipes travaillant là aussi sous la surveillance de caporaux indigènes.

Des travaux importants ont encore été nécessaires pour utiliser au mieux l'eau disponible. Un réseau de séguias, parfois profondes de plus d'un mètre, a été tracé pour remplacer les canaux irréguliers et mal entretenus où les fuites étaient considérables. Il atteint déjà plusieurs kilomètres de longueur. Au début de 1947, des équipes d'hommes et de femmes continuaient à creuser en maniant le pic et la pioche; des enfants d'une quinzaine d'années participaient même à ce travail. Ils se trouvaient là souvent pour remplacer leur père ou leur mère et essayer de répondre pour eux à l'appel effectué par un chef de culture au cours de la journée. Le travail n'avançait guère sur ce chantier où les ouvriers, placés à un mètre de distance les uns des autres au fond de la tranchée, se gênaient pour manier leurs outils. Beaucoup se reposaient sous la surveillance bienveillante de leur caporal, mais se mettaient au travail avec vigueur dès qu'un chef de culture était aperçu dans le lointain. La crainte de se voir supprimer une journée de salaires par leur chef d'équipe, lui-même responsable de la mauvaise conduite de ses hommes, est le seul aiguillon qui les pousse à travailler.

De telles sanctions pourraient paraître sévères. Mais il n'est pas possible d'abandonner ces méthodes de surveillance étroite et de pénalités sans voir aussitôt les rendements tomber à zéro. Elles semblent d'ailleurs normales aux intéressés, qui se sentent incapables d'accomplir leur ouvrage lorsque l'œil du surveillant les quitte. Pour en juger, il ne faut pas perdre de vue qu'ici ne rien faire est l'idéal auquel tous aspirent. Sans doute doit-on regretter de ne pas voir ces hommes s'intéresser à la mise en valeur de cette terre qui est leur et y participer avec ardeur. Le régime du travail collectif s'y prête sans doute assez mal. Il n'en est cependant pas la cause unique, puisque les propriétaires de lots individuels, eux aussi, sont avares de tout effort et recherchent les cultures qui en exigent le minimum.

Si le rendement n'est pas remarquable, par contre les journées de travail sont longues. Elles commencent en hiver à six hures du matin, presque avant le lever du jour, pour se terminer le soir à cinq heures. Les ouvriers prennent leur repas

de midi sur les chantiers, pendant une interruption d'une heure. Certains, qui habitent dans des douars éloignés, ont plus d'une heure de marche pour aller à leur travail le matin et rentrer chez eux le soir. En été, la journée est coupée par un repos de plusieurs heures pour limiter la grande fatigue causée par le soleil dans cette plaine sans ombre.

Bien que fournissant un travail réduit, la durée de la journée, l'absence constante de leur habitation en dehors des heures de sommeil, rendent pénible la vie de ces hommes et de ces femmes. Peut-être n'en ont-ils pas conscience? Dénués de ressources pour la plupart, ils viennent nombreux le lendemain du jour du souk pour se faire embaucher. Beaucoup demeurent toute la journée dans la cour de la ferme après avoir appris que les effectifs des chantiers sont complets. C'est une faveur de travailler sur le S. M. P. Et pourtant les salaires ne sont pas élevés, bien que légèrement supérieurs à la moyenne de ceux payés par les colons. Les simples ouvriers agricoles reçoivent trente-cinq francs par jour et un kilo de céréales, ce qui, en nos temps d'instabilité monétaire, peut se traduire sous une forme plus permanente par quatre ou cinq kilogrammes de blé ou d'orge. A cela s'ajoute chaque mois une distribution gratuite de sucre, d'huile, de savon, parfois de vêtements.

Certains s'indigneront peut-être du taux de ce salaire, qui suffit tout juste à nourrir misérablement une famille restreinte. Il faudrait être insensible pour ne pas désirer une amélioration de la condition de ces hommes. Cependant la pitié ne peut faire oublier la faiblesse du rendement de cette main d'œuvre. Tant que le travail ne sera pas plus productif, c'est-à-dire tant que les ouvriers ne seront pas plus actifs, il sera impossible de leur assurer un standing de vie dont se satisferait un travailleur européen. Les considérations humanitaires incitent à élever les salaires, mais ce ne saurait être de façon durable au mépris des facteurs économiques. Le Maroc est soumis aux effets de la concurrence internationale et voit la plupart de ses produits menacés par ceux de l'étranger. Qu'on ne se laisse pas abuser par le mythe de la main d'œuvre marocaine à bon marché. La modestie des salaires est contrebalancée par le nombre plus grand des ouvriers qu'il faut employer pour le même travail, par la surveillance constante qu'ils nécessitent. Là où l'équi-

valence des salaires entre marocains et européens est acceptée, comme c'est bien souvent le cas dans l'industrie, la part de la main d'œuvre dans le prix de revient d'un produit déterminé arrive à représenter 150 % de ce qu'elle est en France. On comprendra dès lors le maintien sur les chantiers des S.M.P., car celui de Béni-Méllal n'est pas une exception, de salaires qui pourraient paraître anormalement bas.

Main d'œuvre spécialisée.

Dans ce domaine, il est d'ailleurs curieux de constater la différence qui existe entre la main d'œuvre ordinaire et les ouvriers spécialisés. Elle montre à quel point le Maroc manque d'artisans. Le milieu rural est composé d'une foule de fellahs misérables qui ne savent que semer, labourer et récolter, et de quelques seigneurs et trafiquants qui vivent du travail des autres. Point de classe moyenne qui vienne fortifier cette société et former son élément dynamique. Aussi les quelques hommes qui savent travailler, construire des maisons, utiliser un tracteur, bénéficient-ils de salaires relativement élevés qui atteignent plus du double de ceux des manœuvres.

Le S. M. P., surtout dans la période d'installation, doit recourir à des spécialistes. Certains viennent du dehors, d'autres sont choisis sur place parmi ceux qui présentent des capacités spéciales. Cette dernière méthode est évidemment préférable quand elle est possible, car le rôle de la Modernisation rurale est d'éduquer les populations des S. M. P. et non de faire appel à des travailleurs étrangers déjà formés.

Des ouvriers de l'extérieur ont édifié les bâtiments. La plus grande partie de ceux-ci sont construits en pisé, type de construction peu connu chez les Ouled Gnaou. Il faut connaître le métier pour savoir choisir la terre et la mélanger progressivement à la chaux et à l'eau en proportion convenable, puis la tasser régulièrement dans les coffrages. Ces hommes travaillent suivant les méthodes traditionnelles, lentement, scandant chaque coup de masse d'un cri sourd qui part du fond de la poitrine. Et les murs s'élèvent peu à peu. Ces bâtiments coûtent plus cher que ceux en pierre et mortier, ils sont aussi moins durables, mais on a adopté cette méthode pour pallier le man-

que de matériaux et terminer plus rapidement les abris à matériel, hangars et logements, sans lesquels l'exploitation ne pourrait exister.

Pour obtenir sur place la chaux, rare sur le marché, des chaufourniers veillent à la marche de leurs fours, qui fonctionnent avec le bois de défrichement. Celui-ci sert encore à alimenter les fours à briques, dont les produits sont utilisés aux emplacements particulièrement exposés aux intempéries ou exigeant une résistance plus grande. Le plâtre est produit de la même façon, en utilisant la pierre que fournit la montagne voisine. Enfin quelques hommes carbonisent le bois nécessaire aux besoins du secteur.

La plupart de ces spécialistes sont étrangers aux Ouled Guaou. Leur présence sur le secteur était nécessaire pendant la période d'établissement. Celle-ci terminée, ils iront sur d'autres chantiers. Habitant la ville de Béni-Mellal, ils sont d'ailleurs assez peu mêlés à la vie locale.

A l'inverse, les ouvriers chargés de la conduite et de l'entretien des tracteurs et machines agricoles, ainsi que les aides-mécaniciens de l'atelier de réparation, ont été recrutés sur place. Le choix a surtout porté sur les jeunes, en raison de leur plus grande faculté d'adaptation à ces métiers nouveaux. Il est curieux de voir la fierté des conducteurs sur le siège de leur machine, leur application aussi, car celui qui ne donne pas satisfaction doit reprendre le pic ou la pioche. Or ce travail assis et bien rémunéré fait l'envie de tous. Cependent une surveillance vigilante est nécessaire, le Marocain témoignant à la machine le même mépris qu'à son âne, qu'il frappe sans pitié. Tant que le tracteur avance, pourquoi se préoccuper du niveau des réservoirs, des « ratés » que le moteur peut faire? C'est ainsi que l'huile manquerait souvent dans les graisseurs des chenilles qui s'useraient vite sans un contrôle fréquent. Les disques des charrues prennent du jeu en tournant et doivent être révisés en rentrant du travail. C'est le mécanicien qui doit surveiller l'état du matériel, déceler les irrégularités dans le régime des moteurs, les bruits suspects, sinon tracteurs ou outils continueraient à tourner jusqu'à l'avarie grave qui arrêterait tout. Il ne faudrait pas croire que ce manque de soins résulte du fait que ces ouvriers travaillent avec du matériel qui ne leur

appartient pas personnellement. Pour s'en convaincre, il suffit de voir circuler certains camions et autos appartenant à des Marocains. On se demande par quel prodige ils acceptent de rouler avec leurs pneus aux dimensions variées, les différentes parties de leur carrosserie réunies par des bouts de fil de fer, l'assemblage branlant de pièces de marques diverses. Bien sûr, les pannes sont fréquentes, mais la notion de temps ne joue pas un rôle important. L'on arrive quand on peut à destination. Sur une exploitation agricole mécanisée, il est difficile d'adopter de tels procédés car le temps presse. Une charrue brisée retarde les labours, un tracteur en panne à l'époque des semailles pendant une huitaine de jours seulement compromet la récolte future.

Aussi, malgré la volonté qu'ont les autorités du Protectorat de confier le plus possible aux propriétaires des terres le fonctionnement des S. M. P., faudrat-il maintenir un personnel d'encadrement technique. Une telle conduite est nécessaire pour éviter la mise hors d'usage, dans de brefs délais du matériel agricole. Elle s'impose tout autant en ce qui concerne la direction générale de l'entreprise, tant que le Maroc n'aura pas lui-même des agronomes familiarisés avec les techniques de l'agriculture moderne.

3° *Action sociale.* — En attendant cette époque que le Protectorat prépare en envoyant de jeunes Marocains dans les écoles d'agriculture de France pour fournir les cadres de la future campagne marocaine, un effort vigoureux a été entrepris en matière d'instruction sur la plupart des S. M. P. et en particulier à Béni-Mellal. Si les résultats escomptés sont qualitativement plus modestes que ceux qu'on attend des jeunes envoyés dans les établissements de la Métropole, puisqu'il s'agit là d'un enseignement primaire, ils intéressent par contre un beaucoup plus grand nombre. C'est, nous le savons, une des règles fondamentales de la Modernisation rurale de faire aller de pair les perfectionnements techniques et l'élévation de l'homme. Celle-ci, pour être durable, ne dépend pas seulement d'une amélioration des ressources matérielles, mais doit être accompagnée d'un éveil des esprits, d'une compréhension des méthodes nouvelles qui sont recherchées tout spécialement chez les plus réceptifs, les enfants, sur les bancs de l'école. Cet effort

va d'ailleurs de pair avec l'action médico-sociale entreprise par l'infirmier pour améliorer la situation sanitaire de tous.

Trois salles de classes ont été ouvertes en novembre 1946 au S. M. P. de Béni-Mellal. Une institutrice française aidée de trois moniteurs marocains enseigne à une centaine de garçons et une cinquantaine de filles les connaissances premières. Il s'agit surtout, comme dans les autres écoles du bled dont les créations se succèdent rapidement dans tout le pays, d'apprendre à ces enfants qui ne connaissent que leur dialecte arabe ou berbère, à parler, lire et écrire en français. On leur enseigne aussi les rudiments de l'arithmétique. Pour les préparer à leur futur métier d'agriculteur, car le but de l'école rurale doit être d'élever le niveau des populations du bled et non de fournir à l'administration chérifienne des gratte-papiers pourvus du certificat d'études, les jeunes garçons travaillent chaque jour au jardin scolaire. Pour ses débuts, celui-ci est consacré uniquement aux cultures maraîchères. C'est déjà beaucoup de leur apprendre ce qu'est une ligne droite, une rangée de choux ou d'oignons bien alignés. En leur montrant dès leur jeunesse ce que rapporte une terre bien soignée, en les familiarisant aussi avec la culture mécanisée par le spectacle constant des travaux du S. M. P. il est permis d'espérer faire franchir aux enfants de la nouvelle génération le chemin qui sépare l'araire du tracteur ou tout au moins de la charrue métallique et de ses accessoires.

Les filles ont des activités plus tranquilles. Demeurant dans la ligne des vieilles traditions, elles s'initient en dehors des heures de classe à l'art de tisser les tapis. Elles pourront plus tard augmenter un peu les ressources de leur foyer en se livrant à ce travail qui a l'avantage de pouvoir être effectué dans le cadre familial. Dans d'autres S. M. P. les filles apprennent à tricoter ou à coudre.

Cent cinquante élèves, dira-t-on, voilà un chiffre bien faible pour une population de plusieurs milliers de personnes. Aussi est-ce seulement une question de place et d'instituteurs qui vient limiter ce nombre. Les demandes d'admission sont nombreuses. Une des raisons de ce succès, et certainement pas la moindre, tient à l'existence de la cantine scolaire. Celle-ci, sert à midi aux enfants un bol de soupe avec du pain et du thé.

L'économie du déjeuner est très appréciée des parents, ainsi que le vêtement en bonne toile que chacun a reçu au début de l'année pour remplacer sa djellaba en lambeaux. Une fois par semaine tous les élèves passent à la douche et sont examinés par l'infirmier. Tout cela constitue, bien sûr, une situation enviable et l'institutrice doublerait sans peine ses effectifs si le nombre de classes était plus grand.

L'infirmier de son côté fournit un travail des plus efficaces. Avec les faibles moyens dont il dispose, il lutte contre les attaques de paludisme, vaccine contre la variole, soigne les plaies, distribue les cachets. Tous les matins une file de gens se presse chez lui. Il est le seul qui puisse les guérir ou leur apporter un soulagement. Aussi à Béni-Mellal comme ailleurs l'infirmerie, de même que l'école, sont très appréciées. Elles ont rencontré partout un succès certain qui favorise l'implantation des S. M. P. dans des milieux parfois méfiants.

Cette action spécifiquement sociale de la Modernisation rurale, enseignement et santé publique, n'est évidemment pas attachée à la forme collective du S. M. P. Elle se retrouve identique sur les secteurs melk, dans la mesure où la faiblesse des effectifs disponibles l'a permis. A quelques particularités près, elle s'insère même dans le cadre général de l'équipement médico-social du Maroc. Il se trouve que la plupart des S. M. P. sont dotés d'une école et d'une infirmerie, mais celles-ci ne sont pas différentes des autres écoles et infirmeries qui se multiplient dans le pays. Les membres des secteurs de modernisation sont simplement favorisés car ils sont parmi les premiers à bénéficier de cet effort. Grâce à cette concentration des forces il est permis d'espérer, si l'entreprise est bien menée, que les meilleurs d'entre eux comprendront la valeur des méthodes nouvelles, que les enfants devenus adultes participeront de façon active à leur mise en œuvre. Sans une transformation effective des esprits, les progrès matériels seraient limités à la zone d'influence de quelques Français disséminés dans le bled. Ils ne seront durables que le jour où les Marocains ne se contenteront plus de les subir mais les voudront.

Cette volonté de progrès, nécessaire à la réussite de la méthode employée dans les exploitations collectives, l'est bien davantage dans la modernisation en terrain melk. L'esprit indi-

vidualiste des petits propriétaires, leur plus grande indépendance rendraient tout effort illusoire s'ils refusaient de participer activement à la transformation technique qu'on leur propose.

IV. — *LES SECTEURS MELK (S. M. P. MELK ET S. E. R. A.)*

A. — *Caractères communs aux S. M. P. melk et S. E. R. A.*

Les secteurs de modernisation du Paysanat en terrain melk, par leur action multiforme, visent à transformer les méthodes agricoles des fellahs pour aboutir à la formation de petites exploitations privées cultivées suivant une technique améliorée.

Ces secteurs sont en premier lieu des fermes-écoles. Un moniteur agricole exploite une parcelle-témoin qui doit servir de modèle aux membres du S. M. P. Le même moniteur, véritable professeur technique est chargé de guider les fellahs dans l'usage des méthodes et des outils nouveaux qu'ils viennent d'adopter.

D'autre part, l'obtention de ce matériel agricole, aussi modeste soit-il, implique une mise de fonds qui est souvent au-dessus des moyens des petits propriétaires. C'est pourquoi un des rôles du secteur de modernisation consiste à procurer à ses membres les crédits nécessaires, presque toujours en nature. Il est donc à la fois fournisseur de crédit et de matériel. De la sorte il est possible de standardiser les outils agricoles, les engrais et semences en recherchant les produits susceptibles de donner les meilleurs résultats.

Enfin ces secteurs de modernisation sont conçus comme des coopératives de travaux à façon. Ce terme de coopérative ne doit pas être pris à la lettre mais dans le sens large qui lui est donné au Maroc pour beaucoup d'entreprises créées sur l'initiative de l'Etat et fonctionnant dans l'intérêt d'une catégorie déterminée d'individus. Il n'implique pas une participation financière des intéressés sous forme d'actions, ni même un droit à la répartition des dividendes en proportion des opérations effectuées avec l'organisme en question. C'est ainsi que le

S. M. P., sous son aspect de coopérative de travaux à façon constitue une entreprise de motoculture qui effectue contre paiement les labours, moissonne et fait les battages chez les fellahs qui en font la demande.

La réunion de ces trois modes d'intervention doit permettre l'amélioration des rendements par incorporation au sol d'une somme de travail plus considérable fournie par le tracteur pour les opérations importantes et par le petit matériel agticole du fellah pour les façons accessoires, par l'adoption aussi de meilleures méthodes de culture.

Bien que ces trois aspects complémentaires soient réunis sur tous les secteurs dont le but est de moderniser les petites exploitations privées, ceux-ci sont divisés, comme nous le savons, en deux groupes: les S. M. P. melk et les secteurs d'exploitations rurales améliorées. Ils doivent à la diversité de leur origine la survivance de différences dans leur structure et l'organisation de leur direction, qui nous obligeront à faire la distinction entre eux. Mais leur action est fondée sur les mêmes méthodes, qui ont cependant fait l'objet d'une étude plus systématique pour les S. E. R. A. Dans l'ensemble ces derniers ont profité de cet avantage.

B. — *Les secteurs d'exploitations rurales améliorées.*

1° *Caractères généraux.* — Les S. E. R. A. ont été traités à l'origine comme les parents pauvres de la modernisation rurale. N'étant pas compris dans le cadre des S.M.P. ils n'ont pas d'existence juridique propre. Tant qu'ils ne seront pas constitués en S. M. P. par arrêté du Délégué à la Résidence générale, il ne sera pas possible de leur reconnaître la personnalité civile et l'autonomie financière, ce dont ils se passent d'ailleurs fort bien dans l'état actuel des choses. Cette qualité de personne morale ne deviendrait nécessaire que le jour où le secteur constituerait un groupe autonome, se gérant lui-même et libéré de sa subordination à l'égard de la C. E. A. P. A l'heure actuelle, elle n'a guère qu'un avantage pour les S. M. P. dont l'existence est légalement reconnue, celui de permettre au directeur d'agir au nom du secteur, de liquider les recettes et d'ordonnancer les dépenses au nom du secteur. Pour les

S. M. P. non reconnus, le directeur doit payer et donner quittance en son nom propre, ce qui peut présenter quelques inconvénients.

Direction des S. E. R. A.

L'activité des S. E. R. A. est rattachée à deux organismes distincts et indépendants l'un de l'autre : la Centrale d'équipement agricole et la Société indigène de prévoyance locale. Le Maroc est divisé en 60 circonscriptions qui servent chacune de cadre territorial à une S. I. P. Chaque S. E. R. A. est placé sous la dépendance d'une de ces S. I. P., dont le rôle habituel se trouve de la sorte élargi. Le plus souvent limité à l'octroi de prêts en espèces ou en nature, il s'étend à l'intervention directe dans le domaine technique. C'est au gérant de la S.I.P. que revient la charge de diriger le ou les S. E. R. A. de sa circonscription. Il importe donc qu'il soit ingénieur agricole, ce qui n'est pas toujours le cas, pour pouvoir faire appliquer les techniques nouvelles par l'agent technique placé à la tête de chaque secteur et en contrôler l'exécution.

Mais la situation se complique du fait que l'autorité de la C. E. A. P. se surajoute à celle du gérant de la S. I. P., bien qu'aucun rapport de dépendance n'existe entre eux. Le directeur de la Centrale d'équipement agricole a la haute main sur les S. E. R. A. comme sur les S. M. P. Cette subordination se manifeste en particulier par le droit dont il dispose de nommer et de révoquer les agents techniques qui dirigent les secteurs, par le droit aussi de leur donner des directives. Mais il n'a aucune autorité légale sur le gérant de la S. I. P., qui appartient à une hiérarchie différente. Cette dualité de direction ne semble pas avoir été gênante jusqu'à présent. Théoriquement, elle est fâcheuse et risque de provoquer des difficultés dans l'avenir.

Financement des S. E. R. A.

Cette complexité se retrouve encore dans le financement de la modernisation dont la charge incombe à la C. E. A. P. et à

la S. I. P. La première fournit le matériel et les fonds nécessaires à l'équipement de la parcelle-témoin exploitée par l'agent technique, dont le traitement est payé en partie par elle. De plus, c'est elle qui procure aux fellahs leurs propres instruments agricoles contre paiement. L'achat de ces derniers serait impossible à la plupart sans l'aide financière de la S. I. P. En leur avançant des fonds, elle ne sort pas de son rôle normal. De plus, elle supporte une partie de la charge du traitement du directeur du secteur. Enfin, dans certains cas, les fellahs peuvent obtenir l'aide financière d'un autre organisme, la Caisse régionale d'épargne. Celle-ci consent des prêts à moyen terme à ceux qui possèdent un titre régulier de propriété.

Cette formule de modernisation doit à ses débuts modestes de ne pas avoir été dotée théoriquement d'une organisation administrative aussi complète que les S. M. P. C'est ainsi qu'aucun conseil d'administration n'était prévu pour fixer l'orientation du S. E. R. A. et en régler la marche. Mais là aussi, comme pour les S. M. P. melk et pour les mêmes raisons, il a paru nécessaire de consulter les fellahs et de les convaincre des avantages que la modernisation de leur technique agricole peut leur procurer. C'est le plus pur opportunisme qui a conduit, lors de la création des S. E. R. A., à réunir les populations intéressées ou leur djemaa pour obtenir leur adhésion. Toute l'entreprise est fondée sur l'idée de contrat entre les fellahs et le Paysanat, contrat qui, dans sa forme la plus simple et la plus fréquente, se limite à un accord verbal et collectif. Par celui-ci, les cultivateurs sont assurés de recevoir les moyens matériels et la direction technique nécessaires pour tirer un meilleur parti de leur terre tout en profitant du développement de l'action sociale. En retour, ils s'engagent à observer la discipline culturale que les agents techniques sont chargés d'appliquer. Ils s'obligent par là à acheter, si besoin à crédit, le petit matériel agricole qui doit remplacer l'araire, ainsi que les semences et plus tard les engrais.

2° *Le secteur de Ben Ahmed.* — Dès l'abord, il est évident que la liberté laissée aux individus pour la conduite de leur exploitation est beaucoup plus grande sur les S. E. R. A., ainsi que sur les S. M. P. melk comme nous le verrons bientôt qu'en terre collective. L'étude du travail entrepris à Ben Ahmed,

tout en nous faisant pénétrer les détails d'organisation de cette forme de modernisation, nous en apportera le témoignage. Ce secteur est parmi ceux qui ont le mieux réussi et dont les premiers résultats prouvent que la méthode est bonne, à condition d'être bien appliquée. Il est composé de trois S. E. R. A. ayant chacun à leur tête un directeur. Celui-ci reçoit les instructions du gérant de la S. I. P. de Ben Ahmed, agissant en accord avec le contrôleur civil.

Les terrains ont été choisis en raison des possibilités qu'ils offraient, en particulier de la qualité du sol et de sa propreté, de la proximité de Ben Ahmed, de la sympathie des autorités locales pour la modernisation en terrain melk. Le premier S. E. R. A. comprend deux douars des Maarif groupant 205 propriétaires, le second est composé de 177 fellahs appartenant à trois douars des Mlal, et le troisième de 154 constituant les deux douars des Ouled Mrah. A chacun d'eux correspondent des superficies de 1480, 1600 et 1150 hectares.

Constitution du secteur.

Avant d'entreprendre les premiers travaux, le contrôleur civil et des représentants du Paysanat réunirent à plusieurs reprises tous les fellahs pour leur expliquer les avantages qui leur étaient offerts, ainsi que les obligations auxquelles ils devraient se soumettre pour que l'entreprise réussisse. Ils leur demandèrent d'appliquer fidèlement les directives des chefs de secteurs, d'utiliser le matériel suivant leurs indications, aux époques voulues. Ils leur firent remarquer aussi que la discipline qu'ils s'engageaient à observer ne portait aucune atteinte à leur droit de propriété sur leurs terres, dont ils restaient les maîtres absolus, pas plus qu'à la liberté de disposer à leur gré des récoltes qui doivent demeurer individualisées.

Un autre travail préparatoire, beaucoup plus délicat, restait à faire. La propriété indigène est trop morcelée pour qu'il soit possible d'attribuer à chaque fellah un jeu complet d'instruments aratoires, comprenant une charrue métallique à mancheron unique, une herse, une canadienne et une bineuse. La superficie optima qui peut être mise en valeur avec l'ensemble de ces outils est estimée à dix-huit hectares. Pour permettre aux

fellahs qui ne possèdent que trois ou quatre hectares d'utiliser ce matériel et les animaux de trait nécessaires, on leur a proposé, à Ben Ahmed comme ailleurs, de constituer des groupes de petits propriétaires, de façon à former par leur réunion des unités de culture de dix-huit hectares. La mise en commun ne comporte aucune limitation des droits de propriété, ni même une exploitation collective. Elle concerne uniquement le matériel agricole et parfois les animaux de trait. De la sorte le petit fellah dispose des instruments nécessaires pour cultiver sa parcelle. Un des associés est chargé de les maintenir en bon état et de soigner l'attelage grâce à la contribution des autres membres du groupe, fixée proportionnellement à la superficie qu'ils possèdent. Ce système a donné de bons résultats. Les difficultés sont rares entre les co-propriétaires du matériel, ce qui n'a pas de quoi étonner ceux qui connaissent la facilité avec laquelle les Marocains se mettent d'accord pour effectuer des partages, que ce soit d'un pain de sucre ou de l'eau d'une seguia. D'ailleurs ces associations sont constituées en tenant compte des préférences des intéressés ou de leurs liens de parenté, bien plus que du voisinage. L'un d'eux, désigné par ses co-associés, règle l'emploi par roulement des biens communs.

Ce système a reçu une large application à Ben Ahmed, puisque ce secteur ne comporte que 44 exploitations autonomes à côté de 102 associations groupant en moyenne cinq ou six fellahs.

Les trois moniteurs agricoles chefs de secteur entreprirent tout d'abord la constitution de ces unités de culture. Pour cela, ils firent le recensement des terres de tous les fellahs en dénombrant également les moyens de traction dont ils disposaient. Ces opérations étaient nécessaires pour fixer de façon précise les besoins en matériel et en cheptel. Elles ne furent pas cependant sans inquiéter les propriétaires, qui considèrent avec méfiance toute intrusion dans leurs affaires personnelles.

Premiers travaux.

Cette première impression n'eut pas le temps de se cristalliser, car l'époque des semailles approchait (on était en septembre 1946), et le matériel et les crédits qui furent alors attribués

rassurèrent les fellahs. La C. E. A. P. vendit 216 charrues, soit en moyenne une pour dix-huit hectares, 180 herses et autant de canadiennes, 100 bineuses. Les cultivateurs titulaires d'un titre de propriété obtinrent au total six millions de prêts de la Caisse Régionale d'Epargne, tandis que la S. I. P. avançait 2.200.000 francs aux fellahs réunis en association. Grâce à ces investissements, plus de 3.500 hectares furent emblavés suivant les méthodes indiquées par les chefs de secteur, qui enseignèrent à leurs élèves le maniement de leurs nouveaux outils. Il convient de noter cependant, à côté de ce progrès évident, qu'aucun effort n'a été fait pour introduire des assolements rationnels. Le blé et l'orge représentent la presque totalité des emblavements, qui couvrent plus des trois-quarts des terres disponibles. Pour éviter l'épuisement des terres, il faudra, dès la prochaine campagne, introduire des cultures complémentaires, en particulier des légumineuses. Celles-ci ne tiennent pour l'instant qu'une place insignifiante.

Cette situation n'a rien d'anormal, car plusieurs étapes sont prévues pour achever la transformation entreprise. La première a amené l'introduction d'un matériel agricole moins rudimentaire et de semences sélectionnées. Dans la deuxième phase, il est particulièrement urgent de faire adopter des assolements supérieurs à l'alternance blé-jachère inculte traditionnelle. Une telle modification est très délicate. En effet, elle implique l'intrusion du chef de secteur dans l'exploitation des fellahs pour le choix des cultures. Dans ce domaine, la discipline est difficile à obtenir. Il n'a encore été possible d'établir sur aucun S. M. P. melk ou S. E. R. A. cet équilibre des cultures. Dès la prochaine campagne, le secteur disposera d'un matériel suffisant pour effectuer mécaniquement les moissons et les battages, soit avec des moissonneuses-batteuses, soit avec des batteuses à poste fixe. Quelques essais ont déjà été faits cette année. Dès que les approvisionnements le permettront, un parc de tracteurs sera constitué pour effectuer à façon les labours chez les propriétaires qui en feront la demande. L'emploi des engrais deviendra rapidement nécessaire, mais rencontrera certainement de grosses résistances de la part des indigènes, qui ne comprennent pas leur utilité.

Il n'est donc pas permis d'espérer voir avant plusieurs années les fellahs pratiquer intégralement la technique proposée. Cependant, il importe dès maintenant de les y habituer et c'est pourquoi des parcelles-témoins ont été créées sur chaque secteur. Elles sont destinées, mieux que des conseils, à montrer aux membres du S. M. P. les résultats qui peuvent être obtenus en utilisant les mêmes méthodes, le même matériel, les mêmes semences et engrais que le Paysanat leur demande d'employer.

C'est ainsi qu'à Ben Ahmed chacun des trois chefs de secteur cultive une quarantaine d'hectares. Les investissements et frais de culture s'élèvent en 1946-1947 à un million de francs pour ces cent vingt hectares, y compris la location de la terre au taux fixé par la coutume locale. Le chef de secteur réside sur place, dans une petite habitation construite pour lui. A proximité, une écurie abrite le cheval et les deux mulets ainsi que le petit matériel agricole. Un atelier de forge rudimentaire permet de réparer sur place les outils des fellahs.

Les trois secteurs de Ben Ahmed, tels qu'ils se présentent dès maintenant, sont particulièrement intéressants du fait qu'ils constituent une application assez fidèle de la doctrine des secteurs d'exploitations rurales améliorées. Après un an d'existence, ils en sont arrivés au stade prévu, mise à part la technique des assolements. Rien n'indique que leur progression régulière doive être retardée par la suite. Les soins constants dont ils ont été l'objet leur ont permis de suivre le chemin tracé. D'autres S. E. R. A., comme celui de Marchand, se trouvent à un point d'évolution semblable. Une bonne part de leur réussite est sans doute dûe à la détermination d'une méthode précise dont l'application s'est faite sans tâtonnements. Mais il convient de dire que les résultats ne sont pas partout aussi satisfaisants. Certains secteurs sont beaucoup moins évolués, peut-être pour avoir rencontré de plus grandes difficultés, mais surtout en raison de l'application moins énergique, moins complète, de la méthode proposée. En effet, la réussite dépend surtout de l'exécution et assez peu de la structure de l'organisme de modernisation. C'est d'ailleurs ce qui explique le peu de différence entre certains S. M. P. melk et S. E. R. A. dans la réalité.

C. — *Les S. M. P. Melk.*

1° *Caractères généraux.* — Bien que les méthodes des secteurs melk et collectifs soient parfaitement dissemblables, l'identité de leur direction, de leur structure hiérarchique dans le cadre du Paysanat, est presque complète. Cette similitude est facile à expliquer puisque les textes auxquels sont soumis ces deux formes de S. M. P. sont les mêmes et n'établissent aucune distinction entre elles. Les seules particularités résultent des nécessités d'application. Il ne saurait non plus exister de différence quant à leur nature juridique qui est déterminée par les mêmes dahirs et arrêtés. Cependant les problèmes posés par celle-ci sont moins complexes en terrain melk où chaque membre du secteur reste propriétaire de sa terre ainsi que du matériel agricole qui lui est fourni contre paiement.

Théoriquement, les S. M. P. melk sont pourvus d'un conseil d'administration titulaire des mêmes prérogatives que celui des secteurs collectifs. Il est composé de représentants des fellahs modernisés. En fait, ce conseil est partout inexistant. La direction est exercée unilatéralement par le directeur du secteur, en accord avec le contrôleur civil ou l'officier des affaires indigènes, sous l'autorité du directeur de la C. E. A. P. Cependant la nécessité d'obtenir l'adhésion des intéressés à l'effort de modernisation et leur participation active à l'application des nouvelles méthodes conduit à les réunir parfois en Assemblée générale pour leur exposer les projets du Paysanat et recueillir leurs vœux. Mais aucune règle n'établit une périodicité quelconque pour ces assises.

L'aboutissement est ainsi le même pour les S. M. P. melk et pour les S. E. R. A. en ce qui concerne la participation des intéressés à la direction. Parties des deux extrêmes, les deux conceptions se sont rencontrées à mi-chemin, sous l'empire des nécessités pratiques. C'est pourquoi il est permis de regretter la coexistence de deux organisations néanmoins distinctes, alors que rien ne s'oppose à leur unification. Celle-ci amènerait une simplification appréciable, d'autant plus justifiée que les méthodes appliquées en fait et les résultats ne diffèrent pas plus entre S. M. P. melk et S. E. R. A. que d'un S. M. P. à un autre ou d'un S. E. R. A. à un autre. Ils se distinguent entre eux beau-

coup plus par l'ampleur des réalisations et aussi par les possibilités de la région où ils sont installés. Néanmoins il apparaît que les S. M. P. melk considérés dans leur ensemble, ont souffert de l'absence d'un plan d'action semblable à celui des S. E. R. A. L'examen de quelques-uns d'entre eux nous le montrera. Nous ne pouvons nous contenter d'en connaître un seul car la diversité de leurs activités confère à la plupart une individualité assez prononcée.

2° *Le S. M. P. de Tiznit.* — Le S. M. P. de Tiznit a été créé en juillet 1946. Il est situé dans la vallée de l'Oued Massa, au sud d'Agadir, en zone de terres melk, à quelques kilomètres de l'Océan. La culture en bour y est très aléatoire en dehors d'une étroite bande côtière dans laquelle l'humidité de la mer permet de faire pousser de l'orge et du maïs. Les principales ressources des deux mille habitants de Tassila, qui constituent la population du secteur, proviennent de quelques centaines d'hectares de cultures irriguées. Les trois récoltes qu'elles fournissent dans l'année, auxquelles s'ajoutent les gains rapportés par les hommes qui vont travailler à l'extérieur, permettent à tous de vivre petitement. Des améliorations considérables sont possibles, qui permettraient d'élever le niveau de vie de la population.

Pour les cultures en bour, le même travail est possible que sur les autres secteurs melk. L'adoption du petit matériel agricole utilisé à Ben Ahmed et ailleurs permettrait des gains de temps appréciables et un travail meilleur. Au lieu de cela, le Paysanat a fait à la fois mieux et plus mal. Mieux en ce sens qu'il a utilisé deux tracteurs de vingt chevaux pour effectuer des labours à façon chez les fellahs qui en ont fait la demande. Plus mal, car le matériel disponible n'a pas permis de donner satisfaction à tous. La plupart ont continué à utiliser l'araire traditionnel.

Ces labours pour le compte des propriétaires ne sont pas payés immédiatement mais rendent le secteur créditeur d'un cinquième de la récolte. Pendant la campagne 1946-1947, ils ont été effectués par une équipe volante, composée d'un chef de culture européen et de deux chauffeurs marocains qui se relayaient pour conduire le tracteur. Absents de chez eux pendant plusieurs jours, ils travaillaient dans des conditions péni-

bles, couchant sous une mauvaise tente aux dimensions réduites et mangeant plus ou moins suivant la générosité du propriétaire chargé de les nourrir. Ce fait est important, car le personnel d'encadrement se lassera à la longue de conditions matérielles trop dures et sa qualité s'en ressentira. A la fin de la campagne, six cents hectares avaient pu être ensemencés suivant cette méthode.

L'action du secteur a été jusqu'ici presque nulle dans le domaine des cultures irriguées. A moins d'employer une certaine contrainte, il ne sera possible d'agir qu'après avoir conquis la confiance des indigènes. Ceux-ci continuent à travailler suivant les méthodes traditionnelles leurs petites parcelles séparées par les séguias, parcelles qui portent dans la même année deux récoltes d'orge et une de fèves ou de pois. De rares luzernières fournissent une nourriture de complément à un important troupeau dont le fumier aide à la restauration du sol appauvri. Au cours des campagnes prochaines, l'effort des cadres du S. M. P. portera tout d'abord sur l'amélioration des terres qui sont épuisées par de trop nombreuses récoltes, et demandent des engrais et davantage de fumier pour retrouver leur fertilité. Il faudra aussi introduire des cultures nouvelles d'un meilleur rapport que l'orge et les fèves, pour mieux utiliser les possibilités d'un climat remarquable lorsqu'il est complété par l'eau. Les produits maraîchers et le tabac y pousseraient particulièrement bien.

Un gros effort est aussi à faire dans le domaine de l'élevage. Les animaux, trop petits, produisent peu. La sélection des sujets, l'amélioration des fourrages, constituent les deux objectifs principaux.

Pour conquérir la confiance des fellahs et leur démontrer la supériorité des méthodes européennes, le S. M. P. a acquis un terrain de cinq hectares, qui porte des cultures maraîchères, de la vigne et des arbres fruitiers. Il est irrigué par une motopompe assortie d'un réservoir à grande capacité.

Un autre moyen, qui va être mis en œuvre pendant la campagne 1947-1948, permettra d'exercer une pression efficace sur certains fellahs pour leur faire respecter les directives techniques données par le chef de secteur. Une centaine d'hectares incultes vont être vivifiés par l'eau fournie par le S. M. P. Une station de pompage à gros débit est déjà en mesure de puiser

dans l'oued l'eau qui jusqu'alors se perdait dans la mer. Celle-ci ne ser avendue qu'aux propriétaires consentant à appliquer le plan de cultures proposé par le directeur. Par cette pression indirecte, un assez grand nombre d'habitants de cette petite vallée prendront l'habitude de faire pousser des plantes d'un meilleur rapport que l'orge. Les bénéfices qu'ils en retireront inciteront par la suite leurs voisins à les imiter. D'autre part, il sera plus facile, là aussi, d'introduire le travail mécanique avec les avantages qu'il comporte tant pour la rapidité que pour la qualité des travaux.

L'apparition de ces cultures inconnues soulève le problème important des débouchés. Sans parler de la production des fleurs qui trouverait dans cette vallée un terrain de choix, mais exigerait l'exportation sur les pays européens, la plupart des produits nouveaux ne seront pas utilisés sur place. Il faudra les acheminer sur les marchés extérieurs en soignant leur conditionnement. Les fruits, le tabac, la production maraîchère même, devront être vendus dans les villes, dont les deux plus proches, Tiznit et Agadir, se trouvent à trente et cinquante kilomètres. Chaque cultivateur ne sera donc pas capable d'écouler ses récoltes. C'est au S. M. P., agissant comme une coopérative de vente, qu'en reviendra la charge.

La description rapide des activités actuelles du S. M. P. de Tiznit et de leur développement futur montre la diversité des tâches du Paysanat dans des terres melk consacrées jusqu'ici à la céréaliculture. Le secteur est à la fois fournisseur d'équipement agricole, directeur technique, entreprise commerciale pour l'écoulement des produits. L'utilité de ces fonctions ne fait pas de doute lorsqu'on voit combien sont mal utilisées les possibilités de cette petite vallée privilégiée. Les réalisations du secteur donnent toutefois une impression d'improvisation qui fait ressortir leur caractère récent. Le personnel d'encadrement a été un peu abandonné à lui-même, sans directives précises. Toutefois, il n'a pas été mauvais d'accoutumer d'abord les fellahs à la présence du S. M. P. et d'effectuer les travaux d'établissement avant de passer à l'action directe sur les terres des propriétaires.

3° *Autres S. M. P. Melk.* — Malgré ses particularités, le secteur de Tiznit présente des analogies avec les autres S. M. P.

melk consacrés aux cultures céréalières et irriguées, dont celui de Berkane est un autre exemple. Certains, par contre, sont spécialisés dans des productions régionales. Il en est ainsi des secteurs d'Erfoud et de Téroual.

Le S. M. P. d'Erfoud s'est limité jusqu'ici à l'écoulement de la production de 600 hectares de palmiers-dattiers de la région. Les fruits, de qualité médiocre, pouvaient tout d'abord être valorisés par une meilleure présentation. Le secteur a pris en charge la mise en caisse, la recherche des débouchés et l'expédition sur des marchés éloignés.

Un second effort tend à améliorer la qualité de la production même. C'est une œuvre de longue haleine. Quatre stations d'essais, couvrant au total une centaine d'hectares, doivent servir de modèle et fournir des plants de qualité aux propriétaires melk. Elles sont en cours d'installation. Une véritable éducation des indigènes est à faire. Ils ne savent pas soigner les arbres, opèrent mal la fécondation, ramassent les fruits sans aucun soin et laissent le plus souvent tomber les régimes sur le sol sablonneux.

La construction d'un barrage en cours d'exécution sur l'Oued Ghéris apportera aux arbres un complément d'eau dont l'absence provoque leur dépérissement. L'originalité même de ce S. M. P. montre que, dans tous les domaines, des efforts considérables sont nécessaires pour améliorer la technique et élever les conditions de vie des populations du vaste Maroc. Un travail immense reste à faire.

Le S. M. P. établi à Téroual est destiné à améliorer l'arboriculture et l'élevage qui constituent les principales ressources de l'annexe. Il s'agit d'enseigner aux propriétaires la façon de soigner leurs arbres fruitiers, principalement leurs oliviers, dont le nombre dépasse 300.000, tandis que les autres essences réunies atteignent seulement 100.000 arbres. La plupart poussent au hasard, sont mal irrigués, pas travaillés. Là où les pentes ne sont pas trop fortes, le tracteur léger du S. M. P. a effectué des façons culturales superficielles. Des équipes formées par les moniteurs européens sont passées dans les vergers des fellahs et y ont taillé, greffé ou traité contre les parasites quelque 50.000 arbres.

La sélection des espèces constituant un des facteurs essentiels de la productivité, le secteur a créé trois pépinières d'une superficie totale de quinze hectares. Les produits en seront vendus aux propriétaires qui en feront la demande.

Là encore, comme sur les autres S. M. P. melk où une ferme discipline n'a pu être imposée, l'action de la Modernisation Rurale reste diffuse. L'impression dominante qui se dégage d'une visite sur ces secteurs est qu'ils sont encore de création trop récente pour qu'on puisse y voir une image précise de ce qu'ils pourront être dans quelques années. Il était cependant nécessaire, dans le cadre de cette description des entreprises du Paysanat, de mentionner ces tentatives des S. M. P. melk pour faire apparaître l'éclectisme de l'action de la Modernisation rurale.

Nous essaierons bientôt, en étudiant les résultats obtenus par le Paysanat, de dégager les raisons qui peuvent rendre préférable l'une des deux formules, melk ou collective. Jusqu'ici nous nous sommes limités à la description de la structure de l'ensemble et de son fonctionnement. Les rares appréciations que nous y avons ajoutées étaient seulement destinées à en donner une image plus juste. Sans elles les secteurs auraient fait figure d'entreprises modèles, alors qu'il importait de connaître dès le début l'existence de lacunes ou d'erreurs qu'au reste leur création récente explique un peu. Celle-ci n'empêche cependant pas de dresser le bilan actuel de l'expérience pour voir ce que la Modernisation Rurale a apporté à l'ensemble marocain et les espoirs qu'on peut fonder sur elle à la lumière de ces premiers résultats.

CHAPITRE III

RÉSULTATS ACTUELS

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner que la Modernisation rurale en est encore au stade expérimental. Les grandes lignes de l'entreprise sont tracées mais les méthodes sont en pleine évolution. Cependant deux années d'essais ont déjà permis d'entrevoir dans quelle mesure les espoirs fondés sur le Paysanat à sa naissance sont réalisables, de comparer l'efficacité des différentes méthodes, de relever aussi certaines erreurs dans l'exécution.

La phase d'adaptation n'étant pas encore terminée, et il n'y a là rien que de très normal pour une expérience qui tend à introduire des procédés si nouveaux, on ne saurait porter un jugement définitif d'approbation ou de condamnation. Les premiers résultats ne constitueront un critère suffisant qu'après plusieurs années de mise au point, lorsque le Paysanat aura atteint sa majorité. Pour s'en tenir au domaine purement agricole, qui oserait traiter d'incapable un colon s'installant sur une terre nouvellement défrichée, dans un pays dont il ne connait pas encore les particularités, si tout ne va pas bien pendant les deux ou trois premières campagnes ? Comment pourrait-on s'étonner que, dès sa création, le Paysanat n'ait pas trouvé des techniciens capables de s'adapter instantanément à un pays qu'ils ignoraient, que tous même ne réunissent pas les qualités nécessaires, que dès le début l'ensemble de l'organisation n'ait pas trouvé un équilibre parfait? Il ne pouvait en être autrement et ii importait de le dire nettement avant d'aborder l'étude des premiers résultats. La disproportion entre ceux-ci et les efforts qui ont été fournis pour les obtenir est manifeste. Peut-être aurait-elle dû être moins grande mais elle était presque

inévitable. Cette observation préliminaire était nécessaire pour donner leur juste portée aux nombreuses critiques que nous serons amenés à formuler. Celles-ci ont pour but, en faisant apparaître les erreurs et les vices de l'organisation, de déterminer comment ils pourraient être corrigés. La comparaison des résultats obtenus sur les différents secteurs indiquera les méthodes dont l'application semble être la meilleure et permettra de prendre position sur l'orientation que devrait adopter le Paysanat. Ainsi, de tout ce qui a été fait pendant deux ans, nous ne tirerons pas de conclusions définitives, mais des indications pour l'avenir et les espérances qu'il autorise. Nous verrons si les vastes objectifs déterminés par la doctrine semblent accessibles à brève échéance ou s'ils demeurent dans un domaine trop lointain. Dès maintenant, la description du fonctionnement des S. M. P. nous a montré que les réalisations économiques sont les plus importantes et laissent un peu à l'arrière-plan les progrès sociaux. Au point de vue politique, certains signes indiquent déjà le peu d'efficacité des secteurs de modernisation.

I. — *RESULTATS ECONOMIQUES*

Au début de la première campagne, en 1945-1946, cinq secteurs de modernisation avaient été créés. Ce nombre a été porté à vingt-cinq l'année suivante. A la fin de l'année agricole 1946-1947, le Paysanat comprend treize S. M. P. collectifs et douze S. M. P. melk dont sept sont composés de secteurs d'exploitations rurales améliorées. Par le nombre, l'équilibre est donc à peu près établi entre les deux formules de modernisation. Les superficies des terres cultivées intéressées par chacune d'elle ne sont pas non plus très différentes puisque les emblavements des secteurs collectifs couvrent 5.300 hectares tandis que l'action des autres s'étend sur quelque 7.000 hectares. Malgré la supériorité apparente de ces derniers, ils n'ont actuellement qu'une place de second plan dans l'ensemble de l'entreprise. Leurs efforts sont en effet beaucoup moins concentrés et peuvent ainsi facilement être plus étendus. Dès sa création, un S. E. R. A. englobe toutes les terres déjà cultivées à l'intérieur du périmètre qui lui a été assigné bien que rien ne soit changé pendant

un certain temps à l'agronomie des fellahs. C'est pourquoi après un an d'expérience les surfaces cultivées « dominées » par ces secteurs semblent importantes relativement aux autres S. M. P. Mais il ne faut pas ignorer que les méthodes préconisées par le Paysanat ne sont appliquées en fait que sur une partie d'entre elles. A l'opposé les superficies mises en valeur sur les secteurs collectifs le sont effectivement suivant les techniques modernes et ont le plus souvent été conquises sur des terres improductives. C'est sur ces exploitations créées de toutes pièces qu'apparaissent les résultats les plus nets, tant positifs que négatifs. La situation nouvelle qui résulte de leur apparition a posé des problèmes nombreux et importants dont beaucoup attendent leur solution.

L'action des secteurs melk, beaucoup plus modeste, n'a pas les mêmes retentissements. Même si elle est très efficace, elle ne se manifeste que par des résultats économiques peu spectaculaires. Les propriétaires continuent à exploiter leurs terres en appliquant plus ou moins bien les prescriptions des moniteurs agricoles. Il peut y avoir absence de progrès mais pas d'échec tapageur. L'enjeu des secteurs collectifs est plus important, leur responsabilité aussi. Pour s'en rendre compte, il n'est que de penser aux conséquences que peut avoir une récolte ratée sur le crédit que les fellahs et même les Européens accordent à la Modernisation rurale. Leur confiance dans la réussite finale est étroitement liée aux premiers succès ou aux premiers échecs. Aux yeux des Marocains le progrès est représenté par la répartition de belles récoltes entre les membres des S. M. P.; aux yeux des Européens par un bilan financier excédentaire. Nous verrons que ces deux critères ne coexistent pas nécessairement dans la réalité.

A. — Résultats matériels.

1° — *Les S. M. P. collectifs.*

a) Etendue de ces résultats.

Les S. M. P. collectifs, sous leur aspect économique, ne sont pas autre chose que de grosses exploitations agricoles peu

différentes des fermes modernes dirigées par les colons. Ce caractère est d'autant plus net que toute leur action dite sociale est soutenue par des ressources distinctes comptabilisées séparément, qui ne sont en aucun cas remboursables à l'Etat chérifien. Economiquement et financièrement, on peut donc juger les méthodes et les résultats des secteurs collectifs comme on le ferait pour une société privée.

Résultats positifs.

Les S. M. P. collectifs ont un premier mérite incontestable, celui d'avoir accru la superficie cultivable au Maroc. Le total des terres défrichées et mises en culture par eux s'élève à 5.300 hectares. La majeure partie a été conquise sur des terrains de parcours collectifs encombrés le plus souvent d'une abondante végétation de jujubiers ou de doum. A Skoura une partie du domaine des Eaux et Forêts dont le rendement était nul a été gagnée à la culture. Sur certains secteurs cependant les tracteurs ont labouré des terres habituellement emblavées par les fellahs, ce qui en a augmenté la valeur et le rendement, mais a éveillé presque toujours des ressentiments de la part des anciens possesseurs et des difficultés durables. Ailleurs le travail a été d'autant plus utile que les terres ne pouvaient auparavant rien produire. C'est ainsi qu'à Ksiba il a fallu faire sauter à la dynamite des bancs rocheux disséminés en plusieurs endroits avant de pouvoir faire passer le tracteur et sa charrue défonceuse. Une telle opération a certainement été d'un coût élevé mais rentre parfaitement dans la ligne d'action du Paysanat qui a pour objectif d'accroitre les moyens de production. A condition de rester dans des limites raisonnables, son rôle est bien d'agir là où l'initiative privée recule devant les difficultés. Il faut toutefois qu'il ait les moyens de les surmonter, comme il a pu le faire dans ce cas particulier, et qu'il ne s'attaque pas à des obstacles trop considérables. Cette prudence est surtout nécessaire au début et doit être rappelée à certaines personnes qui demandent la création de S. M. P. dans des régions déshéritées sous prétexte que leurs habitants ont plus que les autres besoin d'aide. L'expérience toute récente montre au contraire la nécessité de mettre les méthodes au point dans des condi-

tions normales pour connaître ensuite leurs possibilités et leurs limites. Certaines méthodes de mise en valeur, en particulier celles qui utilisent une mécanisation intensive, ne doivent être employées que sur des terres riches. Dans les régions déshéritées des frais de culture élevés ne peuvent être couverts en raison des rendements insuffisants. Ce serait un mauvais service à rendre à leurs habitants de créer chez eux des S. M. P.

Ces 5.300 hectares de terres mises en valeur ne forment que de bien petites taches sur la carte économique du Maroc. Ils représentent approximativement 1,5 ‰ des surfaces emblavées et 1,3 % des terres cultivées suivant les méthodes modernes. Malgré leur modestie ces résultats contribuent déjà à l'augmentation de la productivité du pays et permettent d'espérer une action rapidement efficace si le nombre des S. M. P. peut s'accroître progressivement.

Qualitativement ces progrès sont plus considérables car de gros efforts sont faits pour rendre ces terres irrigables partout où il est possible de trouver de l'eau. La rareté de celle-ci est si grande que la valeur du sol qu'elle vivifie est largement décuplée dans beaucoup de régions. La plupart des secteurs ont entrepris des travaux pour rendre utilisable l'eau des oueds ou forer des puits lorsque les nappes phréatiques sont économiquement exploitables.

A Béni-Mellal une dérivation de l'oued Dey a été rectifiée et son cours bétonné en de nombreux endroits pour éviter les fuites. Elle permet d'irriguer une centaine d'hectares. Trois puits ont été forés, sur lesquels des moto-pompes à gros débit vont permettre d'irriguer deux cent hectares de plus. L'extension des plantations d'arbres fruitiers et de cultures riches sera alors possible, ainsi que la constitution d'un troupeau.

Aux Aït Ayach de Fès une moto-pompe puise dans la nappe phréatique qui se trouve à une profondeur d'une dizaine de mètres et irrigue une trentaine d'hectares. L'équipement de deux autres stations de pompage capables de débiter cinq cents mètres cubes par jour est presque achevé.

A Skoura un travail considérable, à moitié terminé en mai 1947, rendra cultivable plusieurs milliers d'hectares à peu près stériles en raison de la situation géographique du S. M. P. Celui-ci est établi dans une vallée orientée nord-sud, bordée par

une chaîne de montagnes qui empêche les nuages d'apporter l'humidité de l'océan; l'oued Guigou, aux eaux assez abondantes, arrose quelques cultures en bordure de son lit malheureusement encaissé. A l'heure actuelle les travailleurs du S. M. P., sous le contrôle technique du Génie Rural construisent un grand canal de dérivation. Celui-ci une fois achevé détournera complètement le cours de l'oued qui irriguera par gravité les terres situées en aval. Ce canal a quinze kilomètres de longueur et deux mètres carrés de section. Pour gagner sur son parcours l'altitude nécessaire par rapport au lit du torrent il a été creusé à flanc de montagne et franchit une crevasse sur un aqueduc d'une vingtaine de mètres de long. Plusieurs kilomètres devront être bétonnés pour éviter les fuites à travers les gypses qui fondraient au contact de l'eau.

Le canal de dérivation de Skoura est le plus grand travail d'hydraulique que le Paysanat ait entrepris jusqu'ici. Les autres installations, dont certaines sont cependant importantes, paraissent beaucoup plus modestes en comparaison. Au total une trentaine de puits ont été forés, dont vingt cinq sur les S. M. P. collectifs. Quinze d'entre eux sont pourvus de stations de pompage. Pour mieux utiliser les eaux de surface, cinquante kilomètres de séguias ont été aménagés. Tous ces travaux contribuent à l'accroissement de l'équipement économique du pays. Ils augmentent son potentiel de production même s'ils ne sont pas encore rémunérateurs.

L'équipement des S. M. P. a nécessité la construction de nombreux bâtiments. Ceux-ci couvrent au total une superficie de 17.500 mètres carrés, dont plus des deux tiers appartiennent aux secteurs collectifs. Des imperfections peuvent être relevées dans leur réalisation, mais ne présentent pas une importance majeure. Leur ensemble constitue déjà une base solide pour l'exploitation agricole des secteurs et leur action sociale dans le domaine de l'hygiène et de l'enseignement. Une bonne moitié des S. M. P. collectifs existants dispose déjà de bâtiments assez vastes pour leur stade de développement actuel. Il se trouve que certains ont déjà pris une extension assez considérable et se signalent par une grande activité tandis que d'autres végètent. Le temps dont ils ont disposé depuis leur création ne fournit pas une explication à ces différences puisque certains, vieux

d'un an à peine, sont bien lancés. Ce développement variable tient beaucoup plus aux circonstances locales et surtout au dynamisme plus ou moins grand et à la compétence des cadres.

D'une façon générale, les meilleurs secteurs, — la moitié à peu près, — disposent après un an ou deux de travail, d'un équipement satisfaisant. Les locaux d'exploitation permettent d'entretenir le matériel et de mettre les récoltes à l'abri ; le personnel européen dispose de logements qui, pour ne pas être toujours spacieux et confortables, sont néanmoins décents et permettent d'attendre des améliorations lorsqu'elles sont nécessaires. Beaucoup reste encore à faire toutefois pour développer les ressources hydrauliques. Ce travail de longue haleine se poursuivra pendant plusieurs années. Il aurait pu dans certains cas être mené mieux et plus vite. Des erreurs techniques auraient du être évitées. C'est ainsi qu'au S. M. P. 1, faute d'une préparation sérieuse et sous le signe d'une improvisation qui n'a pas été limitée à ce cas particulier, un travail assez important et coûteux est resté stérile. Pour construire trois stations de pompage, de nombreux ouvriers ont creusé des excavations de cinq mètres de diamètre et de dix mètres de profondeur. Lorsqu'il s'est agi de bétonner, il est apparu plus simple de forer de nouveaux puits beaucoup moins larges plutôt que d'utiliser ceux qui étaient déjà préparés.

Malgré cette faute et quelques autres qui dénotent un certain « amateurisme », tous ces travaux ont abouti à des résultats durables et se traduisent par une augmentation, encore légère il est vrai, des moyens de production. Cette première constatation est à inscrire à l'actif de la Modernisation rurale. Des efforts tenaces ont été nécessaires dans certains cas pour vaincre de grandes difficultés. Ils ne doivent pas être sous-estimés. A quoi aboutissent-ils en fait, quels rendements ont-ils permis d'obtenir ?

Premières récoltes.

Ces rendements varient beaucoup d'un S. M. P. collectif à l'autre, varient beaucoup aussi suivant la nature des cultures. Leur étude ne nous fournira que des indices sur la valeur de la technique employée et de son application. Les résultats sont

trop changeants d'une année à l'autre pour qu'il soit possible de tirer des conclusions de ceux obtenus pendant une ou deux années. Les difficultés dûes à la création récente des secteurs suffisent à excuser certains échecs.

Pour la campagne 1945-1946, quatre S. M. P. collectifs seulement existaient. Celui de Meknès est le seul qui ait obtenu, sur les trois cents hectares qui étaient alors cultivés, d'excellents résultats. Par un concours heureux de circonstances qui s'ajoutèrent à un bon travail, le rendement moyen en blé dur et tendre dépassa vingt quintaux à l'hectare. Ce succès est d'autant plus remarquable que, dans l'ensemble, les colons voisins réussirent moins bien. Pour le Maroc, la moyenne est fixée aux environs de treize quintaux pour les exploitations européennes, et un rendement de trente quintaux à l'hectare est exceptionnel.

Les quatre domaines du S. M. P. d'El Kelaa des Sgharnha ont eu des récoltes très variables. Aux Ounazda, le blé dur a donné 5 quintaux à l'hectare et le blé tendre 14; à Tabouassit, 3,5 et 6,5; aux Ouled Bougrine, 8 et 7; aux Ouled Yagoub, 8. Des cultures de pois, d'orge, de sésame, ont fourni de faibles rendements. D'une façon générale, ceux-ci sont dûs à une préparation insuffisante du sol. Les premiers travaux ont été faits de façon précipitée avec un matériel mal adapté. Le sol, insuffisamment nivelé après le défrichement, n'avait pas permis une levée régulière. Les irrigations, nécessaires dans cette région même pour les céréales, ont noyé la végétation des parties situées en contre-bas. D'ailleurs, ce genre de cultures sera abandonné le plus tôt possible, car il convient mal au climat de la région. Il n'a été adopté au début que pour utiliser la terre défrichée en attendant de pouvoir faire mieux. Par la suite, des cultures telles que celle du cotonnier dont une trentaine d'hectares ont donné une récolte intéressante, celle des arbres fruitiers ou des luzernières seront progressivement développées.

A Béni-Méllal, l'année 1945-46 a été désastreuse. Les terres nouvellement défrichées portaient presque uniquement des céréales en bour qui ont été desséchées par le chergui et n'ont presque rien donné. D'ailleurs, il en a été de même, à peu de choses près, chez les colons voisins. Seules quelques dizaines d'hectares de cultures irriguées ont donné de bonnes récoltes.

Il est encore trop tôt pour parler des résultats de la campagne 1946-1947, dont le tableau d'ensemble n'est pas encore établi. Nous n'avons sur ce sujet que des détails sur lesquels nous reviendrons bientôt. D'une façon générale, les récoltes, sans être très mauvaises, restent inférieures aux rendements qui devraient être obtenus avec le matériel moderne dont les ingénieurs agronomes ou agricoles du Paysanat disposent. Ces résultats insuffisants sont dûs le plus souvent à des fautes techniques, rarement à des difficultés insurmontables.

b) Raisons de la faiblesse de ces résultats matériels.

Il faut signaler tout d'abord une cause de médiocrité contre laquelle on ne peut rien, mais qui est heureusement passagère. Sur les terres nouvellement défrichées, il est rare d'obtenir la première année de bons résultats. Les agriculteurs savent que le sol a besoin d'être ameubli par plusieurs labours avant d'atteindre sa pleine productivité. Au début, les mottes de terre ne sont pas assez brisées et laissent subsister entre elles des vides dans lesquels les racines se dessèchent. Peut-être y a-t-il eu cependant une erreur à ce sujet. Le plus souvent, le blé a été placé en tête d'assolement aussitôt après le défrichement et n'a donné que de faibles rendements, alors que l'orge, plus rustique, aurait mieux résisté à ces conditions défavorables. C'est surtout pour cette raison que le S. M. P. de Ksiba a eu cette année une très mauvaise récolte. Elle a eu un effet psychologique d'autant plus désastreux que les colons ont bien réussi et que les cultures indigènes elles-mêmes ont donné davantage que celles du secteur.

D'autres échecs ou semi-échecs sont dûs à des erreurs graves que n'auraient pas commis des techniciens expérimentés. C'est ainsi qu'au S. M. P. 1 les rendements en blé ont été très irréguliers cette année d'une parcelle à l'autre. La moitié des céréales, soit deux à trois cents hectares, a été ensemencée trop tard, entre le début de janvier et le 18 février ; cette partie n'a presque rien produit tandis que l'autre a bien réussi grâce à la pluie tombée en quantités abondantes au cours de l'hiver. Et cependant rien ne justifiait un tel retard. Le matériel mécanique est largement suffisant et en excellent état. On ne trouve pas d'autre raison que la mauvaise organisation du travail, l'ab-

sence d'un plan de culture précis prévoyant pour chaque époque l'accomplissement des diverses opérations agricoles en fonction du matériel disponible.

Un autre S. M. P., celui de Skoura, a subi un échec de taille dont l'éventualité avait été délibérément acceptée. C'est sur ce secteur qu'un grand canal d'irrigation capable d'arroser plusieurs milliers d'hectares, est en construction. Il fallait, avant son achèvement, commencer les défrichements pour disposer d'autant de terres que possible au moment où l'eau arrivera. En attendant ce jour, les quatre cents hectares défrichés en 1946 ont été ensemencés en céréales, pois, fèves, et tournesol, bien que trois années sur cinq les pluies soient insuffisantes pour obtenir des récoltes acceptables. Les précipitations atmosphériques ayant été très faibles dans cette région pendant le premier semestre 1947, le blé et l'avoine ont donné de très petits rendements. Le reste s'est desséché. Il ne convient pas d'attacher une trop grande importance à cet insuccès puisqu'il résulte de conditions défavorables destinées à disparaître. Peut-être eut-il été plus économique de ne pas espérer une réussite incertaine, mais aucun reproche sérieux ne peut être fait.

Ainsi donc, la faiblesse des récoltes tient autant à de grosses fautes techniques qu'à des difficultés matérielles dont beaucoup peuvent être surmontées. Ces fautes techniques, telles les semailles en retard ou le choix de cultures inadaptées, sont dûes au manque d'expérience du personnel d'encadrement. Il semble avoir deux causes distinctes. En premier lieu, les directeurs de secteurs et leurs chefs de culture ont été envoyés le plus souvent dans des régions qu'ils ne connaissaient pas et dont ils ignoraient les possibilités agricoles et les particularités climatiques. Plusieurs années sont nécessaires à tout agronome pour découvrir les ressources de ses terres et y établir les assolements qui leur conviennent le mieux. Tout ne pouvait donc être bien dès le début. Mais il est plus grave de constater que la direction des S. M. P. a été dans bien des cas confiée à des hommes qui ne possédaient pas une formation technique suffisante. Sans parler des qualités nombreuses qui sont nécessaires pour organiser et faire fonctionner rationnellement une exploitation agricole largement mécanisée, beaucoup s'intéressent à la terre depuis trop peu de temps pour la connaître par leur expérience

propre et savoir tenir compte de toutes sortes d'indices dont l'ignorance ne permet pas de faire de la bonne agriculture. La jeunesse des uns, l'inexpérience ou le manque d'envergure de certains autres, font que les directeurs de S. M. P. compétents sont peu nombreux. Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement alors que leurs traitements sont très inférieurs à ceux accordés par les sociétés privées à leurs cadres techniques? Les éléments les meilleurs, mis à part certains qui ont été attirés par les perspectives nouvelles ouvertes par la Modernisation rurale, se dirigent vers les postes les mieux payés. Cette prétendue économie est une grosse erreur qui coûte cher. Il serait préférable de placer à la tête des secteurs des techniciens de valeur, largement rémunérés, qui éviteraient des dépenses inutiles se chiffrant chaque année à des centaines de mille francs sur certains S. M. P., et tireraient de la terre le double de ce qu'elle produit actuellement. Peut-être doit-on voir dans cette fâcheuse disposition la marque du rattachement trop étroit du Paysanat à l'administration du Protectorat. Le recrutement du personnel de maîtrise est primordial. C'est du directeur que dépend la bonne application des méthodes préconisées, de lui aussi la réussite ou la ruine du S. M. P.

Les difficultés rencontrées par certains avec les populations indigènes ou les autorités locales ont amené de trop fréquentes mutations. Cette instabilité n'est déjà pas un bien dans une administration, elle doit être limitée au maximum dans une entreprise avant tout agricole. Les autorités de la C. E. A. P. n'ont pas tenu assez compte de cette nécessité. C'est ainsi que presque tout le personnel d'un S. M. P., que nous préférons ne pas nommer, soit six personnes, a été muté sur d'autres S.M.P. à la demande de l'autorité locale de contrôle. Et cependant rien n'imposait un tel bouleversement qui, se produisant en cours d'année agricole, laissa le secteur sous la conduite de cadres ignorant tout de lui. Un cas aussi extrême ne s'est produit qu'une fois; mais c'est déjà trop qu'il ait pu se produire. La stabilité des directeurs de S. M. P. et, à un degré moindre, de leurs chefs de culture, est aussi nécessaire que leur compétence technique.

Au delà de leurs conséquences matérielles, toutes ces erreurs portent un grave préjudice à la Modernisation rurale en jetant

sur elle le discrédit. Les Marocains risquent de refuser leur confiance, car seuls les résultats pratiques les convaincront de la valeur des méthodes nouvelles. La direction d'un S. M. P. collectif oblige à se compromettre, sanctionnée qu'elle est par une réussite ou un échec qui ne peuvent être contestés. L'ampleur des objectifs est compensée par les risques de chute que leur poursuite implique.

2° — *S. M. P. melk et S. E. R. A.*

A l'inverse des S. M. P. collectifs, la modernisation des propriétés melk ne fait pas courir de grands dangers, tout au moins pour les S. E. R. A. S'il n'est pas possible d'obtenir des succès sensationnels en raison des moyens mis en œuvre, ceux-ci protègent aussi d'une faillite retentissante. L'adoption du petit matériel des secteurs d'exploitations rurales améliorées n'entraîne que de faibles dépenses faciles à amortir et ne risque en aucun cas de faire baisser le rendement. Il ne peut que donner de modestes améliorations qui n'apparaîtront souvent qu'après plusieurs années d'efforts.

Sur les S. M. P. melk, quelques travaux d'équipement sont achevés qui servent de point de départ à cette transformation. Presque partout des forages de puits et des aménagements hydrauliques ont augmenté les quantités d'eau utilisables. La construction de bâtiments à usage coopératif permet d'abriter les récoltes et parfois de les conditionner. La constitution de jardins d'essais, qui ne méritent pas encore le nom de jardins modèles dont ils ne sont que des ébauches, familiarise les fellahs avec des méthodes nouvelles. Néanmoins les S. M. P. melk ne peuvent se targuer d'avoir apporté dès maintenant une transformation profonde dans l'agriculture de leur région. Ils auraient pu faire beaucoup mieux si chaque directeur de secteur, perdu dans son bled, n'avait pas eu tout à improviser. Cette méthode a l'avantage de permettre l'adaptation aux conditions locales de chaque secteur, mais laisse sans idées directrices les hommes chargés de la modernisation. Il en résulte une grande dispersion des efforts. Les travaux à façon effectués par le matériel du Paysanat ont rendu service à certains, mais n'ont en rien transformé les coutumes. Les fellahs ont profité de cet avantage occasionnel, tout heureux de voir leur travail fait par

d'autres à des conditions avantageuses. Par la suite, ils continueront cependant à utiliser leurs vieilles techniques si la même faveur ne leur est pas accordée.

L'improvisation, le manque de profondeur de l'action des S. M. P. melk fait sentir toute l'utilité d'une méthode préétablie comme celle des secteurs d'exploitations rurales améliorées, conçue en fonction du milieu qu'elle doit moderniser. Là où elle a été appliquée fermement, elle a obtenu des résultats encourageants qui prouvent sa valeur et montrent la voie à suivre dans l'avenir. Sur les six groupes S. E. R. A. créés à l'automne 1946, deux ont déjà apporté des améliorations incontestables, tandis que sur les quatre autres l'action a été menée moins activement et a surtout permis l'implantation de l'institution, la préparation du travail futur. Il semble que le succès plus ou moins considérable tienne donc à l'application de la méthode et non à la méthode elle-même. Il suffit qu'elle ait montré sa supériorité en quelques points pour qu'on soit assuré de sa valeur dans des conditions identiques. Les résultats obtenus sur le secteur de Ben Ahmed en fournissent la preuve. Bien qu'ils ne soient pas objectivement remarquables, ils sont nettement supérieurs à ceux obtenus par les fellahs voisins. Le contrôle civil, partant des chiffres du tertib et de ses observations propres, a établi la comparaison entre les rendements obtenus avec les méthodes traditionnelles et ceux des membres des secteurs. Toute la région a été victime de l'échaudage général qui a particulièrement touché les blés. Le S. E. R. A. des Maarif, avec un très faible rendement de trois quintaux à l'hectare, ne fait pas mieux que les fellahs voisins. Celui des Mlal obtient cinq quintaux à l'hectare, soit deux de plus que ses voisins, et celui des Ouled Mrah cinq quintaux au lieu de quatre à l'extérieur. Pour le blé dur la différence est de zéro, trois et trois quintaux à l'hectare. L'orge, qui couvrait la moitié des superficies emblavées, a beaucoup mieux réussi grâce à sa résistance au chergui. La production a été de dix-huit quintaux à l'hectare sur les trois S. E. R. A. alors qu'elle ne s'élevait qu'à douze au dehors.

Ainsi l'adoption d'un modeste outillage et de quelques méthodes simples, qui n'ont même pas été intégralement appliquées, a permis d'obtenir un accroissement de récoltes de 12.300

quintaux sur 3.300 hectares. Ceci représente un progrès de près de quatre quintaux à l'hectare pour les terres des S.E.R.A. Le résultat de l'action du Paysanat n'est pas limité à ce succès car les avantages accordés aux fellahs ont abouti à augmenter considérablement les surfaces ensemencées. Grâce aux prêts d'équipement et de semences, les emblavements effectués sur les S.E.R.A. sont supérieurs de 180 % à ceux de l'année précédente, tandis que, dans l'ensemble de la circonscription de Ben Ahmed, l'augmentation n'atteint que 80 %. Ainsi, du fait de la Modernisation rurale, les emblavements ont été sur les S.E.R.A. le double de ce qu'ils eussent été sans elle. Les chiffres fournis par le Contrôle civil de Ben Ahmed font donc apparaître un supplément de près de 25.000 quintaux de céréales que le Paysanat apporte aux 540 membres des S. E. R. A. et à leur famille, ainsi qu'à l'économie marocaine.

Mais nous verrons bientôt que le plus grand mérite de cette méthode est de provoquer cette amélioration à peu de frais. Il ne suffit pas de produire, il faut encore produire à un prix de revient intéressant. L'examen de la situation financière des diverses branches du Paysanat va nous montrer que cette préoccupation ne doit pas être laissée à l'arrière plan.

B. — Résultats financiers.

1° *A l'échelle de la C. E. A. P.*

Les chiffres sur lesquels nous pouvons nous appuyer avec certitude sont peu nombreux, car ce sont le plus souvent ceux qui ne font l'objet d'aucune communication officielle. On parle le moins possible de ces questions financières. Elles sont en effet assez peu en faveur de la Modernisation rurale qui a, jusqu'ici, coûté cher au Protectorat. D'autre part, les résultats du second exercice budgétaire, qui prendra fin le 31 décembre 1947, ne sont pas encore utilisables. Malgré leur petit nombre, les éléments dont nous pouvons disposer donnent une idée assez précise de la situation financière de la Modernisation rurale et de l'excès de ses dépenses sur ses recettes. Les faits eux-mêmes, en dehors de tous chiffres, font ressortir cette disproportion.

Jusqu'à présent, tous les fonds nécessaires ont été fournis par des subventions et avances inscrites au budget général du

Protectorat. Pendant la première campagne 1945-1946, celui-ci a effectivement versé au compte de la Modernisation rurale une somme de 190 millions. En raison des difficultés économiques, une partie seulement a pu être employée. Il n'a, en effet, pas été possible de créer, comme prévu, plus de cinq S. M. P. Aussi ne put-on dépenser pendant cette première année plus de 82 millions, ce qui n'est déjà pas mal pour cinq exploitations agricoles. De leur côté, les quelques secteurs latéraux qui devaient par la suite devenir les S. E. R. A., se contentaient de 5.500.000 francs.

Pour les cinq S. M. P., les immobilisations atteignaient 55 millions, se répartissant pour moitié entre les aménagements fonciers et les constructions d'une part, le matériel et le cheptel vif de l'autre. En y ajoutant un million de frais engagés pour la campagne 1946-47 et huit millions d'approvisionnement, le total s'élevait à 64 millions.

Les recettes, au cours de cette première campagne, provenaient uniquement de la valorisation des récoltes. La note du Secrétariat permanent à laquelle nous nous référons les fixait à 11.510.000 francs. Cette estimation paraît surfaite, car les ventes n'avaient produit que 1.430.000 francs. On comptait à tort dans ses recettes 2.550.000 francs qui représentaient des distributions de récoltes faites aux collectivités. De plus, on estimait à 7.430.000 francs des récoltes en magasin au 30 septembre 1946, qui ont été vendues par la suite à un cours très inférieur à celui de leur estimation.

Si l'on ajoute aux sommes versées par la C. E. A. P. les récoltes vendues, on arrive à un total de 83.400.000 francs effectivement utilisés par les S. M. P. En en déduisant les 64 millions d'immobilisation et d'approvisionnements, le déficit d'exploitation des S. M. P. s'élève à 19.400.000 sans compter les amortissements des constructions, des améliorations foncières et du matériel. Le calcul de ceux-ci exigerait l'examen détaillé de toute la comptabilité car, suivant les cas, ils s'échelonnent sur cinq, dix, quinze ou trente ans. En prenant une moyenne raisonnable de dix ans, ces amortissements s'établiraient à 5.500.000 francs. Il est donc possible de fixer le déficit des cinq premiers S. M. P. aux environs de 25 millions. Ce chiffre ne

nous semble pas surfait, bien que celui adopté dans le rapport précité du Secrétariat Permanent lui soit très inférieur.

Au cours de l'année 1946-1947, la création et l'équipement d'un grand nombre de nouveaux S. M. P. a transformé le Paysanat en une grosse entreprise. Les avances du Protectorat se sont accrues en conséquence. En y ajoutant le solde de l'exercice précédent, les sommes disponibles pour la période allant du 1er octobre 1946 au 31 décembre 1947 s'élèvent à 445 millions. Dès le début de l'année, la direction du Paysanat a prévu que ces ressources seraient inférieures aux nécessités des programmes en voie d'exécution. Le gouvernement avait alors admis le principe de dotations complémentaires en cours d'exercice.

Nous sommes persuadés que ces dépenses sont trop considérables et qu'il serait possible de les réduire sans pour autant diminuer l'efficacité de la Modernisation rurale. En premier lieu, il conviendrait de réduire considérablement le nombre des employés de la C. E. A. P., qui oscille aux alentours de soixante. Les bureaux centraux constituent une lourde administration où trop de personnes dirigent et où les autres contrôlent. Absorbant 10 % environ des crédits attribués au Paysanat, ils constituent un luxe que ne peut s'accorder une entreprise économique. Il ne servirait à rien de chercher à équilibrer financièrement les S. M. P. si on leur laissait supporter la charge de nourrir une tête aussi disproportionnée.

2° — *Les S. M. P. collectifs.*

a) Leur gestion au point de vue financier.

L'absence de tout souci de rentabilité qui a présidé à l'organisation de la C. E. A. P. se retrouve au même degré pour les S. M. P. collectifs. Le coût de production a été ignoré à l'origine et l'est encore beaucoup trop. Quelques slogans ont placé en premier plan l'utilité de créer des richesses nouvelles, de procurer aux fellahs des ressources plus abondantes tout en les faisant progresser sur le plan social. Pour obtenir cette transformation, on a largement employé les moyens disponibles sans se préoccuper de ce qu'il en coûtait. Une ferme moderne doit

faire l'objet d'une véritable organisation industrielle. Les investissements en immeubles, en machines, doivent être calculés de telle sorte qu'ils satisfassent tous les besoins, mais soient pleinement utilisés. Un véritable équilibre doit être recherché entre les moyens mis en œuvre et les résultats escomptables. Sinon les amortissements viennent charger inutilement le passif de l'entreprise et diminuent son intérêt économique jusqu'à la rendre parfois déficitaire. On a trop répété que le Paysanat n'est pas une entreprise commerciale, que la poursuite des bénéfices est pour lui sans importance. Un membre agissant du Conseil Supérieur de Paysanat disait encore, le 11 décembre 1946 : « Je ne crois pas que les S. M. P. doivent raisonner en hommes d'affaires, mais avant tout en éducateurs sociaux ». Avec de telles formules, on a ouvert la voie au laisser aller le plus grave, supprimant tout rapport entre les dépenses engagées et les résultats obtenus. Il faut, au contraire, se persuader que la réussite technique, la production de richesses nouvelles à un prix de revient raisonnable est la condition indispensable de tout progrès social. La Modernisation est un instrument de réforme qui doit s'autofinancer. Il serait vain d'espérer faire appel à des subventions constantes du Protectorat pour distribuer de nombreux salaires et des récoltes abondantes. Agir ainsi serait condamner l'entreprise à l'impuissance en limitant le nombre des S. M. P. à quelques organismes philanthropiques soutenus par les fonds publics. Même en dehors de tout gaspillage, il faut que l'exploitation des secteurs de modernisation soit rentable. Il faut n'en créer que là où les conditions économiques ne condamnent pas toute entreprise à un échec financier. Là où elles sont satisfaisantes, le souci de l'équilibre financier doit encore occuper le premier plan. C'est, en effet, de l'organisation rationnelle des secteurs que dépend l'amélioration du niveau de vie de leurs membres, qui en récoltent les bénéfices.

Investissements excessifs en matériel.

Beaucoup de secteurs, surtout les premiers créés, disposent d'un parc de matériel trop important pour l'étendue et la nature de leurs cultures. A Béni-Mellal quatre tracteurs, de 85, 55, 35

et 25 chevaux, ont été utilisés pendant l'automne et l'hiver 1946-1947 pour emblaver 550 hectares. Même en poursuivant les défrichements le tracteur de 35 chevaux au moins aurait pu être envoyé ailleurs. La céréaliculture extensive n'exige pas en effet une telle concentration de forces. La meilleure preuve en est qu'un voisin immédiat a réussi à la même époque à emblaver près de 1.000 hectares avec deux tracteurs totalisant 55 chevaux. Bien que n'importe quel agriculteur ne puisse prétendre à une telle habileté, la disproportion entre les deux exploitations fait apparaître l'excès de tracteurs du S. M. P. On constate aussi, là et ailleurs, que des machines agricoles et en particulier des moissonneuses-batteuses sont trop nombreuses, alors que d'autres secteurs en manquent.

Les bâtiments ont parfois pris une extension trop considérable par rapport au stade d'évolution des exploitations. Sur certaines, des logements ont déjà été construits pour des indigènes. Trop peu nombreux pour améliorer la situation de tous, ils semblent répondre un peu trop à un but de propagande, sans utilité réelle pour l'ensemble. Assez confortables pour la plupart, ils servent d'ailleurs presque toujours à loger provisoirement les cadres européens.

Ce train de vie trop important grève lourdement le budget des S. M. P. et alourdit leurs frais d'exploitation. Ces bâtiments trop vastes, ces machines agricoles surtout, doivent s'amortir. Un tracteur insuffisamment utilisé représente tout de même un capital à rémunérer, il exige aussi des frais d'entretien dont l'importance relative décroît avec le nombre d'heures de travail. Enfin, dans une période de grande pénurie, il est particulièrement grave de laisser improductif du matériel qui fait défaut sur d'autres secteurs ou sur les exploitations de nombreux colons.

Certains travaux d'équipement, en particulier dans le domaine de l'hydraulique, ont été entrepris sans étude préalable des problèmes techniques qu'ils posaient. Des maladresses peuvent être relevées dans l'utilisation du matériel. Là encore le souci d'abaisser le prix de revient amènerait la disparition d'un grand nombre d'entre elles. Les solutions faciles sont souvent celles qui coûtent le plus cher et ont le moins d'efficacité. Il ne devrait pas être possible de voir des tracteurs, labourant un

champ situé à cinq kilomètres de la ferme, rentrer deux fois par jour à l'atelier pour le graissage et l'approvisionnement en carburant. Un tel déplacement représente pour des tracteurs à chenille marchant à cinq à l'heure, quatre heures perdues pour le travail pendant lesquelles les machines s'usent et consomment. Leur ravitaillement sur les lieux de travail exigerait un effort d'organisation, quelques difficultés à vaincre. Elles ne l'ont été qu'à la fin des labours, en mars 1947.

Sur différents secteurs nous avons vu des machines agricoles détériorées à la suite d'erreurs de manœuvre. Ici c'était une moissonneuse-batteuse, là un gros sous-soleur dont la lame avait été tordue par le conducteur marocain du tracteur qui n'avait pas relevé son outil dans un tournant, le rendant inutilisable.

Tous ces détails, observés de côté et d'autre, ne sont évidemment que des cas particuliers. Ils sont cependant trop nombreux pour ne pas attirer l'attention. Dans leur diversité, ils portent le signe d'une inexpérience et d'un manque de méthode contre lesquelles il importe de réagir. Quelques secteurs, bien dirigés, restent cependant à l'abri de ces critiques. La comparaison apporte une preuve supplémentaire de la possibilité d'organiser économiquement les S. M. P. à l'image des entreprises privées. La réussite des uns montre que les défauts qui s'accumulent chez les autres ne sont pas inhérents au système.

Traitements et salaires.

L'équilibre financier des secteurs est encore compromis par l'excès du personnel qu'ils utilisent, excès d'autant plus grave qu'il existe partout et dans des proportions parfois inadmissibles, aussi bien pour les cadres européens que, pour les travailleurs marocains. Tous les mois, c'est à plusieurs centaines de mille francs que s'élèvent les salaires payés aux ouvriers de certains S. M. P. D'une façon générale il ne semble pas que la place tenue par la main-dœuvre dans le coût des travaux soit prise en considération. Pendant longtemps la tendance a même été d'employer sur les chantiers le plus possible d'ouvriers. Une telle pratique est condamnable car elle crée dans la région une prospérité artificielle et fragile qu'il n'est pas possible de

soutenir longtemps sur une vaste échelle. Si, dans certains cas, il est nécessaire de créer des « chantiers de charité » pour sauver des populations de la famine en année de misère, ce rôle ne revient certainement pas au Paysanat. Celui-ci doit au contraire faciliter la constitution de communautés économiquement équilibrées. Qu'il s'agisse d'exploitations collectives ou melk, chaque travailleur doit fournir un travail efficace de telle sorte que son salaire soit la contre-partie d'une richesse qu'il contribue à produire. L'amélioration du sort des fellahs ne doit pas résulter d'une distribution inconsidérée de salaires mais de l'équipement économique et social du secteur.

La structure actuelle des S. M. P. ne permet d'occuper utilement qu'un petit nombre d'ouvriers. Pour pratiquer la céréaliculture extensive à la machine, qui demeure la principale activité, il suffirait d'une équipe de trente à quarante travailleurs pour cinq cents hectares ou plus. Les effectifs actuels pour les mêmes superficies varient du double au quadruple et même davantage. Ce n'est pas à dire qu'il soit impossible d'utiliser plus de main d'œuvre, mais il faut pour cela transformer les modes d'exploitation, introduire des cultures plus rémunératrices exigeant davantage de soins. L'eau devient alors nécessaire. Ce problème de l'emploi ou du remploi de la main d'œuvre remplacée par le tracteur est primordial. Il est particulièrement important lorsque les terres cultivées par les machines l'étaient auparavant par les fellahs. Nous le retrouverons bientôt.

Ce gaspillage d'énergies humaines apparaît encore sous une autre forme. Le personnel de maîtrise est trop nombreux et insuffisamment employé. Pour un secteur de 500 hectares consacrés principalement à la céréaliculture, il est trop coûteux de payer un directeur, trois chefs de culture, un mécanicien et un comptable. Nous ne connaissons pas au Maroc d'entreprise agricole équivalente disposant d'un tel état-major. La dualité directeur-comptable n'empêchant pas en pratique certains détournements, il serait peut-être plus économique de charger le directeur de la comptabilité. Celle-ci, pour une exploitation moyenne, ne doit pas exiger qu'un homme y consacre tout son temps, à moins d'être alourdie de formalités excessives. Par contre, la place du mécanicien semble justifiée en raison des distances considérables qui séparent les secteurs des ateliers de

réparation et du nombre de petits travaux qu'il est avantageux de faire sans délai. Là où les machines ne suffisent pas à l'occuper de façon continue, il devrait aider le directeur dans son rôle de surveillance, ce qui permettrait de ne conserver qu'un seul chef de culture. Celui-ci a surtout pour tâche de seconder le directeur en contrôlant l'exécution des travaux et l'activité des ouvriers. Le plus souvent, il n'est pas besoin pour cela de connaissances particulières. Il faut, sur un S. M. P., un cerveau qui conçoive et donne les directives. Le reste n'est que travail d'exécution. En supprimant des auxiliaires inutiles, il serait donc facile de rémunérer largement un technicien compétent par secteur sans accroître les frais généraux.

Cette surabondance de cadres représente non seulement des salaires qui, quoique insuffisants, constituent par leur nombre une lourde charge pour les finances des secteurs, mais encore des dépenses accessoires importantes. Leur logement en particulier, bien qu'il soit souvent sommaire, a entraîné la construction d'immeubles qui seraient inutiles s'ils étaient moins nombreux. Ce sont des amortissements qui, chaque année, s'ajoutent au passif de l'entreprise.

Il y a cependant un avantage à avoir sur chaque secteur du personnel en surnombre tant que la Modernisation rurale prendra de l'extension. Cela permettrait de placer à la tête des nouveaux S. M. P. des techniciens qui auraient déjà fait leurs preuves à titre de directeurs-adjoints ou de chefs de culture. Certains ont déjà été recrutés de la sorte, mais en petit nombre, car pour porter tous ses fruits, cette méthode exige une sévère sélection initiale. Dans ce cas, il n'est d'ailleurs pas normal de mettre à la charge des S. M. P. déjà créés les traitements de ce personnel en surnombre, qui devraient être pris en compte par la C. E. A. P. Le système actuel contribue d'ailleurs à maintenir cette atmosphère de facilité dont on relève les signes aussi bien ici que dans l'emploi du matériel et des ouvriers et dans l'organisation des travaux.

Tant que ce laisser-aller subsistera, il serait vain d'espérer obtenir de la Modernisation rurale des résultats durables. Seule une gestion économique rationnelle limitant les frais de produc-

tion permettra, par la distribution de salaires justifiés et des bénéfices de l'entreprise, d'améliorer l'existence des membres du secteur.

b) La détermination et la répartition des bénéfices des S. M. P. collectifs.

Quels sont les avantages économiques qui ont été retirés par les membres des S. M. P. de l'existence de ceux-ci, quel usage a-t-il été fait de leurs bénéfices dans la mesure où ils en ont eu? Le problème de leur répartition est complexe et n'a encore fait l'objet d'aucune réglementation précise. Des solutions diverses et improvisées y ont été apportées à l'issue de la première campagne et cette année encore a été marquée par la même absence de solution d'ensemble.

Il est d'ailleurs difficile de parler de répartition de bénéfices en 1945-46 puisque toutes les exploitations, sauf une, étaient en déficit. Il s'agit plutôt de la distribution d'une partie des récoltes, sans aucun rapport avec la situation financière des S. M. P. Il n'est sans doute pas très orthodoxe, dans l'administration d'une société, de répartir des dividendes lorsque le bilan est négatif. Dans le cas des S. M. P., agir différemment serait néanmoins difficile, et même assez peu équitable. Le Maghzen (1) n'a pas demandé aux fellahs leur consentement lorsqu'il a décidé d'exploiter leurs terres à leur compte. Ceux-ci en retiraient un certain bénéfice, que ce soit en les cultivant ou en y faisant pacager leur bétail. Si le S. M. P. est en déficit, il est donc normal qu'ils reçoivent cependant l'équivalent de ce que leur bien leur rapportait auparavant. Ces distributions de récoltes ont des incidences politiques. Il serait maladroit et dangereux pour l'avenir de la Modernisation rurale, de blesser le sentiment de justice des fellahs. C'est pourquoi les membres des collectivités sont assurés de recevoir chaque année une part de récolte représentant soit la rente du sol, soit un revenu garanti. Si le S. M. P. s'identifiait à la collectivité propriétaire, comme cela serait souhaitable, point ne serait besoin de recourir à ce

(1) Nom de l'Etat chérifien.

système. Ses membres se contenteraient du partage des bénéfices effectivement réalisés. Mais, outre que la notion même de bénéfices leur échappe, il ne saurait en être ainsi tant que la direction de l'entreprise ne pourra être remise entre leurs mains. Il est difficile de leur faire supporter les erreurs commises par des personnes qu'eux-mêmes n'ont pas choisies.

A Meknès, la récolte a été divisée en cinq parts égales en vertu d'une décision du Conseil d'administration du 5 août 1946. Deux de ces parts ont été attribuées aux membres des collectivités et aux ouvriers du S. M. P. Les trois autres ont été affectées au paiement des frais d'amortissement, des frais d'exploitation et à l'alimentation du fonds de réserve. La cinquième, attribuée aux propriétaires, a été répartie entre les deux fractions à l'intérieur desquelles le partage a été fait sur un pied d'égalité entre les familles.

Ce cas particulier montre la difficulté à opérer une distribution que tous jugent équitable. Chaque feu a reçu un sac de blé représentant le paiement de la rente du sol, tandis que les ouvriers étaient nettement avantagés en se voyant attribuer de trois à huit quintaux de blé chacun, en supplément des salaires et avantages en nature qu'ils avaient déjà reçus. Il en est résulté un très vif mécontentement chez les premiers, qui ont vu dans ce partage une atteinte à leur droit sacré de propriétaires. Ils estimaient que les travailleurs avaient eu leur dû en recevant leurs salaires, déjà supérieurs à ceux de la colonisation. Leur accorder une partie de la récolte était prélever sur la portion qui devait revenir à la collectivité. Il y a là une question d'équité dont la solution doit varier suivant les temps et les lieux. En attribuant un quintal à chacune des 1100 familles pour 700 hectares cultivés, on fixait le taux de la rente du sol à un quintal et demi environ par hectare, taux légèrement supérieur à la coutume. Il est donc difficile de parler objectivement d'injustice. Cependant les intéressés ont considéré ce partage comme portant atteinte à leurs droits, et c'est ce qui importe. Ce mécontentement, qui est à l'origine, parmi d'autres causes, de graves difficultés, est un signe de la complexité des problèmes que pose l'administration des S. M. P. collectifs.

A El Kelaa des Sgharhna, où les récoltes ont été mauvaises, la djemaa des Ounasda a reçu quarante-huit quintaux de blé,

et celle des Ouled Yagoub trente-six quintaux d'orge. Leur répartition a donné lieu à des difficultés qui sont significatives de l'état d'esprit de ces petits sénats composés de notables. Ils voulaient partager entre eux la totalité de ce blé et de cet orge. Le contrôleur civil a dû intervenir, pour décider de les attribuer aux écoles coraniques des deux fractions à titre de subvention. En plus de ces attributions, chaque ouvrier du S. M. P. a perçu deux quintaux pour l'année. De la sorte, les propriétaires qui n'ont pas travaillé sur le secteur n'ont rien reçu pour leur consommation personnelle.

La tranquillité des esprits à l'intérieur des S. M. P. collectifs est troublée par cette instabilité touchant les droits des propriétaires et des ouvriers au partage des récoltes. Il serait des plus utiles d'en fixer les principes en recueillant l'accord des intéressés. De nombreuses solutions sont possibles, depuis l'affermage pur et simple des terres des collectivités contre paiement d'une rémunération fixe jusqu'à la distribution exacte des bénéfices, quels que soient les résultats obtenus. Cette dernière solution, la meilleure en théorie, puisqu'elle lie les propriétaires à la bonne comme à la mauvaise fortune de leur entreprise, semble devoir être écartée. En effet, les fellahs ne peuvent pénétrer les mystères de la comptabilité et auront toujours l'impression d'être lésés. Il est donc préférable de fixer d'un commun accord un forfait. La seule difficulté peut venir de l'établissement de son taux, qui doit permettre d'équilibrer les frais d'exploitation. Peut-être y aurait-il une solution dans une adaptation de la vieille coutume du khamessat (1). Psychologiquement, l'utilisation d'institutions musulmanes auxquelles les fellahs sont habitués de tous temps est un facteur de compréhension et de réussite qui n'est pas négligeable. Il semble économiquement acceptable d'accorder un cinquième des récoltes aux propriétaires à titre de rente du sol. Le reste devrait suffire à couvrir les frais du S. M. P. Dans le cinquième attribué auparavant au khammès devrait être incorporé la totalité des salaires et avantages en nature payés pendant l'année aux ouvriers ainsi qu'au

(1) Dans le 1er chapitre, nous avons vu que le khammessat est une formule de rémunération des apports dans une association agricole, qui accorde le plus souvent un cinquième de la récolte pour la location de la terre, un cinquième pour le cultivateur, deux cinquième pour l'attelage et un pour la semence.

personnel de maîtrise. Pour éviter des variations de traitements au gré de l'abondance des récoltes, une caisse de compensation pourrait être chargée d'établir l'équilibre d'une année à l'autre, et empêcher la rémunération, tant des ouvriers que des cadres, de tomber trop bas. En ramenant les effectifs de la main d'œuvre à un chiffre normal, une partie de ce cinquième pourrait même être affectée au paiement du matériel de culture.

Parmi bien d'autres, ce système de répartition présente de grands avantages. Nous ne pensons cependant pas qu'il puisse remédier, pas plus que n'importe lequel, à la misère des fellahs contre laquelle les S. M. P. collectifs prétendent lutter. Les résultats des secteurs melk, envisagés au point de vue financier, sont-ils plus encourageants?

3° *Les secteurs en terrain melk* (*S. M. P. melk et S. E. R. A.*)

a) *S. M. P. melk.* — Il convient de séparer très nettement les S. M. P. melk et les S. E. R. A. Le financement des premiers est en effet beaucoup plus proche des méthodes employées pour les S. M. P. collectifs que de celles des S. E. R. A. Une telle parenté s'explique aisément par leur origine commune. Théoriquement, rien ne les distinguait, en dehors du caractère juridique, des terres qu'ils englobaient. Celui-ci a suffi néanmoins à imposer des limitations. Les investissements ont été moins considérables. En particulier, les défrichements et les améliorations foncières ont été assez restreints du fait de l'exploitation individuelle des parcelles. Il n'empêche que çà et là apparaissent les mêmes signes de prodigalité, la même ignorance du souci de rentabilité.

Les frais généraux sont trop élevés, en particulier en ce qui concerne la main d'œuvre et le personnel d'encadrement. La ressemblance est ici très grande avec les S. M. P. collectifs.

La même absence de préparation marque encore la réalisation de certains travaux. La station de pompage du S. M. P. de Tiznit, malgré sa construction correcte, en fournit malheureusement un exemple. Etablie à proximité de l'oued Massa, qui lui fournit son eau, elle se compose d'un faux puits réuni à la rivière par une grosse canalisation de cinquante mètres de

long, placée à une dizaine de mètres de profondeur. La motopompe à huile lourde de deux cents chevaux est installée dans une petite maison en pierre et mortier destinée au gardien. L'ensemble n'a pu être réalisé qu'au prix de beaucoup d'efforts et d'argent. Le travail est satisfaisant, mais sa conception est critiquable. Aucun calcul n'a été fait pour savoir si l'eau pompée permettrait d'amortir toute l'installation avant la mise en service d'un barrage qui doit irriguer toute la vallée dans cinq ans. Il est douteux que cet amortissement soit possible, car une telle station est construite pour fonctionner pendant plusieurs dizaines d'années. D'autre part, nul ne s'est préoccupé de déterminer les courbes de niveau qui permettraient de savoir si l'eau de mer ne remonee pas périodiquement le cours de l'oued. Le S. M. P. est en effet situé à un dizaine de kilomètres de l'Océan, à la limite de remontée de l'eau salée. On court ainsi le risque d'arroser avec une eau trop chlorurée et de stériliser progressivement la terre.

Le déséquilibre financier qui résultera d'une telle erreur compromettra sérieusement l'avenir du secteur, à moins d'être absorbé par la C. E. A. P. Ajouté à l'excès des frais généraux, il rendra excessif le prix des améliorations qui pourront être apportées aux cultures des fellahs. Il sera donc impossible de le faire supporter indirectement par les propriétaires, en leur faisant payer certains services. Il ne trouvera pas davantage sa justification dans l'avantage léger qu'en retirera l'économie générale du pays.

b) *Les S. E. R. A.* — C'est sous cet angle du prix de revient qu'apparaît vraiment l'intérêt des secteurs d'exploitations rurales améliorées. La modicité des investissements nécessaires et des dépenses d'exploitation supplémentaires est sans doute le principal mérite de cette méthode. Rares sont les personnes intéressées par la Modernisation rurale qui se sont sérieusement préoccupées de l'augmentation des charges financières qu'entraîne l'adoption des techniques modernes. Il ne sert à rien de doubler les rendements si les frais s'enflent à tel point qu'ils mangent toute la différence. A Ben Ahmed, l'amélioration du rendement, quoique très sensible, n'a pas été sensationnelle comme au S. M. P. des Dkhissa par exemple, où, dès la première année, la terre a donné plus de vingt quintaux à l'hec-

tare contre rien ou presque les années précédentes, mais elle a eu l'avantage d'être obtenue avec des dépenses modestes. Celles-ci sont faciles à calculer. Les charges nouvelles supportées par les fellahs proviennent de l'achat de petit matériel de culture et de semences sélectionnées. Le chiffre de ces dépenses est exactement connu puisque tout a été fourni en nature par la C. E. A. P. et la S. I. P. grâce aux prêts de cette dernière et de la Caisse régionale d'épargne. Il s'élève à 8.200.000 francs pour les 3.200 hectares cultivés, ce qui représente un investissement modique de 2.500 francs par hectare. Cette somme avait, en 1946-1947, un pouvoir d'achat variant entre un et demi et trois quintaux d'orge suivant les cours. Ainsi donc, dès la première année, les dépenses sont largement remboursées tandis que le matériel qui en est la contrepartie continuera à être utilisé pendant plusieurs campagnes. Du côté des fellahs, le bénéfice est certain et le serait encore dans des cas moins favorables, où l'augmentation des rendements ne serait que d'un ou deux quintaux à l'hectare.

En regard de ces avantages, les frais que supportent la C. E. A. P. sont réduits et pourraient peut-être même être absolument nuls en développant quelques sources de recettes. Ils ont deux origines : le traitement des trois agents techniques qui dirigent chacun un S. E. R. A. et l'exploitation des trois parcelles-témoins de trente hectares. Théoriquement, ces stations modèles doivent produire suffisamment pour que leurs bénéfices couvrent les frais de culture et le traitement du chef de secteur. Ces espoirs sont certainement beaucoup trop optimistes. Trente hectares en bour ne permettront pas d'assurer à un technicien agricole compétent une rémunération décente, tout en amortissant les quelques bâtiments et le petit matériel nécessaires. Ceci importerait peu d'ailleurs car les installations des trois S. E. R. A. de Ben Ahmed n'ont coûté qu'un million de francs, y compris les frais de mise en culture des parcelles-témoins. Une telle dépense est peu élevée en comparaison des ressources nouvelles qu'elle procure. Néanmoins, il serait possible d'en décharger complètement la C. E. A. P. en développant les travaux à façon payables par les fellahs. L'expérience prouve que ceux-ci rendent les plus grands services aux usagers tout en permettant à celui qui les entreprend de réaliser

des bénéfices substantiels. Pour cela, il faut évidemment utiliser rationnellement le matériel et éviter le gaspillage. Les labours à façon ne semblent pas intéressants dans la plupart des cas en raison des dimensions des parcelles. Chaque propriétaire dispose du temps nécessaire pour travailler sa terre lui-même. Il est donc préférable qu'il ne paie pas une machine pour faire son ouvrage pendant qu'il se reposera. Au lieu d'un progrès, la Modernisation rurale aboutirait alors à un appauvrissement. Nous retrouverons d'ailleurs plus loin ce problème sous une autre forme. Par contre, la moisson-battage est économique dès que le propriétaire est obligé de faire appel à de la main d'œuvre extérieure pour récolter son grain, c'est-à-dire dès qu'il a cinq ou six hectares. Les machines travaillent alors plus vite, mieux et à un prix moindre que les moissonneurs, à la faucille. Cette année, quelques expériences intéressantes ont déjà été faites. Nous ne connaissons pas leur résultat financier. D'une façon générale, sur les autres S. M. P., il est presque impossible de connaître de manière précise les dépenses et recettes des travaux à l'entreprise car la comptabilité n'en a pas été tenue assez rigoureusement. Les recouvrements des créances du Paysanat ont trop souvent été laissés au bon vouloir des débiteurs. C'est encore un indice de désordre qu'une direction plus ferme pourrait supprimer sans beaucoup de difficultés.

Quoi qu'il en soit, la preuve est faite que la formule des secteurs d'exploitations rurales améliorées est économiquement équilibrée. Elle permet d'accroître les ressources des fellahs propriétaires lorsqu'elle est bien appliquée. Elle a de plus le grand avantage de ne pouvoir produire des résultats négatifs, elle ne peut en aucun cas diminuer les ressources des agriculteurs. Les S. M. P. collectifs, au contraire, ne mettent pas à l'abri d'une telle éventualité si leur direction est au-dessous de sa tâche. Ce risque est-il au moins compensé par la possibilité d'obtenir des progrès beaucoup plus considérables qu'avec les S. E. R. A.? Nous allons maintenant nous efforcer de répondre à cette question.

C. — Problème de la supériorité de la culture collective sur la culture individuelle.

Dès l'origine de la Modernisation rurale, la supériorité de la grande culture mécanisée sur la petite exploitation individuelle a été considérée comme un dogme absolument indiscutable. Cela est vrai dans la plupart des cas, mais il semble qu'à certains points de vue le problème mérite d'être examiné de très près.

Le système d'exploitation collective ne nous semble pas capable de transformer la vie des habitants du bled jusqu'à en faire des paysans modernes. Il n'y a dans cette conviction aucune trace de conception idéologique empreinte de libéralisme et opposée par principe à toute entreprise communautaire. Certains ont parlé de kolkhozes — il faudrait plutôt dire sovkhozes — lors de la création des secteurs de modernisation, et d'après ce que nous pouvons connaître du fonctionnement de ceux-ci en Russie, il ne semble pas que la comparaison soit abusive. Ce n'était cependant pas une raison pour condamner la nouvelle institution dans un pays où l'administration en commun des richesses a été de tous temps si répandue, et où, par la force des choses, l'individu séparé de son groupe ne pouvait résister. Si nous préférons les lots individuels à la ferme collective, c'est seulement pour avoir comparé les différentes expériences faites par la Modernisation rurale et les espoirs qu'elles autorisent. Sans parler pour l'instant des répercussions sociales et politiques qu'entraîne le choix de l'une ou de l'autre méthode, il nous semble presque certain que les S. M. P. melk, malgré leurs moyens matériels modestes, permettront une amélioration plus considérable du niveau de vie des fellahs. Ce serait une grosse erreur de se laisser éblouir par les rendements élevés obtenus par la motoculture et de considérer comme une évidence la supériorité des bénéfices qu'elle procure par rapport à la culture utilisant la traction animale. A nos yeux, son grand avantage, si l'on s'en tient à la production extensive des céréales qui est seule possible dans les terrains bour au Maroc, est de réduire le travail humain pour une surface donnée, ce qui permet à une seule personne de mettre en valeur des étendues baucoup plus considérables L'important, pour un colon,

n'est pas de gagner davantage sur chaque parcelle mais, même avec un bénéfice net égal pour chaque hectare, de pouvoir en cultiver un plus grand nombre grâce à ses machines agricoles. Dans le cadre de la Modernisation rurale, le problème se pose tout différemment. Les collectivités dont il s'agit de relever le niveau de vie possèdent le plus souvent peu de terres cultivables relativement au nombre de leurs membres. Il s'agit donc avant tout, à moins de pouvoir trouver des ressources extérieures au groupement, de faire produire à chaque hectare le maximum aux moindres frais. Dans la mesure du possible, tous les fellahs doivent vivre sur la terre qu'ils possèdent. Chacun d'eux ne disposant que d'une superficie restreinte doit la cultiver en travaillant beaucoup par lui-même et en limitant les apports extérieurs qui diminuent sa peine mais accroissent les dépenses d'exploitation. En comparant le chiffre global de la population du Maroc avec celui des terres cultivables, on obtient la moyenne d'un demi hectare par personne. Il s'agit donc de savoir si, en fait, les bénéfices nets à l'hectare de la motoculture sont supérieurs à ceux de la culture à traction animale. Peu importe que la première donne des rendements double ou triple de la seconde si le bénéfice net qu'elle procure n'est pas nettement supérieur.

Or, à cet important problème, nous ne pouvons pas apporter une conclusion définitive, faute de chiffres précis. Nous croyons, d'après les éléments approximatifs dont nous pouvons disposer, que les fellahs gagnent sensiblement autant en cultivant avec leurs méthodes routinières qu'en étant membres d'un S. M. P. collectif, même bien exploité, qui leur répartit les bénéfices de sa gestion. Ils n'auraient avantage à en faire partie que s'ils étaient assurés d'un travail rémunérateur à l'extérieur. Pour trancher complètement la question, il faudrait pendant deux ou trois ans procéder à l'étude comparative d'exploitations indigènes voisines de fermes européennes, en tenant compte seulement pour les premières des frais de semence et d'entretien des attelages et des araires, mais non de la rémunération du travailleur, pour la seconde de tous les frais de culture et d'amortissement du matériel et de l'équipement immobilier en y comprenant le traitement du personnel d'encadrement européen. A défaut de ces précisions, qui exigeraient

un travail suivi dont on n'a pas encore entrepris l'ébauche, il faut se contenter d'approximations généralement admises au Maroc. Les chiffres des récoltes moyennes que nous utilisons sont ceux fournis par le service officiel des statistiques, tandis que les autres nous ont été donnés ou confirmés par des techniciens et des praticiens ayant une connaissance approfondie des questions agricoles. Ils concernent une ferme moderne de deux cents hectares de céréales et une exploitation indigène de dix hectares, au début de l'année 1947, où le cours du blé oscillait aux environs de mille francs le quintal.

Evaluation des frais d'une Exploitation européenne de 200 hectares.

Amortissement équipement immobilier (1) en 30 ans ..... $\frac{6.000.000}{30}$ =	200.000
Amortissement du matériel agricole (2) en 5 ans ..... $\frac{2.000.000}{5}$ =	400.000
Traitement du gérant (avec avantages en nature) : 300.000 frs par an	300.000
Salaires ouvriers : 15 à 1.500 frs par mois, 2 à 5.000 frs	390.000
Semences : 1 quintal à l'hectare, 1 × 200 × 1.000	200.000
Carburants, engrais, tertib, etc...	250.000
TOTAL DES DEPENSES....	1.740.000

Ceci représente à l'hectare des frais s'élevant à :
1.740.000 : 200 = 8.700 francs

(1) Cet équipement immobilier comprend au minimum la maison de l'exploitant, un hangar à matériel, un hangar à grain, un petit atelier de réparation, un puits avec aéromoteur.

(2) Comprenant au moins deux tracteurs et leurs outils, une grande moissonneuse-batteuse, un camion.

Une récolte moyenne de 13 quintaux à l'hectare soit 13.000 francs, laisse un bénéfice de 4.300 francs équivalant à un peu plus de quatre quintaux.

Les frais d'une exploitation indigène de dix hectares se limitent à un quintal de semences par hectare et à l'entretien et l'amortissement d'un pauvre attelage qu'on peut évaluer à 10.000 francs par an, soit mille francs ou un quintal par hectare. On ne trouve pas de frais de main-d'œuvre puisque le propriétaire travaille lui-même, pas d'engrais non plus. Ainsi donc, bien que le fellah ne récolte guère en moyenne que six quintaux à l'hectare, il obtient néanmoins un bénéfice net qui peut être fixé aux environs de quatre quintaux.

Il semble donc possible d'admettre une légère supériorité de la motoculture sur l'agriculture traditionnelle des Marocains en ce qui concerne le bénéfice net à l'hectare. Mais la différence n'est pas aussi considérable que le laisserait croire un examen superficiel et ne saurait guère dépasser en moyenne un ou deux quintaux. Ces résultats justifieraient cependant l'utilité des S. M. P. collectifs si l'on pouvait être sûr qu'ils soient capables de les fournir. Mais il ne serait pas raisonnable d'espérer de la part d'une organisation déjà aussi importante que la Modernisation rurale et qui est appelée à se développer, un fonctionnement excellent et sans à coups. Sa structure même, sa dépendance étroite à l'égard de l'Administration du Protectorat, le manque de souplesse et les difficultés d'adaptation qui en résultent, la mettent dans une position d'infériorité. Les graves défauts que nous avons signalés peuvent être éliminés en partie. L'existence même de la C. E. A. P. dont les frais doivent théoriquement être mis à la charge des S. M. P. constitue pour eux un lourd handicap. Même en les réduisant considérablement comme il serait nécessaire de le faire, ils se répercuteront toujours sensiblement sur les frais généraux des S. M. P. si ceux-ci les supportent effectivement. Il faut donc considérer que les prix de revient des secteurs de modernisation collectifs seront toujours supérieurs à la moyenne de ceux des colons qui travaillent pour leur propre compte ou sous le contrôle étroit du propriétaire et sont donc intéressés personnellement à la bonne marche de leur entreprise.

On peut donc conclure qu'une fois le déficit des premières années supprimé, les S. M. P. collectifs n'obtiendront pas un bénéfice net à l'hectare supérieur à celui des fellahs. Leur existence a du bon puisqu'ils ont contribué à la création de richesses nouvelles en défrichant des terres incultes, mais, cette phase terminée, leur intérêt devient moins certain. En face des avantages escomptables, est-il bien utile que le Protectorat consente des avances considérables dont le remboursement est aléatoire ? Il semble assez peu normal que les S. M. P. existent pour servir une rente aux fellahs. Si encore cela devait améliorer beaucoup leur niveau de vie, on pourrait y voir le moyen de créer des centres de prospérité et d'activité capables de rayonner. Il ne faut pas nourrir de tels espoirs. En particulier les projets de création de villages indigènes modernes resteront toujours à l'état de projets à moins que leur réalisation ne soit payée avec des fonds publics.

Nous avons seulement considéré jusqu'ici le cas de la culture extensive des céréales. Mais partout où cela est possible, le Paysanat entreprend l'amélioration de l'équipement hydraulique, l'introduction de cultures nouvelles, le perfectionnement des méthodes d'élevage. Voilà certes du travail utile que les indigènes ne pourraient pas faire eux-mêmes. Mais d'autres formules que la mise en valeur collective permettent d'obtenir des résultats identiques. La Modernisation rurale est une nécessité, elle n'est pas soumise à l'application d'une méthode unique. Il est heureux que plusieurs expériences aient été tentées jusqu'ici car la comparaison de leurs résultats doit permettre dès maintenant d'apporter certaines modifications aux conceptions théoriques sur lesquelles est fondée l'action du Paysanat.

Si les bénéfices des S. M. P. collectifs doivent vraisemblablement demeurer toujours inférieurs à ceux de la colonisation, à l'inverse les S. M. P. melk dont nous ne distinguerons pas les S. E. R. A. permettent certainement d'accroître, comme nous l'avons vu, les rendements de la culture traditionnelle. Grâce à la modestie des dépenses supplémentaires qu'ils nécessitent, l'augmentation du bénéfice net à l'hectare est toujours sensible et peut être considérable. Ce bénéfice nous semble devoir être au moins égal et bien souvent supérieur à celui des S. M. P.

collectifs, quoique nous ne puissions fonder cette conviction sur des éléments suffisamment précis que seule la prolongation de l'expérience permettra de réunir.

II. — *RESULTATS SOCIAUX*

A. — *Nature et étendue.*

Qu'entendre par résultats sociaux? Nous cherchons à déterminer par là l'évolution que la Modernisation rurale a provoquée dans l'existence des populations touchées par ses réalisations. Les modifications apportées sont de deux sortes: les premières découlent de l'enseignement et de ce que le langage courant désigne sous le terme d'action médico-sociale; les secondes résultent de l'existence même des S. M. P. qui influencent, de façon heureuse peut-être ou par certains côtés nuisible, la vie de leurs membres.

La création d'écoles et d'infirmeries sur un grand nombre de secteurs ne peut qu'être pleinement approuvée. C'est une des plus belles raisons pour la France d'être fière de son action au Maroc que d'avoir su améliorer, avec des moyens malheureusement trop réduits, la situation sanitaire des autochtones, et de favoriser leur élévation intellectuelle. Il est satisfaisant de voir ces efforts se développer aussi dans le cadre de la Modernisation rurale. Mais ils ne sont pas spécifiques de celle-ci. Les S. M. P. ont simplement profité d'une concentration de l'action médico-sociale à l'intérieur de leur zone d'influence, concentration destinée à faciliter la pénétration du Paysanat en rendant les progrès de l'enseignement et de l'hygiène inséparables dans l'esprit des indigènes de l'emploi des techniques agricoles modernes.

Pendant la deuxième année, trente-cinq salles de classes ont permis la scolarisation de 1750 élèves. Ces chiffres, bien qu'inférieurs aux demandes des parents, témoignent d'un grand effort pour lutter contre de nombreuses difficultés. En particulier les locaux sont souvent insuffisants. Cependant les instituteurs n'ont pas craint de donner leur enseignement sous de

grandes tentes ou dans des maisons n'ayant pas encore de véritable toiture en attendant la construction de salles de classe dignes de ce nom. Nous avons suffisamment souligné, en décrivant les activité du S. M. P. de Béni-Mellal, l'utilité de cette action pour ne pas avoir à nous y attarder plus longuement.

Le nombre des infirmeries s'élève actuellement à dix. Onze infirmiers français et quinze marocains dispensent leurs soins aux malades qui se rassemblent nombreux les jours de visite. Le chiffre mensuel des consultations varie de 15 à 18.000, allant des simples demandes de cachets d'aspirine aux affections graves pour lesquelles il est parfois nécessaire d'envoyer les patients à l'hôpital. Certains secteurs ont été dotés dernièrement d'une ambulance destinée à l'évacuation d'urgence des malades et blessés du S. M. P. et de ses environs. Les infirmiers ne se contentent pas de soigner mais ont un rôle important à jouer dans le domaine prophylactique. Les populations de certains secteurs ont été ainsi entièrement vaccinées contre la variole. Dans plusieurs régions le paludisme fait des ravages importants contre lesquels les infirmiers s'efforcent de lutter, surtout en en supprimant les causes. L'épandage de mazout sur les flaques d'eau au printemps est un moyen efficace et très employé.

Tous ces efforts ne porteront leurs fruits de façon sensible que dans plusieurs années. Leur utilité est cependant certaine. Il est regrettable que le petit nombre de médecins et d'infirmiers ne permette pas de développer davantage ce puissant moyen de progrès social. C'est pour cette raison et aussi à cause du manque d'instituteurs, que les crédits affectés à l'équipement social dans le budget du Paysanat n'ont pu être entièrement dépensés.

Cette amélioration de l'état sanitaire, cette fréquentation de l'école par d'assez nombreux enfants provoquent à eux seuls une modification de la vie sociale des populations atteintes par l'action de la Modernisation rurale. La présence d'un infirmier, dans quelques cas d'un médecin, apporte un élément de sécurité dans la vie de chaque famille. Que d'affections bénignes, soignées à leur début, ne dégénèreront plus en plaies purulentes ou en maladies graves grâce à quelques médicaments administrés en temps opportun! Combien de mères

n'assisteront plus impuissantes à la mort de leurs bébés, pour avoir reçu quelques conseils de puériculture à la consultation des nourrissons! Les enfants qui vont en classe prennent l'habitude de la propreté et lavent leur vêtement une fois par semaine. Une partie d'entre eux conserveront certainement le goût de ces pratiques d'hygiène. L'important est d'agir avec assez d'intensité pour créer un climat favorable à leur propagation dans les familles. La précarité de l'habitat s'y opposera mais dès maintenant des résultats encourageants sont obtenus chez les élèves des écoles.

L'existence même des S. M. P. est un facteur de prospérité dans la vie des tribus ou fractions qui en font partie, tout au moins là où ce sont des terres en friche qui ont été mises en culture. Ceci est peut-être moins vrai lorsque les tracteurs ont tracé leurs sillons dans des champs précédemment labourés par les fellahs comme cela s'est fait en partie dans quelques endroits. La distribution de nombreux salaires a élevé le niveau de vie des travailleurs et de leur famille et indirectement celui de tous les membres du secteur. Mais il convient de répéter que ce progrès est artificiel dans la mesure où ces salaires ne sont pas la contre-partie d'un travail productif, et qu'il ne peut, à ce titre, être durable. On peut en dire autant des distributions de récoltes qui ont augmenté les ressources de certains, mais ne correspondaient le plus souvent à aucun bénéfice réel.

B. — *Comparaison des S. M. P. collectifs et melk.*

Enfin le problème important est de savoir si la Modernisation rurale a abouti ou permettra d'aboutir à la constitution de groupes ruraux connaissant le métier de la terre grâce auquel ils pourront produire ce qui leur est nécessaire. L'objectif intéressant n'est pas en effet de faire fonctionner des organismes chargés de nourrir les fellahs mais de faire acquérir à ceux-ci une technique meilleure, de rendre leur travail plus productif. L'opposition entre S. M. P. melk et collectifs reparaît ici.

Les premiers ont une supériorité incontestable à ce point de vue. Aucun bouleversement ne vient troubler le rythme de la vie des petits propriétaires qui continuent à travailler leur

champ et à récolter pour leur propre compte le fruit de leur labeur. L'emploi de quelques instruments nouveaux et des méthodes recommandées par le chef de secteur améliore la technique sans jeter le trouble dans les conditions sociales. Cette amélioration de l'agronomie ne peut qu'attacher davantage l'homme à sa terre, la lui faire aimer parce qu'elle sera moins ingrate et qu'il se sentira moins faible en face des rigueurs de la nature. L'accroissement des récoltes consolidera la structure des groupes ruraux, contribuera à les mettre à l'abri des famines. Poursuivant le travail entrepris par la distribution de crédits agricoles il libérera nombre de petits propriétaires des griffes des usuriers et diminuera la précarité de leur existence. Cela nous amène à dire que l'élévation sociale ne doit pas être attendue d'interventions directes des pouvoirs publics mais bien de la prospérité économique de chacun. Celle-ci doit constituer l'objectif principal et presque unique de la Modernisation rurale. En particulier la construction d'habitations plus saines sur une vaste échelle ne peut être prise en charge par le budget de l'Etat. Le rôle du Protectorat est seulement de permettre à chacun d'améliorer son niveau de vie par le fruit de son travail. Pour cela, il peut parfois financer certains travaux mais doit ensuite récupérer ses avances. Il semble que la modernisation en terrain melk soit nettement entrée dans cette voie. Les progrès seront sans doute moins rapides, mais certainement plus durables parce qu'ils seront le fruit d'une méthode éducative.

C'est précisément l'absence de ce caractère éducatif qui constitue une des plus graves faiblesses de l'action des S. M. P. collectifs. Les fellahs qui travaillent sur les secteurs sont de simples ouvriers agricoles que rien ne distingue de ceux qu'emploient les colons. Ils constituent une main-d'œuvre non qualifiée qui exécute passivement les travaux sous la direction des chefs de chantiers et du personnel de maîtrise. Seuls quelques spécialistes comme les chauffeurs de tracteurs ou les aides-mécaniciens apprennent les rudiments d'un métier. La culture collective aboutit ainsi à la prolétarisation des agriculteurs. Bien que la plupart des ouvriers soient propriétaires du sol qu'ils travaillent, ils n'ont pas et ne peuvent avoir l'état d'esprit du paysan qui cultive son bien et, malgré son fatalisme, le soigne

avec l'espoir d'en obtenir une belle récolte. Les membres des collectivités ne gèrent pas — ils ne le pourraient pas d'ailleurs — leur exploitation et ne voient aucun rapport entre leur labeur personnel ou même collectif et les avantages que le S. M. P. leur procure. Ils sont ouvriers du secteur pour recevoir un salaire. Le manque d'ardeur avec lequel ils travaillent les place sous la menace de sanctions, menace qui contribue à faire d'eux les salariés d'un patron et non les associés d'une entreprise.

Si le Paysanat a pour principal but économique d'augmenter la production, il ne doit pas avoir pour seul objectif social l'élévation du standard de vie des fellahs. Son rôle doit être aussi de travailler au renforcement des assises de la société rurale. Il semble plus facile d'y parvenir en utilisant l'amour du patrimoine familial et en essayant de susciter les initiatives et les prises de responsabilité qu'en attendant de l'esprit de solidarité et d'altruisme la réussite d'une entreprise collective. Mais au-dessus des raisons économiques et sociales, les répercussions politiques de l'exploitation collective nous confirment dans notre préférence de la Modernisation rurale en terrain meik.

III. — *LES RESULTATS POLITIQUES*

Les promoteurs de la Modernisation rurale nourrissaient l'espoir de voir un jour les S. M. P. administrés par leurs propres membres. Pour commencer ils avaient donné à un conseil d'administration désigné par eux certains pouvoirs consultatifs. Ils pensaient de la sorte dresser l'ébauche d'une vie communale et par là préparer la formation d'une société politiquement organisée. Ces larges conceptions ont reçu, nous l'avons vu, un commencement d'application en quelques endroits. Jusqu'ici les résultats ne sont pas probants et ne permettent pas de prévoir une évolution rapide dans le sens désiré. Il est cependant trop tôt pour porter un jugement définitif sur cette tentative d'éducation civique qui ne peut être qu'une œuvre de longue haleine.

En créant le Paysanat, les autorités du Protectorat ont vu la possibilité de faire naître de nouveaux intérêts communs entre la France et le Maroc et de renforcer ainsi les liens entre les

deux pays. Dans ce domaine il n'est pas permis de parler d'échec définitif, mais pour l'instant il faut reconnaître que le passif dépasse largement l'actif. Les populations intéressées par la Modernisation rurale témoignent parfois leur attachement à l'effort qui est accompli dans leur intérêt, mais trop souvent manifestent la plus grande indifférence et dans quelques cas une hostilité déclarée.

Tranquillité sur les S. M. P. melk.

Les S. M. P. melk n'ont jusqu'ici rencontré aucune opposition caractérisée. Ce n'est pas à dire que tous leurs membres aient été conquis par les méthodes nouvelles, mais ceux à qui elles ne convenaient pas se sont bornés à ne pas les mettre en pratique pour leur propre compte. L'absence de contrainte a supprimé par avance tout motif de mécontentement. Chaque propriétaire est resté maître chez soi et a conservé jusqu'ici la liberté absolue de ses décisions. Quelques S. E. R. A. seulement ont généralisé par voie d'autorité l'utilisation d'un matériel nouveau. Par la suite une discipline culturale un peu plus stricte sera peut-être imposée, mais les résultats ne sont pas tellement aléatoires qu'on puisse craindre une réaction de la part des fellahs. L'amélioration immédiate des ressources viendra rapidement à bout du scepticisme même. Au reste, la formule de modernisation en terrain melk est suffisamment souple pour pouvoir s'adapter aux nécessités de l'heure. Si des oppositions s'élèvent, il est facile de relâcher la contrainte dans l'application des prescriptions culturales des chefs de secteurs et d'attendre que les esprits s'apaisent.

Difficultés sur les S. M. P. collectifs.

A l'inverse, les S. M. P. collectifs ne peuvent pas faire marche arrière sans qu'aussitôt leurs adversaires crient victoire et deviennent plus combatifs. Dans un ou deux cas la liquidation pure et simple de l'exploitation aurait été la meilleure solution si ce geste n'avait été l'équivalent d'une capitulation qui aurait mis en danger l'existence même de tous les autres S. M. P.

Ces difficultés qui ont surgi sur plusieurs secteurs ne sont pas toutes la conséquence de maladresses imputables aux cadres du Paysanat. Les plus graves sont dues à l'hostilité de certaines personnes dont les privilèges ont été atteints ou simplement menacés par la création des secteurs de modernisation. Celles-ci ont utilisé ou fait naître des motifs de mécontentement qui ont conduit dans un cas à une révolte ouverte.

Causes de ces difficultés.

La réussite des secteurs du Paysanat signifie l'amoindrissement à brève échéance et peut-être même la disparition de la vieille structure féodale qui constitue encore du côté marocain l'armature du pays. Le pouvoir et la richesse des potentats locaux sont fondés sur la misère du peuple. Affranchir les fellahs de celle-ci, les sortir de leur léthargie politique, c'est du même coup ruiner ceux qui en profitent. C'est aussi, sur un plan plus général, rendre évidente l'utilité de la présence française aux jeunes générations qui n'ont pas ressenti par elles-mêmes les bienfaits de la pacification et veulent croire que la sécurité a toujours régné dans le pays.

Pierre Barret expliquait ainsi (1) les motifs qui font préférer à certains la friche de palmier nain au blé : « Ceux qui se plaignent et qui supplient que les terres soient laissées au « doum » sont les « seigneurs ». De pauvres seigneurs mais tout de même des seigneurs. Là le doum représente toute une féodalité. Pour que la tribu vive en exploitant le doum (dont on vend quelques souches au boulanger et quelques paquets de feuilles aux usines de crin végétal) les femmes et les enfants sont exploités. Le chef de tente partage le terrain, règle l'exploitation, défend le bien commun. En échange de ces services, il règne une féodalité misérable sur la misère...

« Le tracteur passe, arrache le doum, tout le système s'effondre. L'on voit poindre l'émancipation de ceux qui étaient au bas de l'échelle. Bien sûr, la communauté s'enrichira, mais ce sera une communauté « émancipée » ; une hiérarchie nouvelle

(1) Hebdomadaire « VAINCRE » du 5 juin 1945.

s'établira. Car les anciens sont incapables d'assimiler tout ce qu'il faut pour commander demain. Alors, avec de pauvres moyens, ils luttent pour défendre l'ancien monde, pour défendre la misère, pour défendre le doum qui ne vaut rien, contre le blé ».

De leur côté les spéculateurs, riches notables pour la plupart, voient leurs activités menacées. Si la Modernisation rurale aboutit à réduire les famines et à limiter l'endettement des fellahs, ils ne pourront plus, comme auparavant, acquérir à la faveur des mauvaises récoltes des centaines d'hectares pour quelques sacs de blé. Aussi font-ils apparaître aux yeux des fellahs des dangers imaginaires en espérant ruiner dans leur esprit les avantages que leur propose le Paysanat. Beaucoup sont persuadés que les collectivités ont été dépossédées de leurs terres et travaillent pour le compte du Protectorat. Ils voient dans la Modernisation une manière nouvelle d'étendre l'emprise de la colonisation. Toute cette propagande trouve un terrain propice dans l'ignorance des populations musulmanes à qui elle s'adresse. La plupart n'ont pas compris pourquoi le Maghzen se lançait dans des frais si considérables. Ils ne peuvent pas croire que ce soit dans leur intérêt. Un des animateurs du Paysanat rapportait en ces termes la conversation d'un indigène du S. M. P. des Dkhissa : « Toi qui es un des nôtres, qui parle comme nous, aussi bien que nous, explique-moi ce qui nous arrive. Nous étions bien tranquilles à vivre sur nos terres, nous ne faisions pas grand chose. Bien sûr nous étions considérés comme les chiens de Meknès. Installés à ses portes, nous laissions nos terres sales et incultes. Mais nous arrivions à vivre. Nos enfants ramassaient des escargots qu'ils allaient vendre en ville. Dans sa journée chacun gagnait dix francs et ainsi celui qui avait cinq enfants avait de quoi vivre. Et puis il y avait le doum qu'on ramassait et qu'on allait ensuite vendre à la fabrique. Tout allait bien comme ça.

« Mais un jour, je ne sais pas pourquoi, beaucoup de messieurs sont arrivés, et puis des tracteurs, et des grosses machines, et des camions. On a construit des maisons, des pistes, on a retourné la terre. Des personnages importants sont venus, avec des uniformes, et ensuite le Résident lui-même. Des Français vivent sur nos terres en nous disant qu'il faut travailler,

que c'est pour nous. Mais il faut les payer, et les machines qui coûtent cher, et l'essence aussi. Toi qui parles notre langue, qui nous comprend, dis-moi ce que tout cela veut dire. »

Cette ignorance de l'ensemble des fellahs à l'égard des buts de la Modernisation rurale, cette hostilité de certains ne constituent pas des obstacles insurmontables. Si l'entreprise est bien menée, avec l'autorité nécessaire qui seule inspire confiance, cette résistance ne suffit pas à entraver sa progression. Mais les défaillances, même légères, les fautes techniques aussi bien que les erreurs psychologiques, sont largement exploitées. Elles fournissent l'aliment nécessaire à l'agitation et prennent aussitôt des proportions considérables. C'est ce qui s'est passé au S. M. P. de Ksiba, où des désordres qui auraient pu prendre beaucoup d'ampleur ont été arrêtés dès le début. Ils étaient dûs à peu de choses. Lors du défrichement, quelques parcelles de terre collective exploitées privativement en fait, avaient été englobées dans les cultures du secteur. L'agitation commença à l'époque où fut entreprise la construction d'une piste qui devait traverser les cultures indigènes. La ferme attitude de l'autorité de contrôle et la suppression des causes de mécontentement apaisèrent les esprits.

Exemple du S. M. P. de Meknès.

Il n'en a pas été de même au S. M. P. des Dkhissa où l'opposition se manifesta dès la création du secteur pour s'accroître progressivement jusqu'à la rebellion. Le premier incident, précédé depuis un certain temps par une propagande hostile, se produisit le 29 mars 1946. Ce jour-là, tous les membres du douar des Aït Raho manifestèrent contre le défrichement d'une nouvelle parcelle. Ils criaient qu'ils ne voulaient pas qu'on leur prit leurs terres, qu'ils se coucheraient devant les tracteurs pour les empêcher d'avancer. Quelques semaines plus tard, le 24 avril, de nouvelles difficultés s'élevèrent au sujet de la répartition d'une récolte de fèves. Celle-ci devait se faire sur la base d'un cinquième attribué aux membres de la tribu et de quatre cinquièmes aux ouvriers du S. M. P. qui faisaient eux-mêmes tous partie de la collectivité. Les premiers s'estimèrent lésés, bien que la proportion coutumière relative à la rente du sol fut

respectée, et refusèrent de recevoir leur part qui alla accroître celle des ouvriers. Le mécontentement grossit encore lors de la répartition des céréales, où les membres de la tribu reçurent encore un cinquième de la récolte tandis que les ouvriers en recvaient aussi un cinquième. Celui-ci s'ajoutait aux salaires distribués en cours d'année. C'est délibérément que l'autorité supérieure, à tort ou à raison, voulait avantager les travailleurs par rapport à ceux qui ne faisaient rien pour le S. M. P. et les placer au-dessus de la main d'œuvre employée par les colons. La tribu cria à l'injustice. Certains manifestèrent leur déception de n'avoir qu'un sac de blé par famille pour une si belle année agricole et déclarèrent vouloir labourer eux-mêmes leurs terres. Ils demandèrent le départ du personnel de maîtrise européen et des machines, assurant qu'ils s'opposeraient par la force à la reprise des labours par le tracteur.

Il y avait peu de choses en réalité à l'origine de ces désordres. Le partage des récoltes n'avait pas satisfait tout le monde, mais c'est le propre des mesures générales, intéressant un grand nombre de personnes, de faire des mécontents. Peut-être n'a-t-on pas tenu assez compte des droits acquis antérieurs à la création du secteur que certains s'étaient arrogés. Toujours est-il que les griefs des fellahs ont été largement exploités jusqu'à fournir un élément d'agitation politique débordant largement le cadre du S. M. P. Certains membres de la tribu ont eux-mêmes déclaré que la cessation du conflit dépendait de personnages importants de la capitale, que des délégations allèrent d'ailleurs consulter à deux reprises. Le travail fut interrompu pendant plusieurs semaines. Au début de novembre, les collectivités se préparaient à labourer avec leurs charrues. Pour parer à une telle menace dont l'exécution aurait ruiné à jamais l'entreprise et se serait fâcheusement répercutée sur d'autres S. M. P., il fallut montrer la force. Quatre cents goumiers furent envoyés sur les lieux pour permettre la reprise des labours par les tracteurs. Ils purent être retirés après quelques jours de présence, sans avoir eu à intervenir. Depuis lors, l'agitation s'est apaisée, au moins en apparence, et le travail s'est poursuivi normalement. Satisfaction a été donnée aux membres de certaines collectivités entre lesquelles les autorités ont fait répartir un contingent supplémentaire de céréales.

Nous avons voulu rapporter les principales phases de cette crise du S. M. P. des Dkhissa pour montrer à quelles difficultés politiques sont exposés les secteurs de modernisation collectifs. Si des incidents ont déjà marqué le cours de leur brève histoire, on ne saurait s'en étonner car leur tâche n'est pas facile. Ce n'est pas une petite affaire pour des étrangers que de prendre d'autorité la responsabilité de faire vivre des communautés importantes et d'obtenir leur confiance. Tout prête à critique, même les meilleures intentions. Si par malheur des fautes sont commises, surtout s'il s'agit d'une tribu belliqueuse, le sort même de l'entreprise est en jeu. Aussi faut-il faire preuve de la plus grande prudence.

CONCLUSION

L'examen des résultats, tant économiques que sociaux et politiques des différents types de secteurs, nous a permis de conclure à la supériorité des méthodes de modernisation en terrains melk sur celles des S. M. P. collectifs. A nos yeux, leur principal mérite tient à leur simplicité. Leurs objectifs réduits sont accessibles sans qu'il soit besoin d'une réunion exceptionnelle de circonstances favorables. Les possibilités d'erreurs techniques sont beaucoup moins nombreuses que celles des S. M. P. collectifs, ce qui permet d'être moins exigeant, peut-être, pour la compétence des chefs de secteurs. Pour eux, l'essentiel est de connaître la céréaliculture et l'emploi du petit matériel à traction animale. Cela suffit, avec quelques qualités de commandement et de persuasion, à rendre efficace l'action des S. E. R. A.

Cette facilité apparente de fonctionnement des secteurs d'exploitations rurales améliorées ne doit pas cacher cependant les dangers qu'il y aurait à multiplier rapidement leur nombre dans tout le pays. Elle ressort surtout de la comparaison avec les S. M. P. collectifs dont la réussite exige des conditions difficiles à réunir. Parmi elles, qu'il nous suffise de rappeler l'agitation provoquée parfois par la seule création des secteurs ou par les défrichements, l'habileté avec laquelle le directeur doit concilier les intérêts et les réclamations de plusieurs centaines de personnes. Les connaissances techniques qu'il doit réunir sont d'ailleurs nombreuses. Il faut non seulement qu'il soit un bon cultivateur, mais qu'il connaisse encore sérieusement la motoculture, tant sous son aspect agricole que financier. Il n'est pas facile de trouver en grand nombre des hommes réunissant de telles qualités. Beaucoup plus modestes sont à ce point de

vue les exigences des S. E. R. A. Nous savons d'autre part quel est leur intérêt économique. Il semble toutefois que celui-ci risque de décroître rapidement avec l'accroissement du nombre des secteurs, tout au moins tant que ceux-ci demeureront sous le contrôle étroit de la C. E. A. P. Là comme ailleurs, la centralisation est avantageuse tant que l'entreprise n'a pas une trop grande extension. Il est en particulier nécessaire de pouvoir juger la valeur des cadres, ce qui deviendrait impossible le jour où l'on sombrerait dans la grande administration. Ce n'est donc pas le bon fonctionnement de quelques S. E. R. A. qu'il est difficile d'obtenir, mais la généralisation de la méthode, son efficacité sur une échelle capable d'influencer l'économie générale du pays. Sans essayer de rechercher une solution toute faite que seule l'expérience pourra indiquer, disons cependant qu'il nous semble nécessaire de s'orienter vers une très grande autonomie des secteurs. La réussite de chacun d'eux sera assurée par l'intérêt qu'il présentera pour celui ou ceux qui en auront la direction, par l'intérêt aussi que les fellahs continueront à y trouver.

Faut-il conclure de cette supériorité que nous attribuons aux secteurs d'exploitations rurales améliorées, à l'abandon de la méthode de modernisation en terres collectives?

Pour rester objectifs, nous devons d'abord constater que, parmi les personnes s'intéressant au Paysanat, la plupart considèrent les S. E. R. A. comme une activité accessoire. Pour elles, cette question de supériorité de l'une ou l'autre méthode ne se pose même pas. Elles se bornent à constater les difficultés rencontrées par les secteurs collectifs, en les attribuant parfois à la jeunesse de l'expérience. Il s'agirait simplement d'une crise de croissance.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas possible de supprimer d'un trait de plume le résultat du travail de deux années. Il serait même difficile et coûteux de transformer le mode d'exploitation des S. M. P. collectifs en divisant les terres en lots individuels cultivés suivant le système des S. E. R. A. Des investissements importants ont permis de défricher, de construire

des bâtiments conçus pour la grande culture mécanisée, de mettre en œuvre du gros matériel agricole. Un changement d'orientation ferait perdre à tous ces efforts une grande partie de leur valeur. Il serait certainement une erreur. Au surplus, il constituerait une grave faute politique car il témoignerait, aux yeux des indigènes, d'une incertitude, d'un manque d'assurance préjudiciables au prestige du gouvernement.

Pour ces raisons, il faut poursuivre la modernisation en terres collectives là où elle a été entreprise. Par contre, nous ne croyons pas souhaitable d'accroître le nombre des S. M. P. tant que l'expérience n'aura pas apporté la preuve certaine de l'efficacité de leur méthode. Tous les efforts doivent d'abord tendre à supprimer, ou tout au moins à atténuer, les défauts de leur organisation. Par quels moyens pourra-t-on y parvenir?

Sur le plan social, nous avons noté les faiblesses de l'exploitation collective. Dans une société parfaite, elle permettrait de créer les liens de solidarité et de fraternité entre tous, chacun œuvrant dans l'intérêt du groupe. Mais, s'agissant d'hommes, il est nécessaire de tenir compte de leurs qualités et de leurs défauts. Chez la plupart, l'égoïsme est un obstacle de taille qui s'allie à la paresse pour les persuader de laisser aux autres le soin de travailler pour l'entreprise commune. A l'inverse, l'amour de la propriété privée, l'intérêt personnel, sont des facteurs déterminants de l'activité humaine. Aussi sommes-nous persuadés que les S. M. P. collectifs iront toujours à l'encontre de la vocation profonde des fellahs, de leurs traditions mêmes qui en font de petits agriculteurs. Néanmoins, il sera bon de les faire participer à la direction de leur exploitation en développant le rôle du conseil d'administration dans la mesure du possible. Faute de pouvoir leur attribuer des pouvoirs délibératifs, il faudra au moins les consulter souvent.

Au point de vue politique, les S. M. P. collectifs demeureront une source de difficultés toujours prêtes à jaillir, s'ajoutant à celles déjà existantes. C'est dans ce domaine que l'intervention de l'autorité de contrôle est particulièrement utile. Si la coopération entre la direction du S. M. P. et elle est assez

étroite, aucun incident ne surgira. Quant aux résultats positifs, à l'éducation politique des membres des collectivités, nous avons déjà dit notre crainte de ne pas voir les efforts du Paysanat couronnés de succès.

C'est donc dans le domaine économique qu'il est permis d'espérer des progrès importants. L'effort de redressement doit porter sur la gestion de la Modernisation rurale dans son ensemble. Il doit être possible d'éviter le gaspillage et simultanément d'obtenir des récoltes au moins aussi bonnes que la moyenne de celles des colons. Pour justifier économiquement l'existence des S. M. P. collectifs, il faut à la fois réduire les dépenses et accroître les rendements. Ce double résultat ne pourra être obtenu qu'en plaçant à la tête des secteurs des hommes compétents et intéressés financièrement à la bonne marche de leur exploitation. Leur recrutement sera délicat, mais grandement facilité le jour où la perspective d'une situation intéressante et bien rétribuée fera affluer les concurrents. La compétence n'est pas suffisante. Il faut encore qu'une partie importante du traitement du directeur soit composée d'un pourcentage sur les bénéfices. De la sorte, le secteur sera aussi bien dirigé que l'exploitation d'un colon travaillant pour son propre compte. Le risque sera alors bien minime de trouver des tracteurs insuffisamment utilisés, des machines mal soignées, des travaux effectués en dehors de la période convenable. Le personnel d'encadrement, aussi bien que les ouvriers, ne seront plus en nombre surabondant, mais par contre la recherche de la qualité devra conduire à les rétribuer assez largement.

Cette nécessité impérative d'utiliser le stimulant de l'intérêt personnel ne se limite d'ailleurs pas aux seuls directeurs de S. M. P. collectifs. Elle se retrouve à tous les échelons du Paysanat. Les modalités seules doivent différer. L'efficacité de la participation aux bénéfices ne nous semble douteuse que pour les ouvriers indigènes aux yeux desquels il est difficile de faire apparaître un rapport entre leur labeur et les avantages qui leur sont accordés. Pour eux, il ne peut s'agir d'ailleurs que de

travaux effectués en équipes, ce qui enlève au système une grande partie de sa valeur.

Les directeurs de S. E. R. A. ne peuvent avoir de pourcentage sur les bénéfices puisque le but de cette organisation n'est pas de produire, mais de permettre aux fellahs d'accroître leurs ressources. Néanmoins, il est certainement possible de trouver une formule proportionnant leur traitement à la réussite technique de leur secteur, au chiffre moyen des rendements à l'hectare par exemple. Dans le cas où des services coopératifs existeraient, leur gestion pourrait également être considérée.

Arrivant au sommet de l'entreprise, il semble aussi important d'intéresser à sa réussite ceux qui en ont la responsabilité générale, au même titre que les administrateurs de sociétés. L'intérêt personnel est un moteur tel que partout son absence fait sentir sa nécessité. Pourquoi ne distribuerait-on pas aux membres du conseil d'administration de la C. E. A. P. des jetons de présence et des tantièmes? Ceux-ci pourraient être fixés en tenant compte de la situation financière de tous les secteurs et de la Centrale d'équipement agricole. Ce système inciterait au moins les dirigeants à diminuer les frais généraux et l'importance du personnel administratif, qui grèvent très lourdement le budget du Paysanat.

De tels moyens ne seront utilisables que le jour où la Modernisation rurale ne sera plus considérée comme une direction annexe de l'Administration du Protectorat. Il faut la libérer des méthodes qui donnent peut-être aux services publics leur solidité mais sont déplacées dans une entreprise industrielle, agricole ou commerciale. Une plus grande souplesse est nécessaire pour que les hommes ne soient pas considérés comme des unités interchangeables mais soient employés en fonction de leur valeur propre.

Cette recherche d'une bonne organisation économique, cette poursuite de bénéfices, n'empêcheraient pas les autorités du Protectorat de veiller par ailleurs au respect des buts sociaux du Paysanat, à l'exécution d'améliorations utiles mais non ré-

munératrices, à l'utilisation des bénéfices au profit des membres des S. M. P. et non à des investissements reportant à plus tard l'amélioration de leur sort.

Ainsi donc, malgré les obstacles qui se dressent sur sa route, la Modernisation rurale peut certainement accroître son efficacité par le seul perfectionnement de ses méthodes actuelles. Son développement au cours des deux premières années prouve que la formule, appliquée avec sagesse, est viable. Néanmoins, les difficultés qu'elle a soulevées conduiront peut-être à limiter son développement, sinon à l'arrêter à son stade actuel. Ce qui aurait dû constituer un élément essentiel de la structure du monde rural marocain ne serait plus alors qu'une modeste entreprise destinée à améliorer le sort de quelques tribus. Même dans cette alternative extrême, nous croyons à l'utilité du Paysanat, à sa valeur en tant qu'expérience propre à fournir des bases solides aux solutions qu'il faudra bien trouver à des problèmes toujours actuels. La création du Paysanat n'a pas fait disparaître le déséquilibre entre la production et la consommation, loin de là.

Les masses rurales continuent à vivre dans leur léthargie politique, laissant à une trop petite aristocratie le soin de s'intéresser à la vie publique. Si le Paysanat, sous sa forme présente, ne provoque pas le redressement nécessaire, il faudra chercher une autre méthode en empruntant à la Modernisation rurale les éléments dont l'expérience a confirmé la valeur. L'action du Paysanat a en particulier l'avantage d'avoir été conçue en fonction d'un milieu géographique et humain donné. Ses promoteurs se sont efforcés de tenir compte et souvent d'utiliser les institutions, les mœurs, le caractère même des hommes dont ils désirent l'élévation sociale. Rien ne saurait être entrepris sans tenir compte de ces facteurs fondamentaux. Il est même permis de se demander si l'échec partiel de la Modernisation n'est pas dû au fait que certains de ces éléments humains ont été négligés ou au contraire surestimés. Nous pensons ainsi qu'il n'a pas été tenu assez compte des sentiments d'individualisme, du goût de la propriété privée, ancrés au fond du cœur de la plupart des hommes. Par contre les créateurs du Paysanat n'auraient-ils pas péché par excès d'opti-

misme en escomptant une évolution rapide de la psychologie du fellah, l'adoption immédiate de méthodes modernes qui auraient transformé toute son existence ?

Mis à part les problèmes d'organisation technique, c'est sans doute dans le sens d'une adaptation plus profonde aux caractères originaux du bled marocain et de ses habitants qu'il convient d'orienter les efforts pour obtenir simultanément l'accroissement des ressources matérielles et le progrès social des populations rurales, dans le cadre de la coopération franco-marocaine.

Vu, Le Doyen,
VIZIOZ.

Vu et permis d'imprimer
Bordeaux, le 11 décembre 1947.
Le Recteur de l'Académie,
MARCHAUD.

Vu : Le Président de la thèse,
VIZIOZ.

SOURCES

Nous n'osons parler ici de bibliographie, en raison du petit nombre d'ouvrages que nous avons consultés et de l'inexistence de toute étude d'ensemble se rapportant directement à notre sujet. Pour construire notre travail, nous avons utilisé divers documents, circulaires, conférences, ayant trait à la Modernisation rurale au Maroc. D'assez nombreux articles de journaux ont été publiés à son sujet, mais bien peu fournissent des éléments sérieux de travail. Pour le reste, nous nous en sommes remis à la connaissance directe, à l'observation des différents rouages de l'entreprise.

En ce qui concerne la doctrine de la Modernisation, nous la trouvons exposée dans le Bulletin d'information du Maroc, numéros spéciaux d'octobre 1945 et mars 1946, et plus spécialement dans une conférence de M. Marchal, délégué à la Résidence générale, intitulée : « Les principes, les méthodes et les buts de la Modernisation rurale au Maroc ». Citons encore un article de MM. J. Berque et J. Couleau : « Vers la modernisation du fellah marocain », et tous ceux qu'ils ont publiés dans « Bled », bulletin de liaison du Paysanat.

Pour ce qui est de l'économie générale du pays, nous avons puisé principalement les éléments statistiques dans le « Bulletin économique et social du Maroc ». Nous ne pouvons entrer dans le détail des ouvrages qui ont été publiés sur la situation économique du Protectorat, dont ils se contentent d'ailleurs d'effleurer l'aspect rural. Mais citerons l'œuvre de M. Célerier, qui a écrit en particulier « Le Maroc » et « L'initiation au Maroc ». Nous avons également utilisé les indications contenues dans deux brèves études, l'une de M. Joly, intitulée : « L'Agriculture céréalière au Maroc » (Bulletin économique et social n° 32), l'au-

tre de M. Mothes: « L'économie rurale marocaine ». Nous avons également consulté avec profit le livre de M. Millot: « Les terres collectives au Maroc ».

Enfin, nous mentionnons pour ceux que tente une étude comparative des différentes expériences de modernisation rurale dans le monde, sans parler des kolkhoses, l'ouvrage de M. Lilienthal, « La T. V. A., une expérience de la démocratie américaine », ainsi qu'une brochure sur les entreprises juives en Palestine: « Handbook of the Jewish Communal Villages in Palestine », d'Edwin Samuel. Pour terminer, signalons le livre blanc publié par le gouvernement anglais sur une expérience toute récente, la mise en valeur des terres de l'Afrique centrale pour la culture des arachides par une entreprise étatisée.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 9

CHAPITRE PREMIER. — Esquisse de la vie rurale au Maroc 13

I. — Les habitants du bled 13
Nourriture. — Vêtement. — Habitat.

II. — La technique agricole 18
Climat. — Sol. — Nature des cultures. — Méthodes de travail. — Faiblesse des rendements.

III. — L'élevage 27

IV. — Comparaison des techniques européenne et indigènes 29

V. — Raisons de ce décalage des techniques 31

VI. — Action du Protectorat en faveur des fellahs avant la création du Paysannat 35
Protection des propriétés collectives. — Immatriculation de la propriété foncière. — Sociétés indigènes de prévoyance. — Coopératives indigènes agricoles. — Bien de famille.

VII. — Nécessité d'une réforme 40

CHAPITRE II. — Les principes de la Modernisation rurale et leur application 43

I. — La doctrine 43
Conceptions primitives. Adaptations progressives.

II. — L'organisation centrale 52
Conseil supérieur du Paysanat. — Secrétariat permanent. — C. E. A. P. (structure, nature juridique).

III. — Les S. M. P. collectifs 61
Nature juridique. — Direction des S. M. P. — Organisation technique.

IV. — Les S. M. P. melk et S. E. R. A. (caractères communs).. 83
S. E. R. A. (caractères généraux, secteur de Ben Ahmed).
S. M. P. melk (caractères généraux. — S. M. P. de Tiznit, d'Erfoud, de Téroual).

CHAPITRE III. — Résultats actuels 97

I. — Résultats économiques 98

A. — Résultats matériels 99
S. M. P. collectifs.
S. M. P. melk et S. E. R. A.

B. — Résultats financiers 110
A l'échelle de la C. E. A. P.
S. M. P. collectifs.
S. M. P. melk et S. E. R. A.

C. — Problème de la supériorité de la culture collective sur la culture individuelle 125

II. — Résultats sociaux 130
A. — Nature et étendue.
B. — Comparaison des S. M. P. collectifs et melk.

III. — Résultats politiques 134

CONCLUSION 141

S. N. E. P. — Imprimerie MOLIÈRE - LYON — 24.262
Dépôt légal 2ème Trim. 1948 — N° Editeur 152